

Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2023

Compte-rendu

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Sandrine DOBER est désignée secrétaire de Séance.

Assistaient également à la séance, Mesdames Edwige PLUMARD et Roselyne LAMBERT, rédactrices principales.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour :

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Mme le Maire.
- 2 - Validation du schéma directeur de l'eau.
- 3 - Point d'informations communautaires – Présentation du pacte financier et fiscal de la communauté de communes du Gesnois Bilurien.
- 4 - ATS - Attribution d'une subvention exceptionnelle.
- 5 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux.
- 6 - Exercice du Droit de Préemption Urbain par la communauté de communes - renonciation partielle à la délégation de l'exercice du droit de préemption.

INFORMATIONS DIVERSES

224 - 2023



République Française
Département Sarthe
Commune de Savigné l'Évêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	1

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Marmers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Hélène par M. BOUTTIER Jean-Claude,
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-039 – 1 - Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal consenties à Mme le Maire.

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du 10 juillet 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions importantes prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations :

- **Droit de préemption urbain DIA** (du 01/01/2023 au 24/02/2023)

Conformément au droit de préemption, Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la décision de non-préemption, pour les immeubles suivants :

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-039-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

224 - 2023

Date de dépôt	N° Enregistrement	Adresse du Terrain	Référence Cadastre	Surface
02/02/2023	DIA 072 329 23Z0001	24, rue de la Division Leclerc	AC 68	210 m ²
24/02/2023	DIA 072 329 23Z0002	57, Grande Rue	AI 131	883 m ²
02/02/2023	DIA 072 329 23Z0003	8, rue Saint Germain	AC 112, AC 217	46 m ²
09/02/2023	DIA 072 329 23Z0004	12 B, rue Saint Barthélémy	AC 398	30 m ²

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire
Isabelle EREUNIER



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-039-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Mamers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Excusé(s) avant donné procuration :

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Hélène par M. BOUTTIER Jean-Claude.
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-040 – 2 – Validation du schéma directeur de l'eau.

Il est rappelé que la commune a décidé de réaliser une étude relative à l'inventaire du patrimoine des réseaux, à la sectorisation et au schéma directeur en eau potable sur son territoire.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été élaboré dans l'objectif de construire un outil de programmation et de gestion du service de l'eau potable, afin de remédier aux faiblesses et insuffisances de l'existant et d'optimiser le fonctionnement et la gestion du système d'alimentation en eau potable en situation actuelle et future. Il permet à la commune de se doter d'un outil de programmation et de gestion fournissant une vision globale de l'état de son patrimoine, de ses besoins d'amélioration, et des solutions aux problématiques quantitatives, qualitatives, de sécurité sanitaire et de mise aux normes réglementaires identifiées.

Le schéma directeur est joint en annexe.

225 - 2023

A l'issue du schéma directeur un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) a également été établi.

Il convient également que la commune définisse un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution ; à l'issue du recensement patrimonial et du schéma directeur de l'alimentation en eau potable réalisé entre 2021 et 2022, il est proposé que la zone de distribution d'eau potable comprenne les canalisations de distribution existantes ainsi qu'une bande de 25 mètres de chaque côté.

Vu l'article L2224-7-1 du CGCT,

Vu les articles D213-48-14-1 et D213-74-1 du Code de l'environnement,

Vu la Directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour)

- ▶ **ADOpte** les orientations du schéma directeur d'eau potable
- ▶ **ADOpte** les orientations du PGSSE
- ▶ **FIXE** la zone de distribution d'eau potable aux canalisations de distribution existantes ainsi qu'une bande de 25 mètres de chaque côté
- ▶ **SOLLICITE** des subventions pour le financement pour les opérations concernées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 13/04/2023



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Département de la Sarthe (72)

Commune de Savigné-l'Évêque

**Diagnostic et Schéma Directeur du système
d'Alimentation en Eau Potable**

Rapport de phase 5 :

Schéma directeur d'eau potable
Programme de travaux

Mars 2023
V3.1

Maîtrise d'ouvrage



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

226 - 2023

Identification du document			
Type d'étude	Schéma Directeur d'Eau Potable		
Titre du rapport	Rapport de phase 5 : Schéma directeur d'eau potable - Programme de travaux		
Version	V3.1		
Date	03/2023		
Rédaction	OF/MB	Vérification	MB



audit
environnement

Études, conseils et expertises en environnement

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST NOTRE MÉTIER

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

PRÉAMBULE.....	1
CHAPITRE 1 : BILAN DE FONCTIONNEMENT ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE.....	2
1 RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU ET SYNTHÈSE	3
1.1 Rappel du fonctionnement du réseau.....	3
1.2 Synthèse de l'état des lieux.....	4
1.2.1 Évolution de la performance du réseau de distribution	4
1.2.2 Bilan besoin-ressources-réserve	5
1.2.3 Évaluation des besoins futurs.....	5
1.3 Synthèse du diagnostic du réseau d'eau potable.....	6
CHAPITRE 2 : SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET PROGRAMME DE TRAVAUX	7
2 OBJECTIFS	8
3 SECTORISATION ET DIAGNOSTIC PERMANENT – OPERATION 1	8
3.1 Problématique de la commune	8
3.2 Principe de la sectorisation.....	8
3.3 Critère de choix des secteurs	9
3.4 Proposition du projet de sectorisation	10
3.5 Modélisation hydraulique de la sectorisation.....	12
3.6 Estimation des coûts de travaux.....	13
4 QUALITE DE L'EAU	13
4.1 Problématique PROBLEMATIQUE DE RELARGAGE DES CHLORURES DE VINYLE MONOMERE (CVM) – OPERATION 2	13
4.1.1 Plan d'action	14
4.1.2 Campagne de prélèvements et d'analyses CVM dans l'eau.....	16
4.1.3 Mesures correctives pour rétablir la conformité de l'eau distribuée	18
4.1.4 Programme de travaux de remplacement des canalisations à risque CVM	18
4.1.5 Estimation des coûts du programme de travaux pour le remplacement des canalisations à risque CVM.....	21
4.2 Suivi de la qualité d'eau.....	22
4.2.1 Contexte.....	22
4.2.2 Proposition des points de contrôles.....	22
5 AMELIORATION DU RESEAU ET GESTION PATRIMONIALE – OPERATION 3	24
5.1 Résultats de l'étude de gestion patrimoniale réalisée par GETUDES	24
5.1.1 Analyse multicritères.....	24
5.1.2 Estimation des coûts de renouvellement des réseaux – Opération 3A.....	26
5.2 Renouvellement du parc compteurs – Opération 3B	26
5.3 Archivage des données de défaillances	27
5.4 Manœuvre et entretien des éléments du réseau.....	27
6 SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	28
7 ANALYSE DE LA DEFENSE INCENDIE – OPERATION 4	29
7.1 Rappel de la réglementation.....	29
7.2 État de la défense incendie	31
8 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES – OPERATION 5.....	32
9 RÉCAPITULATIF DU SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE.....	33
10 IMPACT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DE L'EAU	34
10.1 DÉFINITIONS	34
10.1.1 Fond de roulement / réserve de trésorerie	34
10.1.2 Épargne brute et épargne nette (Capacité d'autofinancement)	34
10.1.3 Dotations aux amortissements	35
10.1.4 Participations au branchement pour les nouvelles habitations	35
10.1.5 Taux de subventions.....	35
10.2 Analyse de la situation actuelle	35
10.2.1 Composition du prix de l'eau	35
10.2.2 Prix de l'eau en France métropolitaine et contexte local	36
10.2.3 Composition du prix de l'eau pour la commune de Savigné-l'Évêque.....	37

10.3	Financement de l'investissement	37
10.3.1	Méthodologie et hypothèses	37
10.3.2	Analyse des résultats	40
10.3.3	Évolution du prix de l'eau	41

FIGURES

Figure 1	: Schéma de fonctionnement du réseau	3
Figure 2	: Évolution de la performance du réseau de distribution	5
Figure 3	: Schéma de principe de la sectorisation	9
Figure 4	: Proposition de sectorisation du réseau d'eau potable de la commune de Savigné-l'Évêque	11
Figure 5	: Vitesses d'écoulement (tuyaux) et pressions minimales (nœuds) – Jour et heure de pointe	12
Figure 6	: Estimation des coûts de travaux pour la mise en place de la sectorisation – Opération 1	13
Figure 7	: Temps de contact cumulés avec les conduites à risque CVM (avec récapitulatif des analyses réalisées entre 2016 et 2021)	14
Figure 8	: logigramme en cas de non-conformité (INSTRUCTION DGS DU 29 AVRIL 2020)	15
Figure 9	: Proposition des points de prélèvement pour les analyses CVM	17
Figure 10	: Priorités des travaux de remplacement des canalisations à risque CVM	20
Figure 11	: Prix unitaires pris en compte pour l'estimation de la valeur des tronçons	21
Figure 12	: Estimation des équipements de suivi du chlore en ligne – Opération 2A	22
Figure 13	: Modélisation des temps de séjour	23
Figure 14	: Priorités des travaux de renouvellement des canalisations (Données : Gestion patrimoniale – GETUDES)	25
Figure 15	: Répartition des compteurs par classe d'âge (RAD 2020)	26
Figure 16	: Exemple de fiche descriptif des besoins d'eau « incendie » - Habitations	30
Figure 17	: Rayon de couverture et débit des poteaux d'incendie (référence 2020)	31
Figure 18	: Estimation des coûts de travaux pour le remplacement des poteaux d'incendie – Opération n°431	36
Figure 19	: Prix total du service de l'eau (eau potable + assainissement collectif), par région métropolitaine	36
Figure 20	: Évolution de l'annuité bancaire liées aux nouveaux emprunt	40
Figure 21	: Évolution du prix de l'eau suite au schéma directeur	41

TABLEAUX

Tableau 1	: Synthèse de la performance du réseau en situation actuelle	4
Tableau 2	: Bilan besoin-ressources-réserve	5
Tableau 3	: Projection des besoins futurs à l'horizon de 2040	6
Tableau 4	: Bilan hydraulique par secteur	10
Tableau 5	: Estimation des coûts de la campagne de prélèvements et d'analyses – Opération 2A	16
Tableau 6	: Tableau de notation pour chaque critère – Remplacement des canalisations à risque CVM ...	19
Tableau 7	: Poids des critères – Remplacement des canalisations à risque CVM	19
Tableau 8	: Estimation des coûts de remplacement des canalisations à risque CVM – Opération 2B	21
Tableau 9	: Estimation des coûts de renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale – Opération 3A	26
Tableau 10	: Estimation des coûts d'aménagement des ouvrages – Opération n°5	32
Tableau 11	: récapitulatif et synthèse du schéma directeur d'eau potable	33
Tableau 12	: Principe de transfert de l'épargne brute par opération d'ordre comptable	34
Tableau 13	: Répartition du prix moyen total TTC par m3 (eau potable + assainissement collectif) en fonction des bassins	36
Tableau 14	: Facture type de 120 m ³ pour le service d'assainissement collectif (Source : RAD 2020)	37
Tableau 15	: Éléments financiers retenus pour l'étude d'impact sur le prix de l'eau	38
Tableau 16	: Tableau d'investissement annuel	39

ANNEXES

Annexe 1	: Modèle de courrier d'information à destination des abonnés concernés par une non-conformité confirmée	42
Annexe 2	: Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme CVM	42
Annexe 3	: Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme Gestion Patrimoniale	42
Annexe 4	: Schéma de fonctionnement de la décarbonation électrolytique ERCA ² (Source : SUEZ)	42
Annexe 5	: Détail du calcul des annuités bancaires et évolution du prix de l'eau	42

228 - 2023

PRÉAMBULE

La mission des collectivités en matière d'eau potable est de mettre en permanence à la disposition des usagers la quantité d'eau dont ils ont besoin, d'une qualité conforme aux normes de potabilité et à un coût raisonnable tant pour le consommateur que pour la collectivité.

Dès lors, la perte d'une quantité importante d'eau potable peut s'assimiler à la perte d'un produit fini ayant entraîné des coûts de production. En France, on estime qu'en moyenne près de 20% de l'eau produite est perdue avant l'arrivée au compteur de l'utilisateur. Mais cette moyenne présente de grandes variations. Si les réseaux urbains neufs peuvent atteindre des rendements supérieurs à 90 %, le rendement des réseaux anciens peut être inférieur à 50%.

Face à ce constat, de nombreux propriétaires de réseaux et certains exploitants ont décidé d'engager un diagnostic de leur réseau d'eau potable afin d'en dégager les insuffisances et de procéder à d'éventuelles modifications et réparations.

La commune de Savigné-l'Évêque a engagé un tel diagnostic de son réseau d'eau potable dans l'optique de définir un schéma directeur de travaux en vue d'améliorer le rendement, la gestion patrimoniale et le fonctionnement de son réseau.

Le présent rapport correspond à l'établissement de la synthèse des phases précédentes, développe les perspectives d'évolution et propose un programme de travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable de Savigné-l'Évêque

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

22 8 - 20 2 3

CHAPITRE 1 : BILAN DE FONCTIONNEMENT ET SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAVIGNE-L'ÉVÊQUE

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

1 RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU ET SYNTHÈSE

1.1 Rappel du fonctionnement du réseau

La commune de Savigné-l'Évêque dispose de 2 points de prélèvement situés au lieu-dit « Les Jeunoires ».

Le forage F0 réalisé en 1984 capte de l'eau de la nappe des Sables et grès de la Trugalle ainsi que la nappe des Sables et grès du Mans. Dans la même zone, le forage F3 réalisé en 2009 capte de l'eau de la nappe semi-captive des Sables et grès de la Trugalle.

Les eaux de forages alimentent directement la station de traitement par le biais d'un refoulement en DN100. Une interconnexion est réalisée entre les deux forages en amont afin de pouvoir mélanger les deux ressources à débit équivalent.

La station de traitement comprend une filière de déferriération catalytique suivie d'une filière de décarbonatation utilisant le réacteur ERCA², une remise à l'équilibre par stripping puis une chloration avant le stockage.

Les eaux traitées sont refoulées par un DN200 vers le réservoir des Jeunoires d'une capacité de 1500m³. Le réservoir permet la distribution gravitaire sur les différents secteurs desservis.

Le synoptique fonctionnement du réseau est représenté sur le schéma suivant.

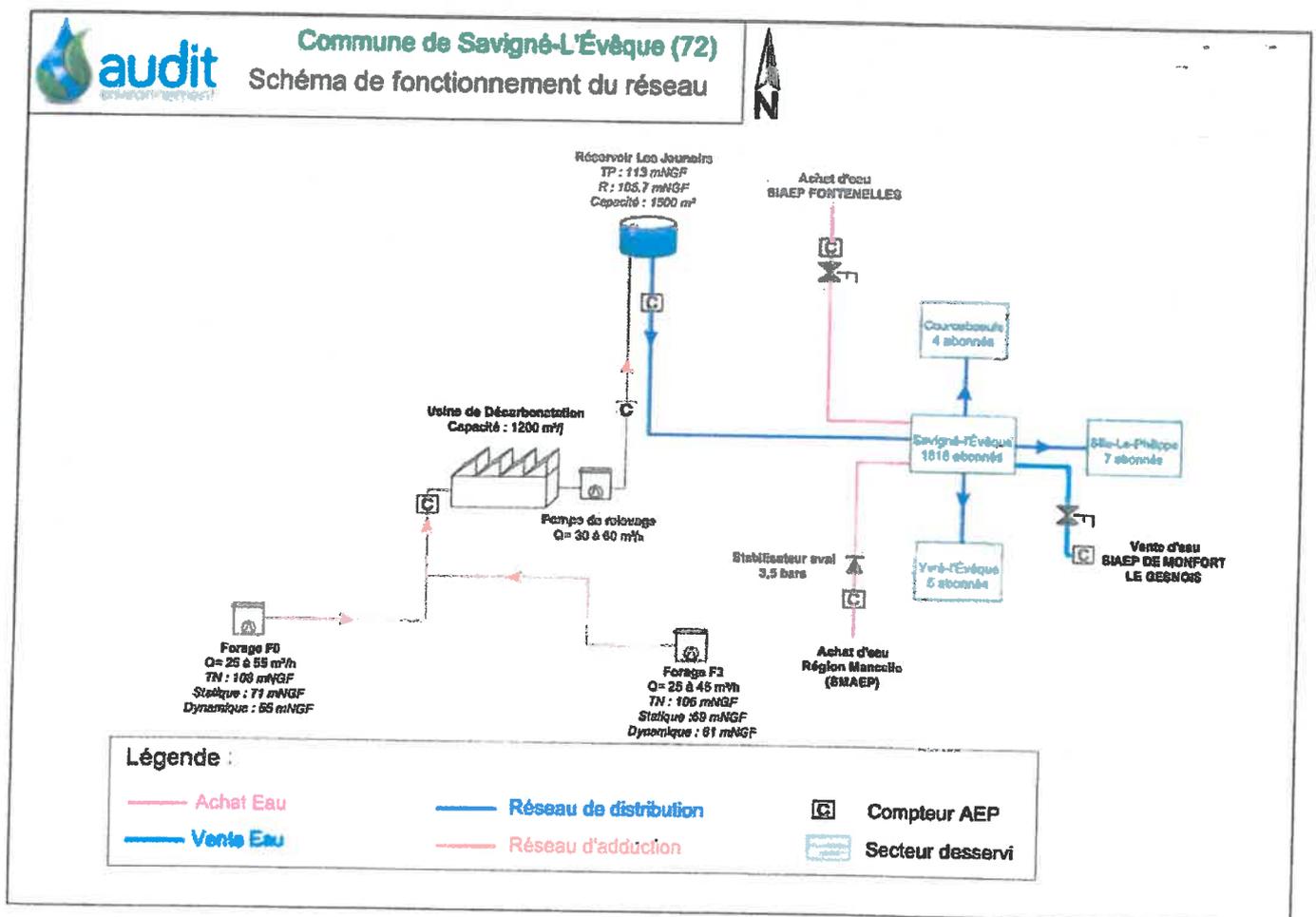


Figure 1 : Schéma de fonctionnement du réseau

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

1.2 Synthèse de l'état des lieux

La première partie de l'étude a permis de faire un état des lieux de l'existant. Il consiste en :

- L'établissement d'un diagnostic des ouvrages, des travaux, et actions à entreprendre pour faire perdurer les ouvrages dans le temps,
- Un état des lieux du fonctionnement du réseau (production, distribution, indicateurs de performance, ...)

Cette première approche a permis de réaliser une analyse patrimoniale sur la base des données 2014-2020.

Cela a permis de vérifier :

- La conformité de la qualité des eaux brutes vis-à-vis de la réglementation et vis-à-vis le traitement mis en place ;
- La non-conformité de la qualité des eaux distribuées par rapport au paramètre CVM (Analyses ARS) sur quelques points du réseau ;
- Un bon état du réseau suivant les indicateurs de performance calculés.

1.2.1 Évolution de la performance du réseau de distribution

Un bilan de l'évolution des volumes d'eau (définis dans la circulaire du 28 avril 2008) a été réalisés sur la base des données annuelles renseignées dans les RAD. Le tableau suivant représente une synthèse des volumes du système d'eau potable

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Volume distribué (m³)	211 184	195 983	195 045	197 810	190 164	180 511	195 144
Volumes consommés autorisés (m3)	187 151	184 444	177 659	179 275	173 925	169 191	176 833
Volumes comptabilisés (m3)	172 671	169 444	164 559	169 675	166 325	166 931	168 288
Nombre d'habitants total	4103	4158	4124	4079	4079	4069	4103
Nombre d'abonnés total	1761	1780	1807	1830	1835	1842	1799
Consommation unitaire globale (m3/abonné/an)	98,05	95,19	91,07	92,72	90,64	90,62	92,04
Volumes non comptés (m3)	V.C.S.C	980	1 000	1 600	1 600	1 600	1 278
	V.S	13 500	14 000	11 500	8 000	6 000	9 300
Rendement de réseau primaire (%)	81,76%	86,46%	84,37%	85,78%	87,46%	92,48%	86,4%
Rendement de réseau net (%)	88,62%	94,11%	91,09%	90,63%	91,46%	93,73%	92,0%
Linéaire réseau (km)	89	90	87	88	91	91	88
Longueur de Canalisation Distribution (Hors branchement) (km)	76	76	74	74	77	77	75
Indice linéaire de perte (m3/l/km)	0,87	0,42	0,64	0,69	0,58	0,40	0,64
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/l/km)	1,39	0,96	1,13	1,04	0,85	0,48	1,07
Indice linéaire de consommation (m3/l/km)	6,22	6,11	6,09	6,28	5,92	5,94	6,08
Catégorie de secteur selon l'Agence de l'eau	Rural						

Tableau 1 : Synthèse de la performance du réseau en situation actuelle

Le réseau étudié est donc classé dans le secteur de type rural avec un ILC moyen de 6 m³/km/j.

Le seuil réglementaire du rendement de réseau est 66,2% (65% +0,2*ILC). Dans notre cas, le rendement net dépasse largement cette valeur dans les six dernières années avec un rendement moyen de 92%.

Par ailleurs, l'état du réseau est classé comme étant **bon** suivant le référentiel de l'Agence de l'Eau, avec un ILP moyen de 0,6 m³/km/j.

La figure suivante présente l'évolution de la performance du réseau entre 2014 et 2019.

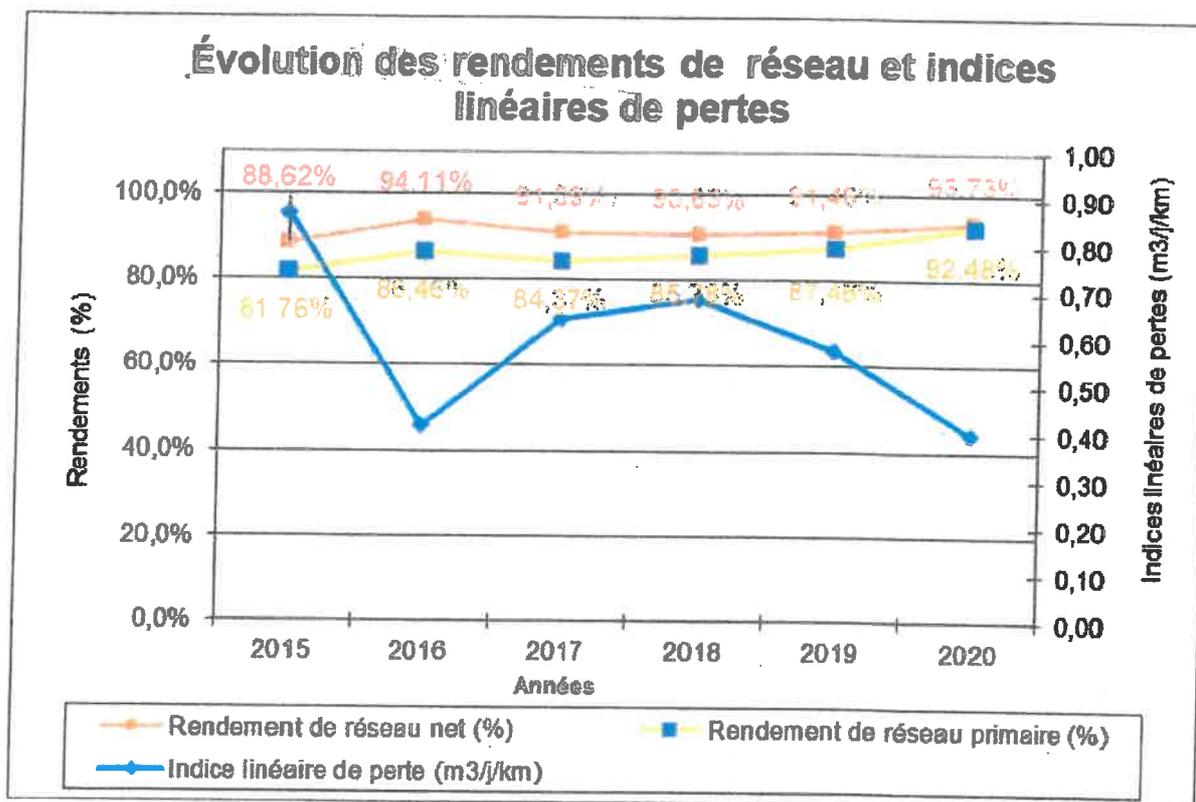


Figure 2 : Évolution de la performance du réseau de distribution

1.2.2 Bilan besoin-ressources-réserve

Afin de juger du bon dimensionnement de la ressource et du stockage sur le réseau, deux coefficients ont été calculés : Le coefficient de sécurité à la production (C.S.P) et le coefficient de stockage (C.S).

Cette analyse a été réalisée sur la base du besoin journalier moyen issu du traitement des données 2015-2020.

	Jour moyen		Jour de Pointe (Coefficient de pointe = 1,65)	
	Remplissage complet	Remplissage à moitié	Remplissage complet	Remplissage à moitié
Besoin journalier (m ³ /j)	533	533	879	879
Capacité de production (m ³ /j)	1 200	1200	1200	1200
C.S.P	2,25	2,25	1,64	1,64
Volume de sécurité (m ³ /j) (Excédentaire)	667	667	219	219
Volume de stockage (m ³)	1500	750	1500	750
C.S	281%	141%	171%	85%
Nombre d'heures de sécurité (h)	68	34	37	20,5

Tableau 2 : Bilan besoin-ressources-réserve

Les coefficients de sécurité sont corrects et permettent d'assurer une autonomie suffisante à l'échelle de la commune.

1.2.3 Évaluation des besoins futurs

Les besoins futurs du service d'eau potable de la commune de Savigné-l'Évêque ont été estimés pour l'année 2040 en tenant compte des deux hypothèses d'évolution à savoir :

- Hypothèse 1 : avec le taux de croissance défini dans le PLUi dont fait partie la commune ;
- Hypothèse 2 : avec des pourcentages annuels d'augmentation identiques aux années précédentes.

Accusé de réception en préfecture
07/05/2023 - 16h06 - 2023-049-D-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Les résultats sont récapitulés dans le tableau suivant :

		Catégorie abonnés domestiques			Catégorie abonnés non domestiques		Catégorie non consommateur		Besoins totaux				
		Projection démographique	Dotation hydrique (L/j/hab)	Consommation (m3/j)	Nombre	Consommation non domestique (m3/j)	Nombre	Consommation (m3/j)	Consommation totale (m3/j)	Rendement primaire du réseau	Débit distribué sur un jour moyen en (m3/d)	Coefficient du jour de pointe	Débit théorique distribué sur le
Savigné-l'Évêque	2019	4 079	84	342,6	58	56,8	10	52,3	451,7	87%	501,9	1,65	850
	2040 (hyp 1)	4 390	84	368,7	58	56,8	10	52,3	477,8	87%	530,9		900
	2040 (hyp 2)	4 871	84	409,2	58	56,8	10	52,3	518,3	87%	575,8		980

Tableau 3 : Projection des besoins futurs à l'horizon de 2040

Les capacités hydrauliques des ressources (1200 m³ jusqu'à 2400 m³ autorisé par l'arrêté préfectoral relatif aux prélèvements des forages F0 et F3) et du stockage (1500 m³) sont largement suffisantes pour pallier à la consommation future des abonnés et ce même en période de pointe.

La conformité des pressions et vitesses d'écoulement a été, par ailleurs, vérifiée par la modélisation hydraulique.

1.3 Synthèse du diagnostic du réseau d'eau potable

Les mesures réalisées en continu et la modélisation du réseau d'eau potable de la commune de Savigné-l'Évêque ont permis mieux comprendre le fonctionnement de celui-ci.

Le rendement actuel est supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 » et il n'est donc pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. La sectorisation du réseau permettra de mieux suivre les débits transités dans le réseau et ainsi mieux orienter les opérations de recherche de fuites afin de maintenir ce niveau de performance.

Les pressions enregistrées sur le réseau sont convenables et suffisantes du point de vue réglementation. La consommation des abonnés influe peu sur la pression au sein du réseau de distribution.

La problématique des temps de séjour/contact (CVM) est essentiellement constatée au niveau des extrémités de réseau. Dans ce sens, l'importance du temps de contact cumulé combiné avec le faible flux (faible vitesse/faible demande en eau) en extrémité du réseau engendre une augmentation de la probabilité de relargage des CVM au niveau des conduites en PVC posées avant 1980. Les tronçons de réseau, identifiés via le modèle, comme étant vulnérables, feront partie de la priorité 1 lors de l'établissement du programme de travaux (proposition de programme d'analyses, purges provisoires, remplacement des conduites ...).

L'étude d'alimentation de la commune à travers les interconnexions existantes (approche hydraulique) en cas de dysfonctionnement au niveau du système AEP, a permis de mettre en évidence d'une part, l'impossibilité d'une alimentation de l'ensemble de la commune par l'interconnexion avec le SIAEP des Fontenelles et d'autre part, la possibilité d'une alimentation à travers l'interconnexion avec le SIDERM avec néanmoins quelques réglages au niveau de la configuration du réseau et des équipements. Cependant, ce dernier scénario présente des limites essentiellement liées à des vitesses très importantes au niveau du point d'interconnexion en situation de pointe. Par ailleurs, l'alimentation de la commune par les deux interconnexions permet de pallier à ces limites sous réserve d'une étude complémentaire de la capacité des syndicats voisins à fournir des volumes journaliers (avec la pression requise) pouvant faire face aux besoins de l'aire d'étude.

En cas de projet sur le réseau d'eau potable, le modèle informatique permettra de prendre la meilleure décision sans impacter le bon fonctionnement du réseau d'eau potable.

09 11 10

CHAPITRE 2 : SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET PROGRAMME DE TRAVAUX

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

2 OBJECTIFS

Avant d'entreprendre un ensemble de travaux, la présente étude doit permettre d'aboutir à un programme de travaux ayant pour but de :

- Proposer une sectorisation du réseau et mise en place d'un diagnostic permanent ;
- Améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis la problématique CVM ;
- Renouveler le réseau ;
- Améliorer la défense incendie ;

Dans ce sens, la proposition de travaux s'articulera autour :

- De l'objectif « Sectorisation et diagnostic permanent »
- De l'objectif « Réduction du risque CVM »
- De l'objectif « Amélioration du réseau »
- D'un chapitre sur la « Défense incendie ».

Les propositions de travaux s'appuient sur le constat de la situation existante (localisation des dysfonctionnements mis en évidence au cours des différentes phases de l'étude).

Les montants apparaissant dans les tableaux financiers sont exprimés en euro, hors taxes.

Dans ce qui suit, **nous fournissons des coûts estimatifs qui devront être affinés au niveau des études d'avant-projets.**

Dans ce sens, quatre niveaux de priorités ont été définies à savoir :

- Priorité 1 : court terme – travaux à prévoir de 1 à 4 ans ;
- Priorité 2 : moyen terme – travaux à prévoir de 4 à 8 ans ;
- Priorité 3 : long terme – travaux à prévoir de 9 à 60 ans.

3 SECTORISATION ET DIAGNOSTIC PERMANENT – OPERATION 1

3.1 Problématique de la commune

Les compteurs existants au niveau du réseau d'eau potable de la commune ne permettent pas une sectorisation optimale de réseau et ainsi un suivi régulier des performances par sous-secteur au vu d'une recherche active des fuites.

Dans ce sens, afin de conserver durablement le bon rendement de la commune, il nous paraît judicieux d'opter pour un projet de mise ne place d'outils de sectorisation du réseau, détaillés dans les chapitres suivants.

3.2 Principe de la sectorisation

Le but de la sectorisation est, par la division du réseau en plusieurs sous-réseaux appelés secteurs de distribution, de fournir des données à des échelle temporelles et spatiales plus fines. Un secteur doit être délimité par des extrémités d'antennes, des vannes fermées ou des comptages (pour les extrémités ouvertes avec les ouvrages et les autres secteurs).

Un réseau de distribution peut être divisé en plusieurs niveaux de sectorisation en fonction de sa taille.

1^{er} niveau : Le 1^{er} niveau de sectorisation doit permettre un suivi annuel des volumes mis en distribution et est organisé sur la base des zones d'influence des différentes ressources en eau et étages de pression. Cela correspond à la situation actuelle avec les compteurs de production et de distribution du réservoir Les Jeunioires.

Ces compteurs présents permettent de chiffrer les volumes annuels et le calcul des indices de performances. De plus, le débitmètre de distribution est télégréré de façon à s'assurer au jour le jour qu'il n'y a pas de disfonctionnement et suivre les débits de fuites à l'échelle de l'aire d'étude.

2^{ème} niveau : Le 2^{ème} niveau de sectorisation n'est pas indispensable pour le suivi économique des pertes sur le réseau. Il permet cependant de diviser un grand secteur de distribution en plusieurs sous-secteurs et par la connaissance des débits minimaux nocturnes de mieux appréhender la localisation des fuites. Chaque sous-secteur doit être équipé d'un compteur télégréré et dont les données seraient récupérées puis stockées dans une base de données informatique. La mise en place de ce niveau de sectorisation doit faire suite à une étude technico-économique la justifiant. Lors de l'établissement des sous-secteurs, il est important que chaque client appartienne à un seul secteur de distribution, et que l'on garde disponibles les possibilités d'alimentations condamnées lors de la fermeture de maillages.

3^{ème} niveau : Le 3^{ème} niveau de sectorisation aide à la pré localisation des fuites par manoeuvre de vannes et observation de la variation du débit (sectorisation nocturne).

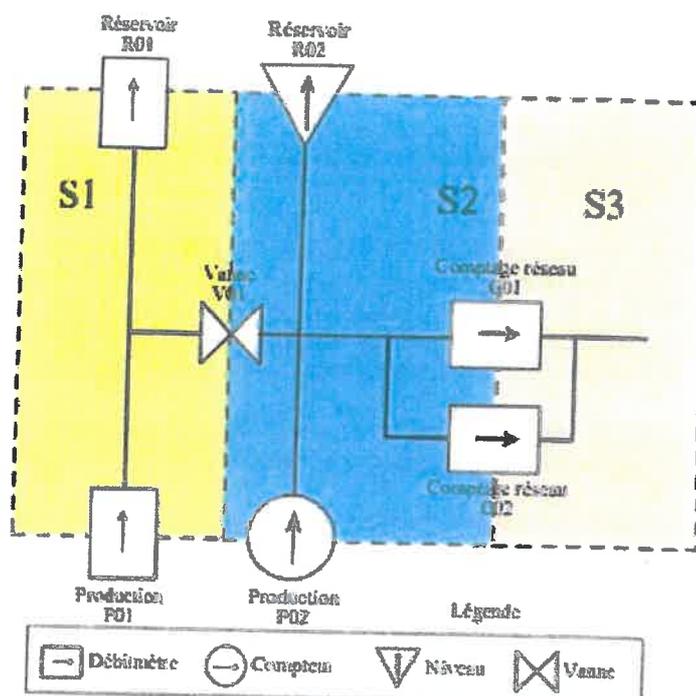


Figure 3 : Schéma de principe de la sectorisation

3.3 Critère de choix des secteurs

La définition des secteurs doit prendre en compte différents aspects du réseau :

- La pré-localisation des fuites et le suivi du réseau seront facilités sur des secteurs réduits ;
- Le fonctionnement hydraulique du réseau (modélisation/campagne de mesures) à savoir :
 - Les étages de pressions ;
 - Les canalisations structurantes (conduite de distribution principale alimentant l'ensemble d'un secteur)
 - Le sens d'écoulement hydraulique ;
 - Les vitesses d'écoulement ;
- Les débits de nuit de chaque secteur doivent rester mesurables, c'est à-dire suffisants pour que l'impact de l'incertitude des appareils de mesure sur leur interprétation reste limité.
- Les secteurs doivent être plus ou moins homogènes (sauf si secteur particulier) ;
- Typologie des abonnés

L'ensemble de ces paramètres permet de proposer une sectorisation optimale cohérente avec la configuration du réseau.

3.4 Proposition du projet de sectorisation

Compte tenu des paramètres présentés ci-dessus, le projet de sectorisation du réseau d'eau potable de Savigné-l'Évêque nécessite la mise en place de 5 compteurs de sectorisation qui permettent de scinder la zone d'étude en 4 sous-secteurs :

- **Secteur Ouest** : Secteur à dominance domestique à l'ouest du cours d'eau « La Morte Parence ». Il peut être alimenté par la conduite principale (Ø 200 AC) en sortie du réservoir Les Jeunoirs ainsi que par l'interconnexion (secours) du SIAEP Fontenelles ;
- **Secteur Est** : Secteur à dominance domestique à l'est du cours d'eau « La Morte Parence ». Il est alimenté par la conduite (Ø150 Acier) traversant la rivière ;
- **Secteur Sud** : Secteur à dominance non domestique, il contient la zone d'activités l'Épine ainsi que les secteurs à proximité. Il peut être alimenté par la conduite (Ø160 PVC) au niveau du lieu-dit « La Goislardière » ainsi que par l'interconnexion du SIDERM équipé d'un stabilisateur aval (réglé à 3,5 bars) en cas de forte demande et chute de pression ;
- **Secteur Nord** : Secteur à dominance domestique avec un débit nocturne relativement important (au vu du volume journalier enregistré sur ce secteur) lors de la campagne de mesures. Il est alimenté par la conduite (Ø110 PVC) situé au niveau de la Route de Beaufay

Compte tenu du bon état du réseau de Savigné-l'Évêque suivant les indicateurs de performances ces dernières années, il peut être envisagé la mise en place, en premier temps (court/moyenterme) du compteur Q5 et scinder la zone d'étude en deux secteurs de distribution avant d'ajouter les deux autres compteurs (Q3, Q4, Q6 et Q7 à moyen/long terme) afin de compléter le schéma de sectorisation proposée. Cette configuration peut être adaptée suivant les besoins futurs d'exploitation et de suivi (secteurs fuyards...).

Le plan de sectorisation, présenté dans la Figure 4, permet de situer la position des nouveaux compteurs ainsi que l'emplacement des vannes de sectorisation à fermer afin d'isoler les différents secteurs.

On note aussi la présence d'un nombre important de vannes de sectionnement permettront d'obtenir une sectorisation nocturne optimale et réaliser les opérations de step-testing (fermeture successive des vannes et surveillance du débit) lors des campagnes de recherche de fuites. **Il est important de vérifier régulièrement l'état des vannes de sectorisation (état général et manœuvrabilité) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.**

La sectorisation proposée découle ensuite d'un partage relativement équitable en surface du réseau et du respect du principe de non chevauchement entre secteurs. Par ailleurs, le tableau suivant présente les équations de bilans hydrauliques (formule de calcul des débits) de chaque secteur.

Date	Bilans Hydrauliques	Vannes de sectorisation à fermer
Secteur Ouest	$Q_{\text{Ouest}} = Q2(\text{distribution}) + Q6 - Q5 - Q7$ +/- interconnexion SIAEP Fontenelles	Vannes MSLINK n°35687 (maillage avec secteur Est)
Secteur Est	$Q_{\text{Est}} = Q5 - Q3 - Q4 - \text{Vente d'eau SIAEP Monfort Le Gesnois}$	Vanne MSLINK n°35687 (maillage avec secteur Ouest) MSLINK n° 35646 et n° 35481 (avec secteur Nord)
Secteur Sud	$Q_{\text{Sud}} = Q7 - Q6$ +/- interconnexion SIDERM	Vannes MSLINK n°35745 (maillage avec secteur Ouest)
Secteur Nord	$Q_{\text{Nord}} = Q3 + Q4$	Vannes MSLINK n° 35646 et n° 35481 (maillage avec secteur Est)

Tableau 4 : Bilan hydraulique par secteur

Dans ce sens, les bilans hydrauliques, ci-dessus, permettront de calculer les débits de référence (moyenne journalière et moyenne/minimum nocturne) afin de suivre les variations de débit et les performances par secteur et ainsi orienter et optimiser les opérations de recherche de fuites.

Afin de compléter le diagnostic permanent, il est nécessaire d'équiper tous les compteurs (compteurs de sectorisation à poser ainsi que les compteurs d'achat/vente existants) d'un module de télégestion afin de rapatrier l'ensemble des données nécessaires à établir les bilans des secteurs de manière précise. Ces appareils devront être autonomes en énergie puisqu'il sera trop coûteux de poser une ligne électrique sur tous les sites. Ils devront également être étanches en cas d'intrusion d'eau dans les regards contenant les compteurs.

3.5 Modélisation hydraulique de la sectorisation

Une vérification de la proposition de sectorisation a été réalisée sur le modèle EPANET afin de simuler la réaction et le fonctionnement hydraulique (pressions, vitesses ...) suite aux modifications apportées.

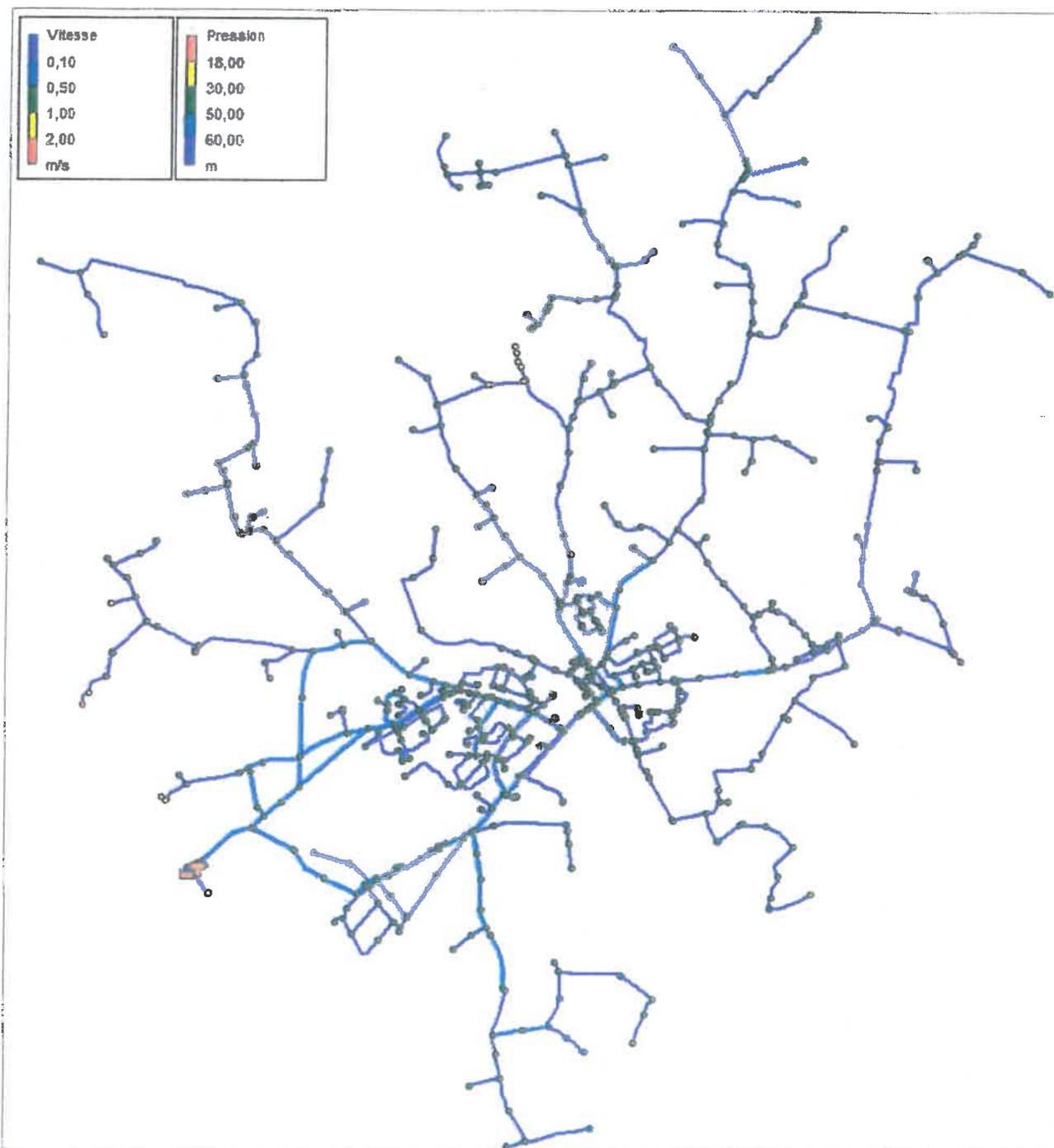


Figure 5 : Vitesses d'écoulement (tuyaux) et pressions minimales (nœuds) – Jour et heure de pointe

La simulation du fonctionnement du réseau permet de constater :

- Une légère diminution des pressions au niveau du secteur Est et Nord (variation $< 0,1$ bars) mais les pressions minimales restent largement au-dessus des pressions nécessaires (1,8 bars) ;
- Une augmentation des vitesses au niveau des conduites en aval du secteur Ouest suite à la fermeture du maillage avec le secteur Est (Vanne MSLINK 35687). Ces vitesses restent toutefois au-dessous de 1 m/s.

Par ailleurs, l'augmentation de la vitesse et la pression au niveau de la conduite 150 AC au niveau de la rue Alfonse Lavallée peut présenter un risque de sécurité d'alimentation de la commune (probabilité importante de casse/rupture en cas de forte demande). Dans ce sens, le renouvellement de ce tuyau est prévu dans le cadre de la gestion patrimoniale du réseau en priorité 2. Il convient de réaliser cette opération en priorité afin de sécuriser la distribution compte tenu de l'importance hydraulique de cette conduite.

Le fonctionnement hydraulique normal est donc conforme pour le jour de pointe.

3.6 Estimation des coûts de travaux

Opération 1					
Amélioration de la sectorisation et diagnostic permanent					
Dispositif	Unité	Prix unitaire en €H.T	Qt	Coût total €HT	Priorité
Pose de nouveaux débitmètres télégrésés et création de regards (Q5)	forfait	10 500	1	10 500	1
Remplacement des compteurs* achat/vente d'eau et mise en place d'un module de télégestion	forfait	5 000	2	10 000	1
Pose de nouveaux débitmètres télégrésés et création de regards (4)	forfait	10 500	4	42 000	2
Remplacement du compteur achat/vente d'eau SIAEP Fontenelles et mise en place d'un module de télégestion	forfait	5 000	1	5 000	2
TOTAL TRAVAUX (y compris maîtrise d'œuvre, divers et Imprévus :10%)				74 000 €HT	

* Compteurs achat/vente d'eau avec le SIDERM et Monfort le Gesnois

Figure 6 : Estimation des coûts de travaux pour la mise en place de la sectorisation – Opération 1

L'agence de l'eau considère qu'un compteur a une durée de vie de 10 ans. Sur la commune de Savigné-l'Évêque, il serait donc nécessaire de remplacer les compteurs d'achat/vente d'eau selon les priorités définies ci-dessus (selon les dates de pose des appareils).

Les opérations de mise en place de sectorisation sont subventionnées de la part de l'Agence de l'Eau (jusqu'à 80%). Dans ce sens, la commune doit faire une demande de subvention avec la proposition de sectorisation.

4 QUALITE DE L'EAU

4.1 Problématique PROBLEMATIQUE DE RELARGAGE DES CHLORURES DE VINYLE MONOMERE (CVM) – OPERATION 2

La problématique des temps de séjour/contact est essentiellement constatée au niveau des extrémités de réseau. Dans ce sens, l'importance du temps de contact cumulé combiné avec le faible flux (faible vitesse/faible demande en eau) en extrémité du réseau engendre une augmentation de la probabilité de relargage des chlorures de vinyle monomère (CVM) et/ou de détérioration de la qualité de l'eau.

Plusieurs dépassements sur la concentration de CVM (par rapport à la valeur limite de 0,5 µg/L) ont été constatés au niveau des analyses réalisées sur l'eau destinée à la consommation humaine. Des mesures de chlore sont aussi réalisées en parallèle, les résultats sont satisfaisant et supérieur à la valeur de 0,1 mg/l préconisée dans le cadre du Plan Vigipirate AEP.

La carte suivante présente les résultats de la modélisation des temps de contact cumulés de l'eau avec le récapitulatif des analyses réalisées sur les CVM

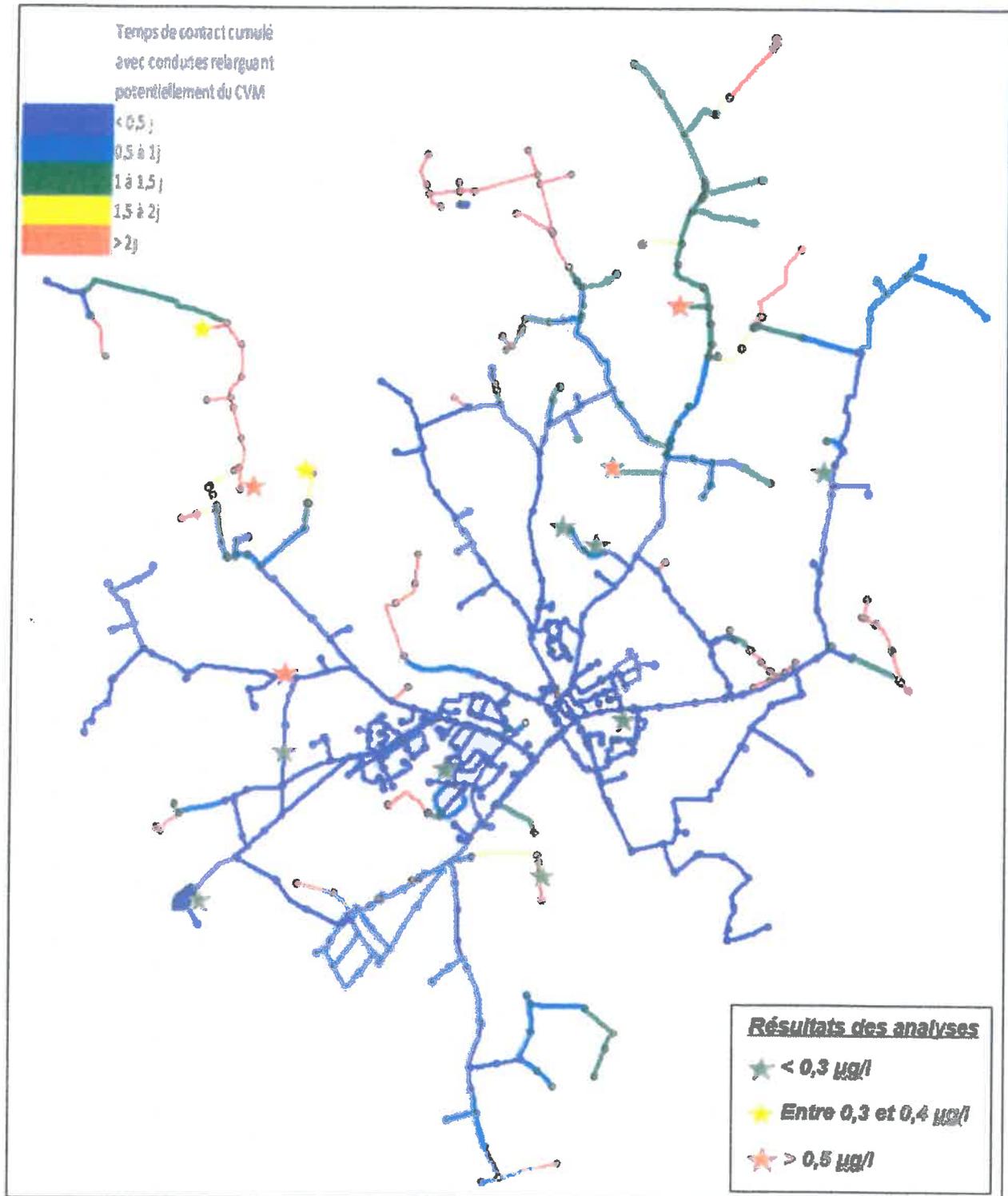


Figure 7 : Temps de contact cumulés avec les conduites à risque CVM (avec récapitulatif des analyses réalisées entre 2016 et 2021)

4.1.1 Plan d'action

L'objectif de l'étude est d'établir le plan d'actions correctives de long terme permettant de rétablir de façon pérenne la conformité de l'eau distribuée. Le plan d'action se traduit majoritairement par un échéancier de travaux de remplacement des tronçons de canalisations en PVC à l'origine de dépassements de la norme en CVM dans l'eau. Pour cela des études préalables doivent être réalisées :

- Un tableau récapitulatif des linéaires de canalisations à risque CVM (PVC ou matériau inconnu posé avant 80 ou de date de pose inconnue) – cf rapport de phase 1 ;
- Modélisation des temps de contact cumulés avec les conduites PVC à risque – cf rapport de phase 3 – Modélisation ;
- Une campagne de mesures sur l'ensemble des antennes à risque CVM ;
- Établissement du programme de travaux de remplacement des conduites à risque CVM ;

Recours en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Commune de Savigné-l'Évêque (72)
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Le logigramme présenté ci-après, reprend les différentes étapes à réaliser, suite à une analyse positive sur les CVM.

LOGIGRAMME EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Cette annexe remplace l'annexe 3 de l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012.
Se reporter au corps de l'instruction pour plus de détails sur les différentes étapes

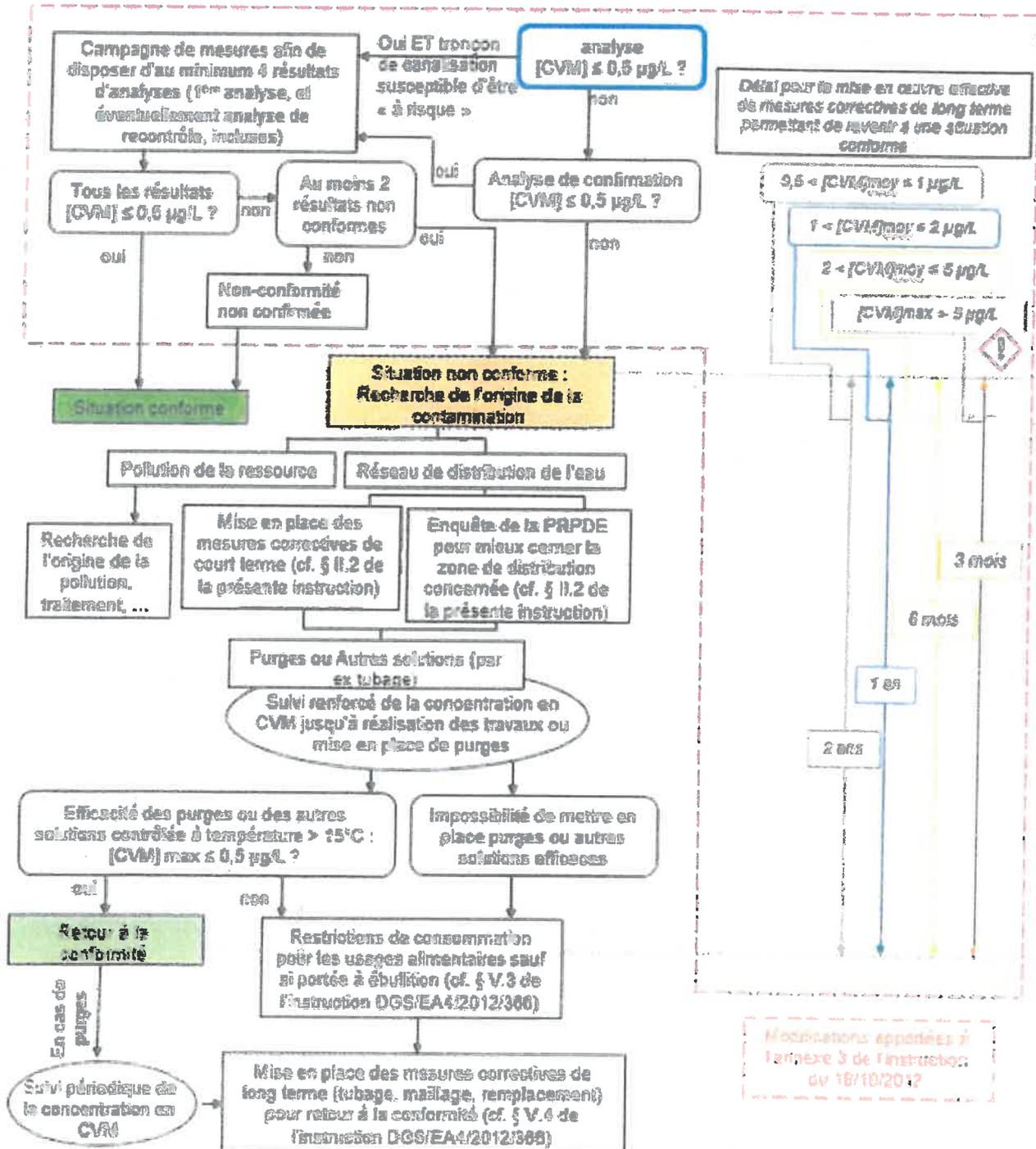


Figure 8 : logigramme en cas de non-conformité (INSTRUCTION DGS DU 20 AVRIL 2020)

4.1.2 Campagne de prélèvements et d'analyses CVM dans l'eau

Les prélèvements doivent être réalisés sur l'ensemble des antennes à risque, en priorité là où le temps de contact estimé est au moins de 48H. Dans ce sens, L'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 cadre le nombre d'analyses à réaliser sur les tronçons de canalisations à risque :

« Sur un tronçon de canalisation susceptible d'être à risque, lorsque cette analyse de CVM est conforme, la PRPDE doit engager une campagne de plusieurs mesures, sur ce même point ou à proximité immédiate. En effet, compte tenu de la variabilité des concentrations en CVM dans l'eau sous l'influence de la température de l'eau et du temps de contact de l'eau avec les tronçons susceptibles de relarguer du CVM, il est nécessaire de disposer, in fine et au minimum, de 4 résultats d'analyses répartis sur l'année (incluant la 1ère analyse et l'éventuelle analyse de recontrôle) en tenant compte de la température de l'eau, dont au moins 2 en été afin de prendre en compte l'incidence des températures élevées (de préférence lorsque la température de l'eau dépasse 15°C). »

En effet, les analyses réalisées en été (mi-juin – mi-septembre) permettent de prendre en compte l'incidence des températures élevées de l'eau, et celles réalisées en dehors de la période chaude permettent de mieux prendre en compte les temps de contact souvent plus importants à cette période dans les réseaux (consommations plus faibles).

Dans ce sens, on propose la réalisation de 76 prélèvements et analyses à 19 points de mesures avec 4 analyses par point conformément à l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020. On note que les emplacements des points doivent être validés par l'ARS.

Opération 2A					
Campagne de prélèvements et analyses CVM					
Dispositif	Unité	Prix unitaire en €H.T	Qt	Coût total €HT	Priorité
Réalisation de prélèvement et analyses (incluant échantillonnage et analyses : paramètres in-situ et CVM)	forfait	100	76	7600	1
TOTAL TRAVAUX (y compris maîtrise d'œuvre, divers et imprévus :10%)				8 500 €HT	

Tableau 5 : Estimation des coûts de la campagne de prélèvements et d'analyses – Opération 2A

Une phase d'investigation complémentaire devra être réalisée sur la base des résultats des analyses afin d'identifier le plus précisément possible le tronçon à l'origine de la non-conformité.

La carte suivante présente l'emplacement des différents points de mesures de prélèvement et d'analyses proposés :



Département de la Sarthe (72)

Commune de Savigné-Frévalque

Étude de diagnostic
du réseau d'alimentation en eau potable
de l'aire d'étude

**Proposition de points de
prélèvement pour les analyses CVM
dans l'eau**

BOUCLE	DYTC	AUTOR	IDENTIFICATION	IDENTIFICATION
A	2007/02/02	CF	Voies d'eau	NR
<p>10 rue des Sablons 66370 VINCENNES 05 49 53 06 94</p> <p>audit environnement</p>				
PROJET	NR	NR	NR	NR
DATE	2007/02/02	NR	NR	NR
CHARGÉ DE PROJET	NR	NR	NR	NR

LÉGENDE

- ASP_BESSONER
- ASP_CVMA_CVM (Point de contact)
- Point de prélèvement
- TC < 0.5
- 0.5 < TC < 1
- 1 < TC < 5
- TC > 5

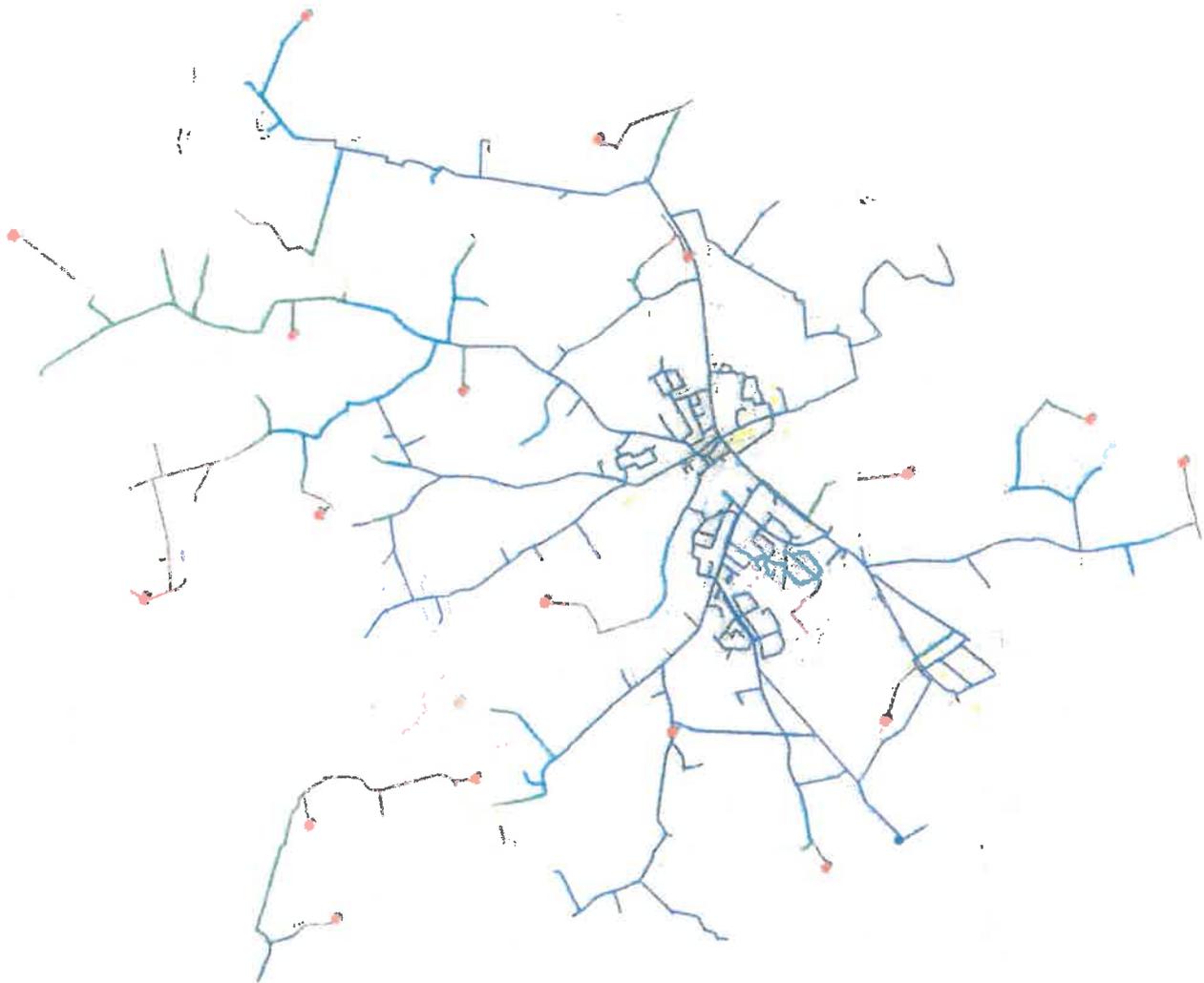


Figure 9 : Proposition des points de prélèvement pour les analyses CVM

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

4.1.3 Mesures correctives pour rétablir la conformité de l'eau distribuée

Par ailleurs, en cas de non-conformité confirmée (au moins 2 résultats d'analyses non conformes) dans un secteur, il est nécessaire de mettre en place dans les meilleurs délais des mesures correctives.

À ce titre, la mise en place de **purges** dans les secteurs du réseau concernés est une des mesures de gestion les plus simples à mettre en œuvre.

Cependant, même si elles sont efficaces, les purges ne peuvent être mises en œuvre que de manière provisoire et ne constituent pas une solution définitive. Par conséquent, en cas de non-conformité confirmée, l'exploitant doit systématiquement étudier puis mettre en œuvre des mesures curatives à long terme (remplacement des canalisations à l'origine des non-conformité voire recours à un maillage ou un tubage du réseau).

De plus, il est recommandé d'envoyer un courrier d'information à destination des abonnés concernés par la non-conformité confirmée afin de communiquer les bonnes pratiques de consommation d'eau dans ce cas. Un modèle de courrier est présenté en **Annexe 1**.

4.1.4 Programme de travaux de remplacement des canalisations à risque CVM

Un premier programme est proposé ci-après, cependant ces travaux pourront être réaménagés suivant les résultats des analyses CVM.

4.1.4.1 Analyse multicritères

Au vu du risque sanitaire que représentent les canalisations en PVC posées avant 1980, les canalisations à risque de relargage de CVM doivent être prioritaire dans le programme de renouvellement des réseaux.

À partir des données disponibles, et des résultats des analyses réalisées (entre 2016 et 2021), les critères suivants ont été pris en compte lors de l'établissement du programme de renouvellement des canalisations :

- Critères de choix des canalisations à risque CVM :
 - Matériau de la conduite (PVC) ;
 - Date de pose de la conduite (avant 1980 et date inconnue).
- Critère de probabilité :
 - Risque de relargage CVM (temps de contact) : permet de privilégier un renouvellement des conduites pouvant entraîner une dégradation de la qualité de l'eau. Pour rappel, un temps de contact supérieur à 48h augmente les risques de relargage du CVM pour des conduites en PVC posées avant 1980.
- Critères sur le risque CVM :
 - Historique des analyses ARS : prend en compte l'historique des prélèvements CVM réalisées
- Critères sur l'importance :
 - Impact selon l'importance de la conduite : une conduite structurante aura une influence plus importante qu'un branchement vis-à-vis les abonnés alimentés en aval.

Temps de contact	
Temps contact	Note
PVC 80 avec TC < 2 j	4
PVC 80 avec TC entre 2 j et 4 j	8
PVC 80 avec TC > 4 j	10
Conduites hors "PVC 80"	0
Analyses CVM réalisées	
Analyses	Note
Dépassement	10
Traces	8
Pas de mesures	4
Mesures mais pas de traces	2
Importance de la conduite	
Importance	Note
Structurante	10
Secondaire	7
Distribution	5
Branchement	2

Tableau 6 : Tableau de notation pour chaque critère – Remplacement des canalisations à risque CVM

A la suite de la définition des barèmes de notation par critère, une note est attribuée à chaque tronçon pour chaque paramètre. Dans un deuxième temps, des « poids » sont appliqués aux différents critères afin de mettre en avant certains plus que d'autres.

Le tableau suivant présente les poids choisis pour les différents critères du programme de renouvellement des conduites PVC avant 1980 :

Critère	Poids critères	Ratio
CVM - Temps de contact	4	40%
CVM - Analyse	4	40%
Importance de la conduite	2	20%

Tableau 7 : Poids des critères – Remplacement des canalisations à risque CVM

Chaque critère étant noté sur 10 points maximum et chaque tronçon de la base de données SIG sur 100 (en prenant en compte les coefficients de pondération ci-dessus). Un classement des tronçons de la note la plus élevée à la note la moins élevée permet ainsi d'obtenir une hiérarchisation des conduites selon leur priorité de renouvellement.

Le carte suivante présente la priorité de renouvellement du réseau sur la commune en fonction de la note attribuée.

4.1.4.2. Estimation de la valeur des tronçons

La valeur de chaque tronçon est estimée à partir de prix unitaires au ml. Les prix unitaires pris en compte sont présentés dans le tableau suivant et sont issus de bases de données internes / retours d'expérience. À partir des données SIG, une estimation du coût du renouvellement à neuf a été faite en fonction du diamètre de chaque canalisation et pour remettre des matériaux plastiques (PVC).

En prenant en compte ces hypothèses sur les prix unitaires, la valeur du réseau de la commune de Savigné-l'Évêque (77 km sans branchements) est estimée à environ 8,67 M€ HT (dont près de 4 M€ HT correspond à des canalisations à risque CVM).

Classe de diamètre en mm	Prix renouvellement au ml (€ HT)
30	65,00 €
32	65,00 €
40	65,00 €
50	75,00 €
60	85,00 €
63	85,00 €
70	90,00 €
75	90,00 €
80	95,00 €
90	100,00 €
100	110,00 €
110	120,00 €
125	130,00 €
140	155,00 €
150	165,00 €
160	170,00 €
175	185,00 €
180	190,00 €
200	200,00 €

Figure 11 : Prix unitaires pris en compte pour l'estimation de la valeur des tronçons

4.1.5 Estimation des coûts du programme de travaux pour le remplacement des canalisations à risque CVM

Le chiffrage estimatif des travaux de remplacement des conduites à risque CVM est le suivant :

Les canalisations en priorité 3 (soit près de 30 kml) pourront être réhabilitées sur 52 ans à l'issue des 8 premières années de façon à prévoir un étalement des investissements sur 60 ans (en parallèle des travaux de renouvellement du patrimoine) et de maîtriser l'augmentation sur le prix de l'eau.

Opération 2B					
Programme de travaux pour le remplacement des canalisations à risque CVM					
Aménagement	Unité	Prix unitaire en €HT	Qt	Coût total* €HT	Priorité
Remplacement des canalisations à risque CVM : Réduction des risques de relargage des CVM	ml	Variable selon diamètre	4 592 ml	426 895 €	1 (2022-2025)
	ml		5 279 ml	532 615 €	2 (2026-2029)
	ml		29 758 ml	3 449 390 €	3 (2030-2081)
Total €HT (y compris maîtrise d'œuvre et imprévus (10%))				4 408 000 €HT	

* y compris maîtrise d'œuvre et imprévus (10%)

Tableau 8 : Estimation des coûts de remplacement des canalisations à risque CVM – Opération 2B

L'effort de renouvellement suivant cette répartition :

- Priorité 1 : Environ 1,1 km/an et 107 000 €/an ;
- Priorité 2 : Environ 1,3 km/an et 133 000 €/an ;
- Priorité 3 : Environ 570 ml/an et 66 000 €/an (en parallèle des travaux de renouvellement relatif au vieillissement des canalisations)

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Remarque :

- Le budget de renouvellement annuel (66 000 €/an) dépend du type de canalisation qui sera remplacé (prix variable selon le diamètre)
- En cas de renouvellement de la voirie, il peut être intéressant financièrement de mener en simultanée les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.

4.2 Suivi de la qualité d'eau

4.2.1 Contexte

Lorsqu'on ajoute du chlore à l'eau, cela vise à éliminer les bactéries, les germes vivants et les matières organiques présentes dans l'eau. Une fois que ces contaminants sont tous éliminés, une certaine quantité de chlore reste dans l'eau, appelée chlore résiduel libre.

Ce chlore résiduel libre persiste dans l'eau jusqu'à ce qu'il se dissipe naturellement ou jusqu'à ce qu'il soit utilisé pour éliminer une nouvelle contamination. La présence de chlore résiduel libre dans l'eau est donc une indication positive, car elle indique que les organismes les plus dangereux ont été éliminés et que l'eau est probablement propre à la consommation.

Par conséquent, il est essentiel de mesurer et suivre en continu le niveau de chlore résiduel libre présent dans l'eau pour s'assurer de la qualité de l'eau et de sa sécurité pour la consommation humaine.

4.2.2 Proposition des points de contrôles

Dans ce sens, on rappelle qu'en situation normale, les temps de séjour sur le réseau de distribution de la commune sont relativement importants au niveau des extrémités (cf .

Dans ce sens, cette carte met en avant le fait que certaines antennes présentent des temps de séjours importants supérieurs à 5 jours. Ce constat est observé essentiellement au niveau des secteurs :

- Le Grand Aunay et l'Hermitage ;
- Le Miroir (commune de Courceboeufs) ;
- La Noé et Les Bevière (en amont de l'interconnexion avec SIAEP Fontenelles) ;
- Les Grands Poiriers, La Chapelle.

Sur ces secteurs, il est recommandé de faire des analyses de chlore (peuvent être couplées à des analyses CVM) afin de vérifier si la présence de chlore est toujours détectée.

À ce stade de l'étude deux point de suivi continu du niveau de chlore seront proposés au niveau des points les plus problématiques suivant les résultats de la modélisation.

Opération 2C					
Suivi continu de la qualité de l'eau (chlore)					
Dispositif	Unité	Prix unitaire en €H.T	Qt	Coût total €HT	Priorité
Pose d'équipement de mesure en continu du chlore en ligne et station d'alerte	forfait	10 000	2	20 000	2
TOTAL TRAVAUX (y compris maîtrise d'œuvre, divers et imprévus :10%)				22 000 €HT	

Figure 12 : Estimation des équipements de suivi du chlore en ligne – Opération 2A

Cette solution permettra de surveiller le niveau de chlore à intervalle régulier sur les réseaux de distribution d'eau potable et alerte les exploitants en cas de détection de dépassement du seuil minimum ou maximum du chlore.

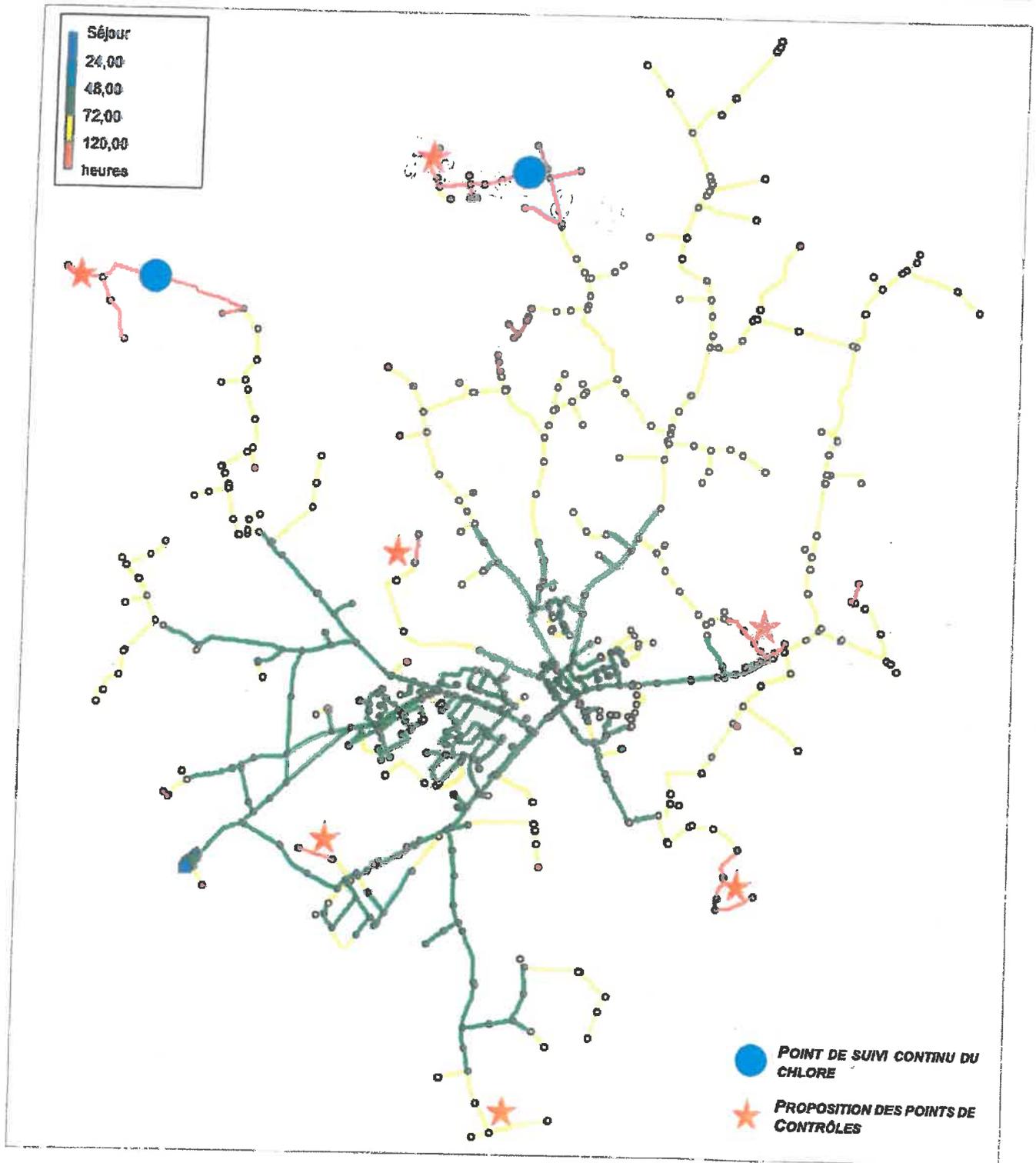


Figure 13 : Modélisation des temps de séjour

L'emplacement des points de suivi proposés peut être adapté suivant les résultats des contrôles et prélèvements réalisés (à coupler avec les analyses CVM)

5 AMELIORATION DU RESEAU ET GESTION PATRIMONIALE – OPERATION 3

Le vieillissement d'une canalisation d'eau potable et sa dégradation progressive se manifestent au fil du temps par une diminution des performances hydrauliques du réseau mais également par des ruptures qui entraînent différents types de dommages. Ces différentes détériorations engendrent des pertes d'eau et un accroissement des dépenses. Une décision de renouvellement doit donc être envisagée et combinée à une analyse technique des défaillances et à une analyse économique rationnelle des choix possibles. Une analyse multicritère permet de déterminer les conduites candidates au renouvellement et définir l'ordre des priorités par la prise en compte de plusieurs critères.

Cette partie a été traitée dans le rapport de « Phase 4 – Plan de renouvellement » réalisé et présenté en mairie par GETUDES et dont les résultats seront récapitulés dans le présent chapitre

5.1 Résultats de l'étude de gestion patrimoniale réalisée par GETUDES

5.1.1 Analyse multicritères

À partir des données disponibles, et en tenant compte des spécificités du territoire d'étude, les critères suivants ont été pris en compte pour la réalisation du programme de renouvellement des canalisations :

Critères influant sur le vieillissement de la conduite et/ou augmentant la probabilité d'une casse/fuite :

- Matériau de la conduite
- Date de pose de la conduite
- Diamètre de la conduite
- Type de chaussée
- Nombre de fuites (historique des fuites sur canalisations/branchements)
- Réclamations des usagers

Le carte suivante présente la priorité de renouvellement du réseau sur la commune en fonction de la note attribuée.



Département de la Sarthe (72)

Commune de Savigné-Tévaque

Étude de diagnostic
du réseau d'alimentation en eau potable
de la zone d'étude

**Priorités des travaux de
renouvellement des canalisations**

PROJET	DATE	AUTOUR	MOYENNEUR	VALORISATION
A	PROJET	DE	PROJET	DE
EP 2024-1	2024	EP 2024-1	2024	2024
EP 2024-2	2024	EP 2024-2	2024	2024
EP 2024-3	2024	EP 2024-3	2024	2024
EP 2024-4	2024	EP 2024-4	2024	2024



LÉGENDE

- REP_PRESERVEE
- REP_OCCUPATION
- REP_DONNÉES TRAVAUX
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- Priorité 4
- Voies d'eau SUIVIES DE PROJETANT LE SERVICE

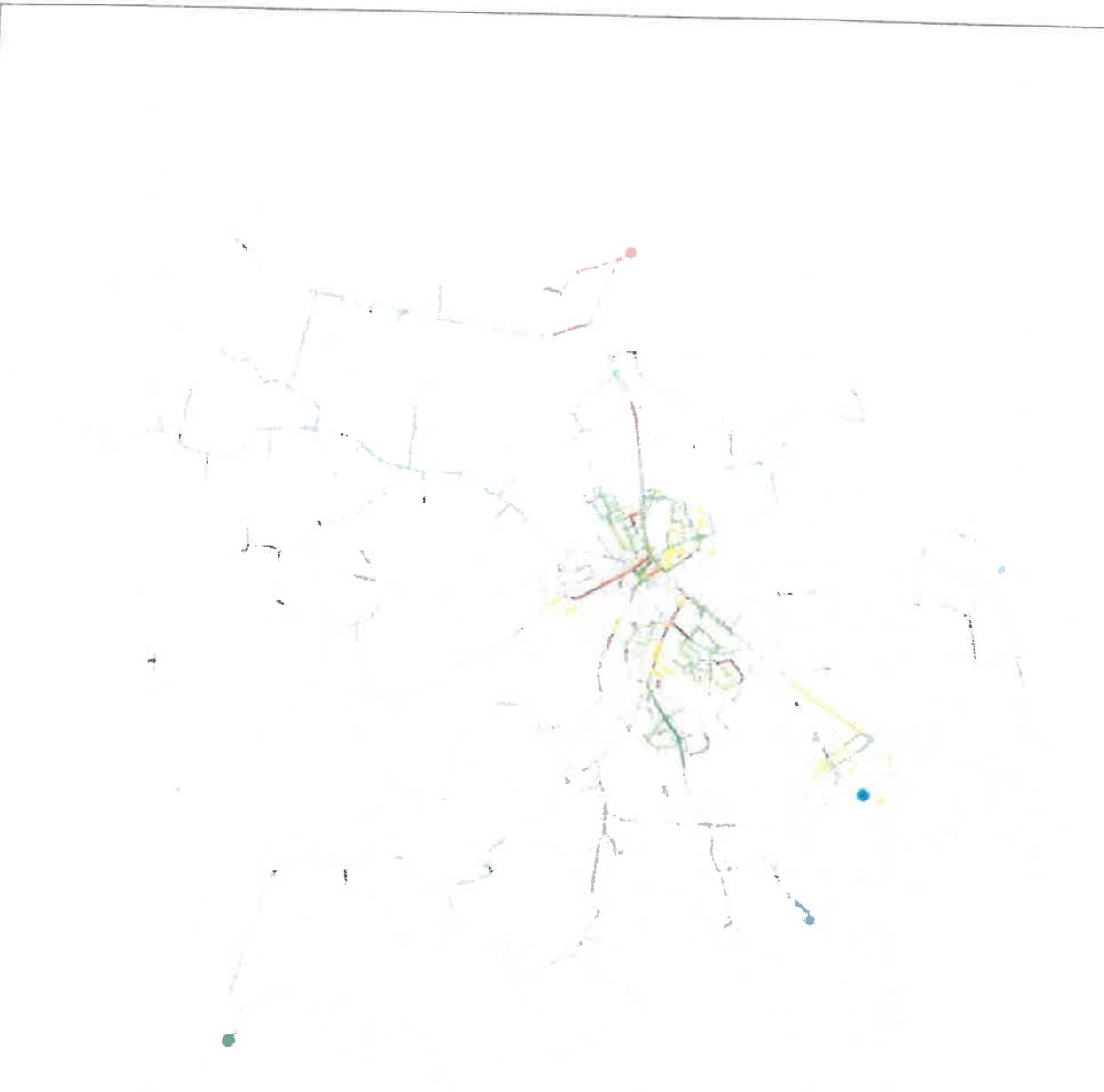


Figure 14 : Priorités des travaux de renouvellement des canalisations (Données : Gestion patrimoniale – GETUDES)

Accusé de réception en préfecture
072-217203296-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

5.1.2 Estimation des coûts de renouvellement des réseaux – Opération 3A

Opération 3A					
Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale					
Aménagement	Unité	Prix unitaire en €H.T	Qt	Coût total* €HT	Priorité
Renouvellement des canalisations de priorités 1 à 2	ml	Variable selon diamètre	1 093 ml	116 411 €	1 (2022-2025)
	ml		1 393 ml	157 441€	2 (2026-2029)
Renouvellement des canalisations de priorité 3 à 4	ml		35 127 ml	4 851 519 €	3 à 4 (2030-2081)
Total €HT				5 125 000 €HT	

* y compris maîtrise d'œuvre et imprévus (10%)

Tableau 9 : Estimation des coûts de renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale – Opération 3A

L'effort de renouvellement suivant cette répartition :

- **Priorité 1** : Environ 270 ml/an et 29 000 €/an ;
- **Priorité 2** : Environ 350 ml/an et 39 500 €/an ;
- **Priorité 3 à 4** : Environ 680 ml/an et 93 000 €/an (en parallèle des travaux de renouvellement relatif au risque CVM)

Remarque :

- Les tronçons intégrés dans le programme pluriannuel lié aux risques CVM ont été écartés de ce programme.
- Le budget de renouvellement annuel (93 000 €/an) dépend du type de canalisation qui sera remplacé (prix variable selon le diamètre)
- En cas de renouvellement de la voirie, il peut être intéressant financièrement de mener en simultanée les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable.

5.2 Renouvellement du parc compteurs – Opération 3B

Dans un souci de lutte contre le sous-comptage des compteurs et ainsi la fiabilité des indicateurs de performances du réseau de distribution, un suivi régulier de l'âge du parc compteur des usagers est nécessaire afin de mettre en place une politique de remplacement des compteurs dépassant l'âge de 15ans (Données ASTEE : Guide ONEMA).

D'après le listing détaillé fourni par l'exploitant, en 2020 (RAD), le réseau comprenait 1916 compteurs abonnés actifs et inactifs. La répartition des compteurs, selon la classe d'âge, est présentée dans les figures suivantes :

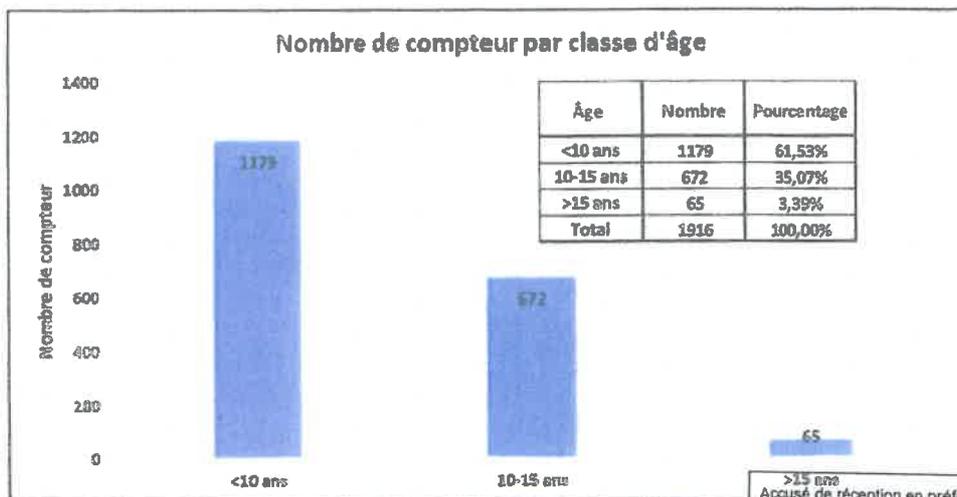


Figure 15 : Répartition des compteurs par classe d'âge (RAD)

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Selon ces résultats, en vue de renouveler le parc compteur sur 15 ans, le taux de renouvellement moyen est de 6.7% par an ce qui représente à environ 128 compteurs à remplacer chaque année.

Le taux de renouvellement moyen pour les cinq dernières années est de 7.1%, Véolia assure un renouvellement permanent et régulier du parc de comptage des particuliers afin de conserver un parc de comptage récent. Ceci permet de limiter les volumes sous comptés par les compteurs.

On note que le taux de renouvellement des compteurs a baissé en 2020 (3% des compteurs remplacés) compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID19.

5.3 Archivage des données de défaillances

L'historique des défaillances et anomalies permet de mettre en évidence les problèmes récurrents du réseau et ses secteurs sensibles. Un historique des casses et des interventions doit être consigné.

Les données à renseigner sont les suivantes :

- La date d'intervention ;
- L'identification du tronçon sur lequel a eu lieu l'intervention s'il s'agit d'une défaillance sur un tronçon ;
- La localisation précise de la défaillance (n° de voie) ;
- Le type de défaillance, la validation ou la correction des données de la conduite (diamètre, matériau, joints...).

Il peut exister plusieurs types de défaillances sur le réseau, catégorisées comme suit :

- Défaillance physique des canalisations (trou, joint, casse nette, casse longitudinale, fissure, déboîtement...)
- Anomalies signalées par les abonnés (manque d'eau, chute de pression, forte pression, goût, couleur...).

Ce cahier des défaillances est tenu à jour par Véolia. Il n'y a pas de modification à apporter à celui-ci.

5.4 Manœuvre et entretien des éléments du réseau

Pour le bon fonctionnement des ouvrages du réseau, il est préconisé :

- Une manœuvre annuelle de chaque vanne (sectionnement, vidange...)
- Une manœuvre annuelle des poteaux incendie et des robinets de vidange ;
- Une vidange et une désinfection des réservoirs chaque année.

6 SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Une étude de possibilité d'alimentation de la commune via les interconnexions existantes (approche hydraulique) a été réalisée en phase 3 de la présente étude, afin de vérifier la sécurisation de l'alimentation de la commune en eaux potables en cas de dysfonctionnement du système AEP communal. Cette approche a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Interconnexion SIAEP des Fontenelles :
 - L'interconnexion avec le SIAEP des Fontenelles ne permettrait pas l'alimentation de l'ensemble de la commune de Savigné l'Évêque d'un point de vue hydraulique avant même d'analyser la problématique liée à la disponibilité de la ressource et sa capacité à faire face aux besoins en eau de la commune (données dont on ne dispose pas dans le cadre de cette étude).
 - En effet, la colonne en DN90 et DN110 (au niveau des lieu-dit « La Noé » et « La Groie ») ne permet pas de transiter les débits nécessaires ni en situation moyenne ni en situation de pointe. Cela entraînerait des vitesses très élevées (supérieures à **3 m/s** en situation de pointe), des pertes de charges importantes et ainsi des **pressions négatives** (au niveau du modèle informatique à cause d'une capacité hydraulique du réseau insuffisante).
- Interconnexion SIDERM : l'interconnexion permet une alimentation temporaire de l'ensemble de la commune **sous réserve** :
 - Capacité de l'interconnexion à fournir la totalité des besoins de la commune (environ **830 m³/j** en jour de pointe et un débit max de **55 m³/h** en heure de pointe - jour de pointe) ;
 - Une pression de **4.5 bars** délivrée au point d'interconnexion est nécessaire ;
 - Régler le stabilisateur aval à une consigne de pression supérieure (3,7 bars selon les résultats de la modélisation) permettant de maintenir des pressions suffisantes sur l'ensemble du réseau.

Cependant, ce dernier scénario (SIDERM) présente des limites essentiellement liées à des vitesses très importantes (>2 m/s) enregistrées ponctuellement au niveau du point d'interconnexion en situation de pointe. Dans le cadre d'un secours, ces limites restent acceptables d'autant plus que ces problématiques ne sont pas constatées en situation moyenne.

- Le fonctionnement des deux interconnexions en simultanée permet une alimentation temporaire de l'ensemble de la commune **sous réserve** :
 - Capacité des interconnexions à fournir la totalité des besoins de la commune (environ **600 m³/j** pour le SIDERM et **230 m³/j** pour le SIAEP des Fontenelles en jour de pointe).
 - Une pression d'environ **4 bars** délivrée au point d'interconnexion avec le SIDERM est nécessaire ;
 - Une pression d'environ **4.5 bars** délivrée au point d'interconnexion avec le SIAEP des Fontenelles est nécessaire.



Dans ce sens, une étude de faisabilité hydraulique, en coordination avec les syndicats voisins dans le cadre des conventions d'échanges d'eau, devra être réalisée afin de faire un état des lieux sur les bilans besoins-ressources à l'échelle des deux syndicats ainsi que la commune de Savigné l'Évêque. Cette approche permettra de vérifier et d'assurer la possibilité d'une alimentation de secours en cas de dysfonctionnement du système d'alimentation en eau potable de la commune.

7 ANALYSE DE LA DEFENSE INCENDIE – OPERATION 4

7.1 Rappel de la réglementation

Le règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie de la Sarthe fixe les règles, dispositifs et procédures de défense contre l'incendie applicable sur le département de la Sarthe et donc sur la commune de Savigné-l'Évêque.

« Afin d'être utilisables par les sapeurs-pompiers et intégrés dans la DECI, les PEI doivent répondre à des exigences minimales de débit et de volume. Les réserves d'eau doivent disposer d'un volume minimum de 30 m³ utilisable. Les hydrants doivent être alimentés par un réseau d'eau garantissant un débit minimum de 30 m³/h sous une pression dynamique minimum permettant le fonctionnement correct des pompes des engins de lutte contre l'incendie. Afin de prendre en compte les incertitudes de mesures, une tolérance de 10% est admise pour les mesures de débit. Des solutions alternatives doivent être mises en œuvre pour le remplacement des hydrants ne répondant pas à ces exigences minimales. » Article 27.

Les règles communes à tous les hydrants sont :

Distance maximum :

Le point d'eau est implanté à une distance inférieure ou égale à 200 m du risque à défendre. Dans certains cas, il pourra être admis une distance de 400 m.

Volume et débit minimum :

Les points d'eau doivent répondre à des caractéristiques précises. Dans tous les cas, ils doivent :

- Respecter un volume minimal ou un débit minimal pendant une certaine durée (ex : 60 m³ ou 30 m³/h pendant 2h) ;
- Répondre à un cahier des charges précis dicté par la norme s'y référant, ou par le présent règlement pour les ouvrages non normalisés.

Débits maximum considérés :

Quel que soit le débit maximum mesuré sur un poteau ou bouche d'incendie, le débit utilisable ne pourra être supérieur à deux fois le débit prévu par la norme. Soit :

- 60 m³/h depuis un hydrant de 80 mm (norme : 30 m³/heure) ;
- 120 m³/h depuis un hydrant de 100 mm (norme : 60 m³/heure) ;
- 240 m³/h depuis un hydrant de 2 x 100 mm (norme : 120 m³/heure).

Accessibilité :

Les engins d'incendie doivent pouvoir accéder aux points d'eau incendie sans difficultés et en tous temps (absence d'obstacles, voirie fiable, gabarit adapté aux engins d'incendie, isolement par rapport au risque...). Les abords des points d'eau doivent toujours être dégagés. Leur accessibilité doit être permanente

Pluralité des ressources :

Dans certains cas et après avis obligatoire du SDIS, il peut y avoir pour la même zone à défendre, plusieurs ressources en eau, dont les capacités ou les débits sont cumulables pour obtenir la quantité d'eau nécessaire. La capacité du premier point d'eau sera toujours supérieure ou égale au tiers du débit ou du volume nécessaire avec un minimum de 30 m³/h ou 60 m³.

Des grilles de couverture des risques incendie, permettant d'identifier les besoins en eau nécessaires à la prise en compte des risques du territoire, sont définies. Ces grilles sont déterminées à partir de quatre approches :

- Approche par le risque (risque faible, ordinaire, important ou risque particulier) ;
- Approche par les caractéristiques (habitat individuel ou dépendance isolé complètement) ;
- Approche par la définition des besoins en eau adaptés (quantités, durées, ...) ;
- Approche par la distance maximum entre le risque et le point d'eau et distance maximum entre deux points d'eau.

	Dimensionnement des besoins en eau 2. Habitations	RDDECI v1	
		Annexe 2	
		Rédacteur : SDMO - SPR	Date : 13/01/2017

Type de bâtiment (*)	Risque courant faible	Risque courant ordinaire		Risque courant important	
		<u>1^{ère} famille :</u> Habitations individuelles R+1 maximum Surface < 250 m ² Isolée (hameau, ...) en zone rurale Potentiel et risque de propagation sont faibles	<u>1^{ère} famille :</u> Habitations individuelles R+1 maximum Surface > 250 m ²	Lotissement Distance isolement ≤ 8 m <u>2^{ème} famille :</u> Habitations individuelles Habitations collectives R+3 maximum	<u>3^{ème} famille A :</u> H ≤ 28 m et R+7 maximum et distance escalier-logement < 10 m et accès escalier par voie échelle <u>3^{ème} famille B :</u> H ≤ 28 m
Quantité nominale durée - débit	30 m ³ /h ou 30 m ³ utilisables instantanément	60 m ³ /h ou 60 m ³ utilisables instantanément	120 m ³ utilisables pendant 2 heures (60 m ³ /h)	180 m ³ utilisables pendant 2 heures (90 m ³ /h)	240 m ³ utilisables pendant 2 heures (120 m ³ /h)
Nombre minimal de points d'eau	1	1	1	1 à 2	2
Distance maximale entre le 1 ^{er} point d'eau et l'entrée principale du bâtiment	400 m	400 m	200 m	100 m Ou 60 m du raccord d'alimentation de la colonne sèche	60 m du raccord d'alimentation de la colonne sèche (ou humide)
Distance maximale entre 2 points d'eau	1	800 m	400 m	200 m	200 m
H : hauteur du plancher bas du niveau le plus haut par rapport au niveau d'accès des secours * Les bâtiments situés dans les zones menacées par les incendies de forêt sont classés au minimum dans le risque immédiatement supérieur					

Figure 16 : Exemple de fiche descriptif des besoins d'eau « incendie » - Habitations

On note que la conformité étudiée dans le schéma directeur est liée au débit pouvant être fourni par les poteaux incendie.

La conformité de la défense incendie est, quant à elle jugée par les services compétents en fonction des critères du Règlement Départemental de Défense Incendie.

Accusé de réception en préfecture
 072-217203298-20230412-2023-040-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2023
 Date de réception préfecture : 17/04/2023

7.2 État de la défense incendie

La commune possède 64 poteaux d'incendie dont 60 ont été diagnostiqués par VEOLIA en 2020. Sur l'ensemble des tests réalisés, 11 poteaux d'incendie sont non conformes soit environ 18% du nombre total des poteaux. La conformité de ces poteaux et ceux non testés (4) a été vérifiée par la modélisation hydraulique. La carte suivante présente l'état de la défense incendie de la commune vis-à-vis- le débit et la couverture (rayon : 200m).

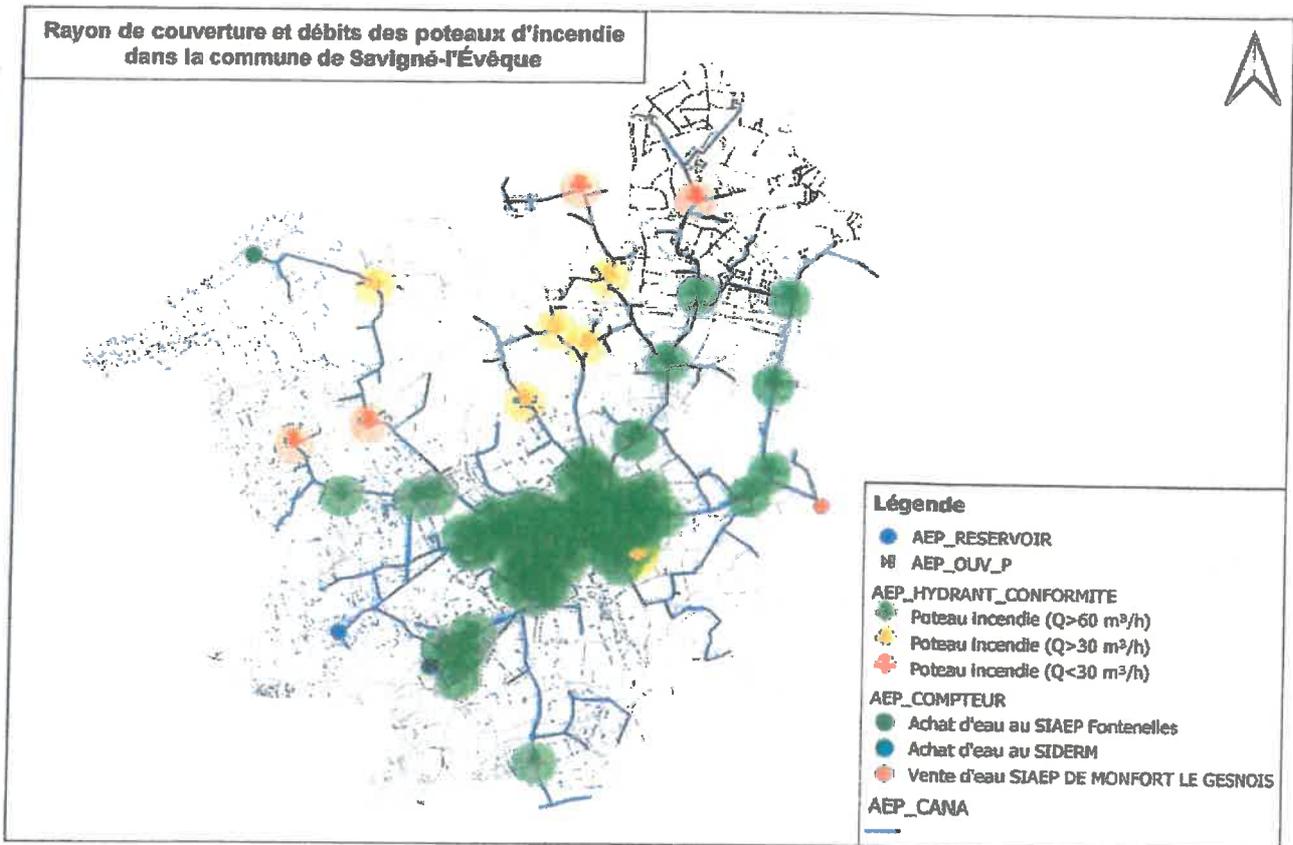


Figure 17 : Rayon de couverture et débit des poteaux d'incendie (référence 2020)

Conclusion

La défense incendie est satisfaisante sur l'aire d'étude :

- 84 % des poteaux d'incendie (54 PI) ont un débit conforme ($> 60 \text{ m}^3/\text{h}$), 9% (6 PI) sont utilisables mais présente un débit insuffisant ($30 \text{ m}^3/\text{h} < Q < 60 \text{ m}^3/\text{h}$) et 7% (4 PI) sont inutilisables par les services de secours ($Q < 30 \text{ m}^3/\text{h}$) ;
- Le secteur centre de la commune (ancien bourg et lotissement adjacents) est bien protégé. Seul le poteau d'incendie à côté de la salle Michel Berger fournit un débit inférieur à $60 \text{ m}^3/\text{h}$ ($54 \text{ m}^3/\text{h}$) mais les autres poteaux d'incendie à proximité permettent de couvrir cette zone.
- Les poteaux d'incendies inutilisables sont situés en milieu rural (hameaux, ...). Ces emplacements présentent généralement un risque faible ;
- La mise en conformité de la défense incendie ne peut être chiffrée sans un diagnostic global du service départemental de lutte contre les incendies.
- Par ailleurs, les poteaux d'incendie n° 4, 20, 24 et 36 présentaient une non-conformité vis-à-vis le contrôle mécanique (vanne de manœuvre et mécanisme intérieur), il faut donc prévoir leur remplacement pour garantir une meilleure sécurité incendie (le PI n°36 a déjà été remplacé par Veolia en 2020)
- Le poteau d'incendie n°2 était inaccessible par les agents de VEOLIA lors des tests de 2020, il faut donc le rendre accessible et réaliser un test afin de mettre à jour la base de données.

Opération 4 : Amélioration de la défense incendie

Dispositif	Unité	Prix unitaire en €HT	Qt	Coût total €HT	Priorité
Remplacement de 3 poteaux d'incendie (PI n° 4, 20, 24)	forfait	6 000	3	18 000	1
TOTAL TRAVAUX (y compris maîtrise d'œuvre et imprévus (10%))					

Figure 18 : Estimation des coûts de travaux pour le remplacement des poteaux d'incendie

Accusé de réception
072-217203200-20230412-2023-040-DE
Date de réception : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

8 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES – OPERATION 5

Dans le cadre de l'étude les ouvrages ont été visités en phase 1. Ces visites ont été l'occasion d'observer la conformité des ouvrages (sur les conditions d'accès et de sécurité notamment) et l'état des équipements.

Dans l'ensemble, les ouvrages sont récents et certains ont été rénovés lors de mise en service de la station de décarbonation. Cependant, il a été mis en avant quelques problématiques.

Opération n°5								
Aménagement des ouvrages								
Nom de l'ouvrage	Localisation/Rue	Observations	Travaux proposés	Unité	Prix unitaire en €HT	Qt	Coût total €HT	Priorité
Station de traitement	Les Jeunoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement non optimal du système de vibration par insufflation d'air - Décrochage des cristaux par action mécanique des agents d'exploitation - Traces d'oxydation au niveau de certains ouvrages 	Diagnostic et remplacement du système d'insufflation d'air (voir schéma de fonctionnement en Annexe 4)	Forfait	1 000 €	1	1 000 €	1
			Mise en place d'un système de ventilation active et adaptée	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	1
Réservoir Les Jeunoirs	Les Jeunoirs	- Présence de fissures apparentes à l'intérieur de la chambre à vannes et au niveau de l'extérieur de l'ouvrage	Réaliser un diagnostic structurel de l'ouvrage	Forfait	10 000 €	1	10 000 €	1
Forages	Les Jeunoirs	Absence de détecteur d'ouverture des forages	Pose d'alarme pour la protection des deux forage F0 et F3 avec raccordement à la télégestion de la station	Forfait	1 000 €	2	2 000 €	1
Total €HT (y compris travaux de maîtrise d'œuvre et imprévus : 10 %)							16 500 €	

Tableau 10 : Estimation des coûts d'aménagement des ouvrages – Opération n°5

9 RÉCAPITULATIF DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Le tableau suivant récapitule et présente une synthèse des travaux nécessaires à l'amélioration du système d'alimentation d'eau potable, détaillés dans les chapitres précédents.

Rappel : la planification des priorités est basée selon un degré d'urgence d'intervention :

- Priorité 1 : court terme – travaux à prévoir de 1 à 4 ans ;
- Priorité 2 : moyen terme – travaux à prévoir de 4 à 8 ans ;
- Priorité 3 : long terme – travaux à prévoir de 9 à 60 ans.



- Les estimations des travaux détaillés dans le présent schéma directeur peuvent être optimisées dans plusieurs cas de figures à savoir :
- Les priorités de remplacement des conduites à risque CVM peuvent être adaptées suite aux résultats de la campagne de prélèvements ;
 - Réaliser des opérations groupées ;
 - Coïncider des travaux de voirie avec des opérations préconisées. Dans ce cas, les priorités peuvent être modifiées ;
 - Le programme de travaux doit être pris en compte dans l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement.

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE ET ETUDE PATRIMONIALE

N° d'opération	Catégorie d'opération	Années de réalisation	Compléments	PRIORITE 1 : (1-4 ans)			PRIORITE 2 : (5-9 ans)			PRIORITE 3 : (10-60 ans)			TOTAL € HT	
				1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}		10 ^{ème}
1	Amélioration de la sectorisation et diagnostic permanent	24 000€	Posa de 5 nouveaux débitmètres vérifiables Remplacement des compteurs échafaudés d'eau et mise en place d'un module de télérelève	-	-	-	-	52 000 €	-	-	-	-	-	76 000 €
2A	Campagne de prélèvements et analyses CVM	8 500 €	Réalisation de prélèvements et analyses paramétrés in-situ et CVM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 500 €
2B	Programme de travaux pour le remplacement des canalisations à risque CVM	107 000 €	Priorité 1 : Environ 1,1 km/an et 87 000 €/an Priorité 2 : Environ 1,3 km/an et 121 000 €/an Priorité 3 : Environ 570 m/an et 60 000 €/an	107 000 €	-	-	107 000 €	133 000 €	133 000 €	133 000 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €	4 468 000 €
2C	Suivi au continu de qualité de l'eau	-	Posa d'équipement de mesure en continu du chlore en ligne et station d'alerte	-	-	-	-	22 000€	-	-	-	-	-	22 000 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	28 000 €	Priorité 1 : Environ 270 m/an et 29 000 €/an ; Priorité 2 : Environ 350 m/an et 39 500 €/an ; Priorité 3 : Environ 680 m/an et 83 000 €/an	28 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €	39 500 €	39 500 €	39 500 €	83 000 €	83 000 €	83 000 €	5 125 000 €
3B	Renouvellement du parc compteurs	-	Taux de renouvellement moyen : 6,7% par an Soit 127 compteurs à remplacer par an	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Amélioration de la défense incendie	20 000 €	Remplacement de 3 poteaux d'incendie en mauvais état suite aux tests réalisés par l'exploitant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000 €
5	Réhabilitation des ouvrages : fontaines, usine de production, réservoir	16 500 €	/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 500 €
TOTAL		205 000 €		138 000 €	136 000 €	138 000 €	138 000 €	246 500 €	172 500 €	172 500 €	172 500 €	159 000 €	159 000 €	9 079 000 €

Tableau 11 : récapitulatif et synthèse du schéma directeur d'eau potable

Préparé de réception en préfecture
le 21/04/2023
de télétransmission : 17/04/2023
de réception préfecture : 17/04/2023

10 IMPACT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DE L'EAU

10.1 DÉFINITIONS

10.1.1 Fond de roulement / réserve de trésorerie

« Le **fond de roulement** mesure les ressources dont l'entreprise dispose à moyen et long terme (hors chiffre d'affaires) pour financer son exploitation courante. Il est aussi appelé FRNG pour Fonds de roulement Net Global » (Source : l'Expert-comptable.com).

Dans ce sens, cette notion représente la somme dont dispose l'entreprise pour payer ses fournisseurs, ses employés et l'ensemble de ses charges de fonctionnement, en attendant d'être rémunérée par ses clients. Connaître son fonds de roulement permet de piloter son entreprise de manière efficace en connaissant la capacité de l'entreprise à **couvrir ses dépenses sans avoir recours à un emprunt**. Le fonds de roulement permet ainsi de **financer les investissements nécessaires à l'activité sur plusieurs années**.

Dans le cadre de cette étude, la commune n'a pas de réserve de trésorerie.

10.1.2 Épargne brute et épargne nette (Capacité d'autofinancement)

L'**épargne brute** est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses de gestion courante y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute est transféré, par une opération d'ordre comptable, en recettes d'investissement suivant le principe ci-dessous :

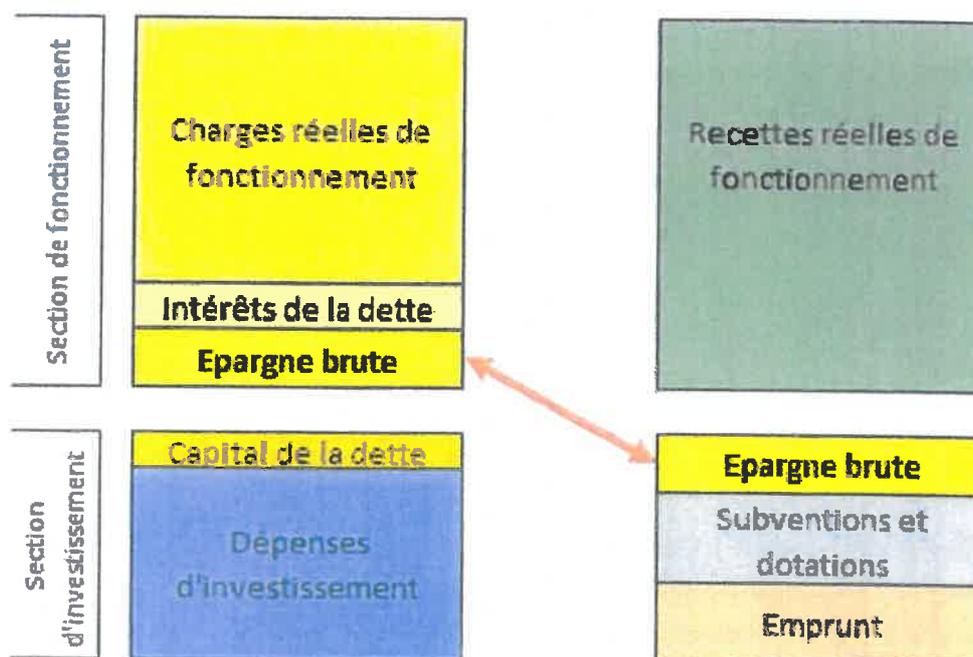


Tableau 12 : Principe de transfert de l'épargne brute par opération d'ordre comptable

L'**épargne nette** constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « **Capacité d'autofinancement** » (CAF) utilisée en comptabilité privée. Elle est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts à rembourser.

10.1.3 Dotations aux amortissements

L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien (dans le cadre des études d'eaux potables : canalisations, ouvrages).

10.1.4 Participations au branchement pour les nouvelles habitations

Lors de la construction de nouveaux réseaux publics d'assainissement, les collectivités ont la possibilité d'exécuter d'office les parties des branchements situées sous la voie publique. Ces parties de branchements sont alors incorporées aux réseaux publics et deviennent propriété des collectivités qui en assurent l'entretien et en contrôlent la conformité.

Dans ce cas, les collectivités sont autorisées à se faire rembourser par les propriétaires concernés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux, diminuées des subventions éventuellement obtenues, et majorées de 10 % pour frais généraux, suivant des modalités à fixer par les organes délibérants.

10.1.5 Taux de subventions

Pour accompagner les travaux d'amélioration de leurs système d'alimentation d'eau potable (suivi, réhabilitation ...), les collectivités peuvent être aidées financièrement. Les Agences de l'Eau, dans notre cas, Loire Bretagne, peuvent financer subventionner dans certaines conditions les travaux sur les réseaux d'eau potable et ouvrages particuliers (réservoirs, station de traitement ...). Dans ce sens, nous nous baserons sur les valeurs suivantes :

- Mise en place de la sectorisation : 50%
- Remplacement des canalisations à risque CVM : 30% (possibilité de montant plafond pour ce type d'aides)

Ces taux sont donnés à titre indicatif. Seuls les services concernés sont habilités à préciser les travaux éligibles ou non après présentation du dossier de demande de subvention par la collectivité.



De plus, dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, celle-ci a décidé de réserver les aides aux communes les plus prioritaires (communes classés ZRR). Ces taux de subvention sont variables et donc à prendre avec réserve.

10.2 Analyse de la situation actuelle

10.2.1 Composition du prix de l'eau

La facture d'eau se décompose d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe hors taxe est indépendante du volume d'eau consommé et sert, théoriquement, à financer une partie des charges fixes du service.

Depuis le 1er janvier 2012, elle est plafonnée à 30 % du coût du service d'eau potable et d'assainissement collectif, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ hors taxes et redevances, pour les communes en zone urbaine. Ce plafond est fixé à 40 % pour certains services desservant des communes en zone rurale. Pour les communes en zone touristique, il n'y a pas de plafonnement. En moyenne, en 2018, la part fixe représente 16 % de la facture d'eau potable et 14 % de la facture d'assainissement collectif.

La part variable est calculée en fonction du volume d'eau consommé pendant la période de facturation. Ce volume est relevé sur les compteurs d'eau, ou à défaut de relevé, estimé par le service ou autorelevé par l'abonné.

Sur la facture, figurent diverses redevances perçues par les agences de l'eau pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre la pollution, la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées (si raccordement à l'assainissement collectif)

En assainissement, les habitations non raccordées aux réseaux de collecte des eaux usées, le contrôle des installations d'assainissement non collectif fait généralement l'objet d'une facture de contrôle.

Accusé de réception en préfecture
N° d'avis : 2023-03-03-003
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

10.2.2 Prix de l'eau en France métropolitaine et contexte local

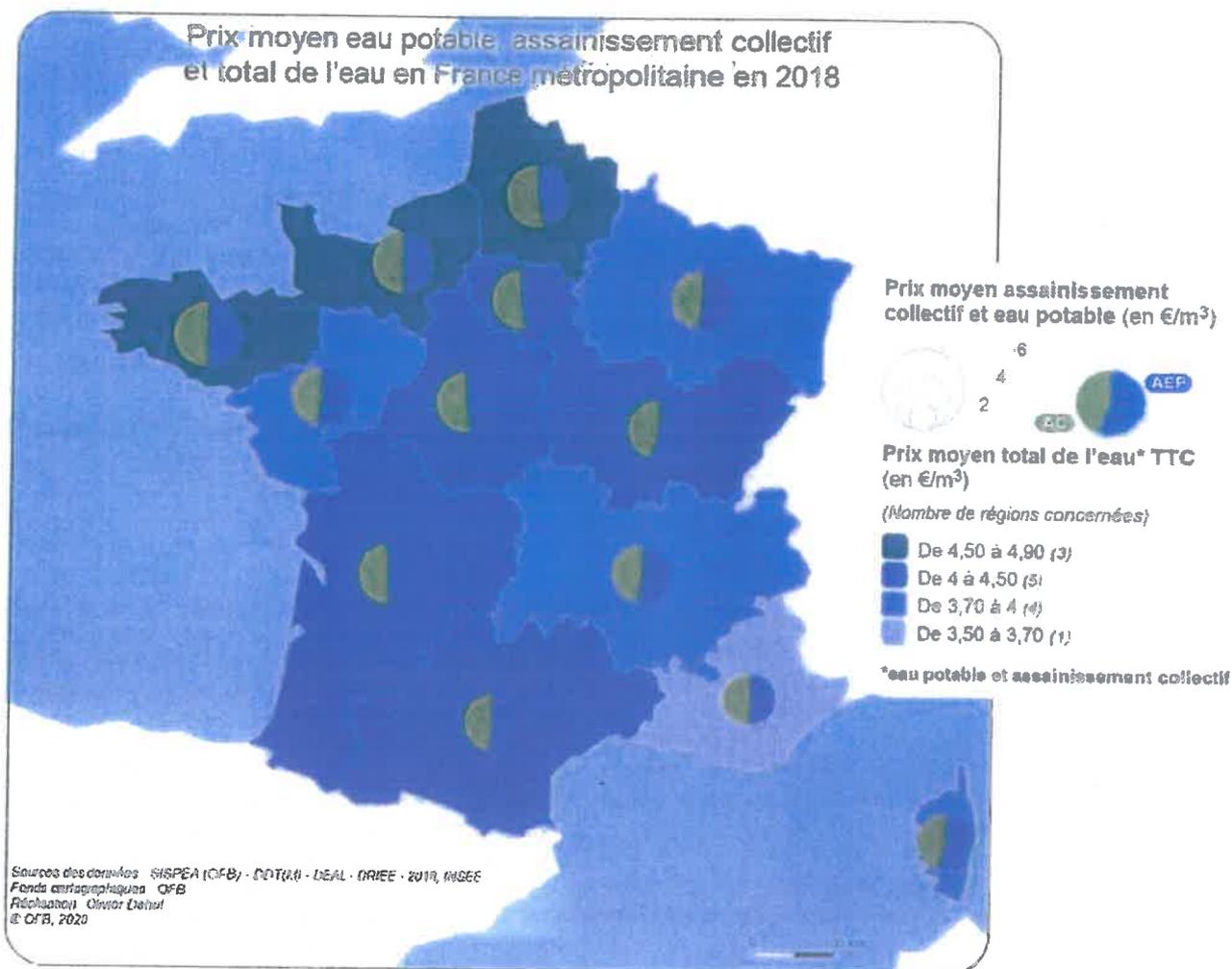


Figure 19 : Prix total du service de l'eau (eau potable + assainissement collectif), par région métropolitaine

En métropole, le prix moyen total du service de l'eau est plus élevé au nord d'une diagonale sud-ouest/nord-est. Le bassin Artois Picardie présente le prix moyen total du service le plus élevé (4,50 €/m³). Le tableau suivant répartit le prix moyen du service de l'eau par région, dans ce sens, la région Loire Bretagne présente un prix moyen de 2,19 € en eau potable et 2,11 € en assainissement.

Bassins hydrographiques	Prix moyen du service de l'eau potable par bassin	Prix moyen du service de l'assainissement collectif par bassin	Prix moyen total du service de l'eau par bassin
Artois Picardie	2,10 €	2,40 €	4,50 €
Seine Normandie	2,07 €	2,24 €	4,32 €
Adour Garonne	2,13 €	2,18 €	4,31 €
Loire Bretagne	2,19 €	2,11 €	4,30 €
Rhin Meuse	2,08 €	1,87 €	3,94 €
Rhône Méditerranée Corse	1,96 €	1,81 €	3,77 €

Tableau 13 : Répartition du prix moyen total TTC par m³ (eau potable + assainissement collectif) en fonction des bassins

10.2.3 Composition du prix de l'eau pour la commune de Savigné-l'Évêque

La facture type de 120 m³ en 2021 se présente comme suit :

SAVIGNE L'EVEQUE Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2021	N/N-1
Part délégataire			141,76	135,60	-4,35%
Abonnement			56,80	57,36	0,99%
Consommation	120	0,6520	84,96	78,24	-7,91%
Part syndicale			117,20	117,20	0,00%
Abonnement			38,00	38,00	0,00%
Consommation	120	0,6600	79,20	79,20	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0000	0,00	0,00	0%
Organismes publics			36,00	36,00	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Total € HT			294,96	288,80	-2,09%
TVA			16,22	15,88	-2,10%
Total TTC			311,18	304,68	-2,09%
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³			2,59	2,54	-1,93%

Tableau 14 : Facture type de 120 m³ pour le service d'assainissement collectif (Source : RAD 2020)

Le prix du service en TTC est de 2,54 €/m³, soit une valeur supérieure à la moyenne de la région Loire-Bretagne (2,19 €).

Pour la simulation d'impact sur le prix de l'eau on retient les valeurs suivantes (Hors Taxes) :

- Part fixe :
 - Délégataire : 57,36 €
 - Commune : 38 €/m³
- Part variable :
 - Délégataire : 0,652 €/m³
 - Commune : 0,66 €/m³

10.3 Financement de l'investissement

10.3.1 Méthodologie et hypothèses

10.3.1.1 Principe

Pour la simulation de l'impact sur le prix de l'eau des travaux préconisés, il va être calculé le montant restant à financer par emprunts après la prise en compte des paramètres suivants :

- Les subventions (Agence de l'eau ou conseil départemental) ;
- La capacité d'autofinancement ;
- État de la dette.

Le calcul du montant qui sera emprunté et les annuités correspondantes permettront de déduire l'impact sur le prix unitaire de l'eau par année d'investissement et sur la durée des emprunts.

10.3.1.2 Hypothèses de calcul

L'incidence des travaux détaillés dans les chapitres précédents est évaluée sur la base des hypothèses de calculs suivants :

- Le programme de travaux s'étale sur 60 années comme présentés dans le schéma directeur ;
- Dotation hydrique : 84 l/hab/j ;
- Assiette (RAD 2020) : 166 931 m³/an ;
- Emprunt sur 40 ans au taux de 2,5% avec une annuité fixe ;
- Pas d'apport de fonds propres (fonds de roulement) ;
- Hypothèse de subventions (voir paragraphe 10.1.5) ;
- Les amortissements antérieurs et l'épargne brute de la commune restent constant dans le cadre de la simulation (référence : valeur de 2021) ;
- Prix unitaire au m³ (part délégataire + communale) : 1,31 m³/an.

En ce qui concerne l'évolution de l'assiette de redevance, il est retenu un taux de croissance moyen de 0,6% (moyenne des deux hypothèses d'évolution démographique présentées en phase 1 de la présente étude). Le nombre de nouveaux habitants (en moyenne 25 par an) et ainsi multiplié par la dotation hydrique afin d'obtenir le surplus en m³ de l'assiette de facturation.

Par ailleurs, après concertation avec la commune de Savigné-l'Évêque, les données relatives à la situation financière du service eau sont présentées dans le tableau suivant :

Données	Valeur retenue
État de la dette	
Dette 1 (jusqu'au 01/03/2027)	Annuité : 33 333 € Intérêts 2021 : 16 333 €
Épargne brute (CA 2021)	
Total des dépenses de gestion courante	127 798 € (1)
Total des recettes réelles d'exploitation	196 374 € (2)
Épargne brute	(2) - (1) = 68 576 €

Tableau 15 : Éléments financiers retenus pour l'étude d'impact sur le prix de l'eau

COMMUNE DE SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE - INVESTISSEMENT ANNUEL

Opération	Catégorie	Montant de l'investissement (M€)	Subventions AELB		Années	Montant de l'investissement annuel (M€)	Réserve de trésorerie	Autofinancement			Reste à financer
			Taux	Montant financé				Épargne brute	Annuités Dette	Épargne nette	
1	Amélioration de la sectorisation et diagnostic permanent	24 000 €	50%	12 000 €	2022 (A1)	158 350 €	0 €	68 576 €	33 333 €	35 243 €	123 107 €
2A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale des conduites à risque (CRA)	8 500 €	30%	2 550 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	107 000 €	30%	32 100 €							
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	29 000 €	0%	0 €							
4	Amélioration de la défense incendie	20 000 €	0%	0 €							
5	Réhabilitation des ouvrages : forages, usine de production, réservoir	16 500 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	107 000 €	30%	32 100 €	2023 (A2)	103 900 €	0 €	68 576 €	38 237 €	30 339 €	73 561 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	29 000 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	107 000 €	30%	32 100 €	2024 (A3)	103 900 €	0 €	68 576 €	41 169 €	27 408 €	76 492 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	29 000 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	107 000 €	30%	32 100 €	2025 (A4)	103 900 €	0 €	68 576 €	44 215 €	24 361 €	79 539 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	29 000 €	0%	0 €							
1	Amélioration de la sectorisation et diagnostic permanent	52 000 €	50%	26 500 €	2026 (A5)	174 000 €	0 €	68 576 €	47 383 €	21 193 €	152 807 €
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	133 000 €	30%	39 900 €							
2C	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	22 000 €	30%	6 600 €							
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	39 500 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	133 000 €	30%	39 900 €	2027 (A6)	132 600 €	0 €	68 576 €	52 379 €	16 197 €	116 403 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	39 500 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	133 000 €	30%	39 900 €	2028 (A7)	132 600 €	0 €	68 576 €	57 016 €	11 560 €	121 040 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	39 500 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	133 000 €	30%	39 900 €	2029 (A8)	132 600 €	0 €	68 576 €	61 838 €	6 738 €	125 862 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	39 500 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	86 000 €	30%	19 800 €	2030 (A9)	139 200 €	0 €	68 576 €	66 852 €	1 724 €	137 476 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	93 000 €	0%	0 €							
2B	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations à risque (CRA)	66 000 €	30%	19 800 €	2031 (A10)	139 200 €	0 €	68 576 €	72 328 €	0 €	139 200 €
3A	Programme de travaux pour le renouvellement des canalisations suite à l'analyse patrimoniale	93 000 €	0%	0 €							

Tableau 16 : Tableau d'investissement annuel

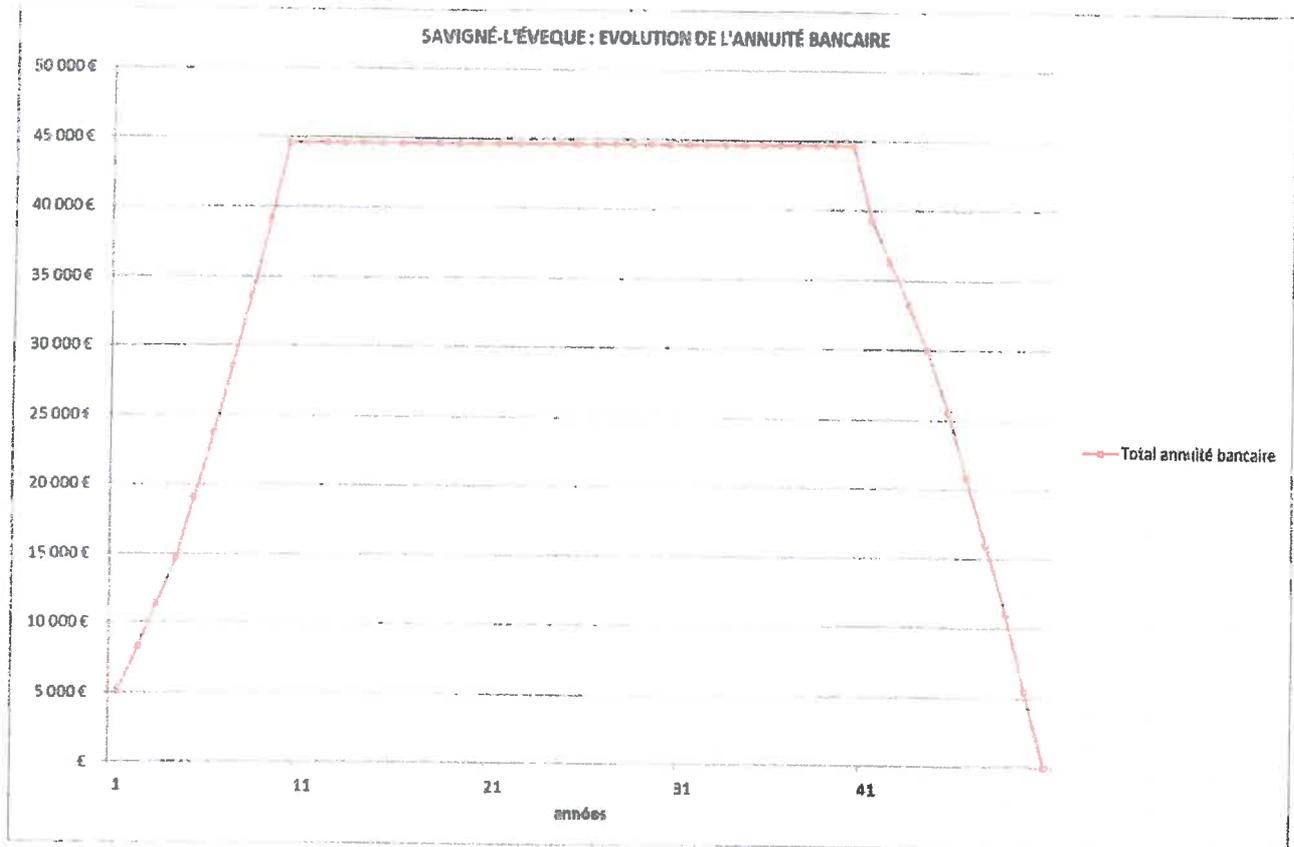


Figure 20 : Évolution de l'annuité bancaire liées aux nouveaux emprunt

10.3.2 Analyse des résultats

La réalisation du programme de travaux établi dans le cadre de l'étude, nécessite le recours à l'emprunt après prise en compte, d'une part, de la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que les recettes liées aux nouveaux raccordements annuels, et d'autre part, des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. De ce fait, l'annuité des dettes évolue chaque année en fonction des nouveaux emprunts ainsi que l'extinction des dettes existantes (2045 pour la dette existante). Le calcul des annuités liées aux nouveaux emprunts est détaillé en Annexe 5 .

Dans ce sens, on constate que l'épargne nette de la commune baisse de 35 243 € à 0 € à la fin de la 10^{ème} année compte tenu des emprunts réalisés.

Toutefois, on note que la méthode présentée reste une approche, la commune peut aussi choisir de conserver son épargne et augmenter d'avantage le prix de l'eau pour couvrir les investissements.

Par ailleurs, on note que l'incidence des travaux de renouvellement des conduites est calculée sur 60 ans. Le détail des résultats est présenté en Annexe 5.

10.3.3 Évolution du prix de l'eau

La figure suivante présente l'impact des travaux proposés sur le prix de l'eau actuel (prix du m³ d'eau – part variable) suivant les hypothèses mises en avant dans les paragraphes précédents.

La hiérarchisation des travaux permet de limiter l'impact sur le prix de l'eau. Actuellement le prix de l'eau est à 1,31 €/m³ et atteint un maximum 2,23 €/m³. Le prix de l'eau peut aussi être lissée suivant la courbe de tendance linéaire (en rouge sur le graphique) avec un prix du m³ d'eau allant de 1,40 €/m³ (1^{ère} année) jusqu'à 1,95 €/m³ à terme du programme de renouvellement du patrimoine (60 ans).

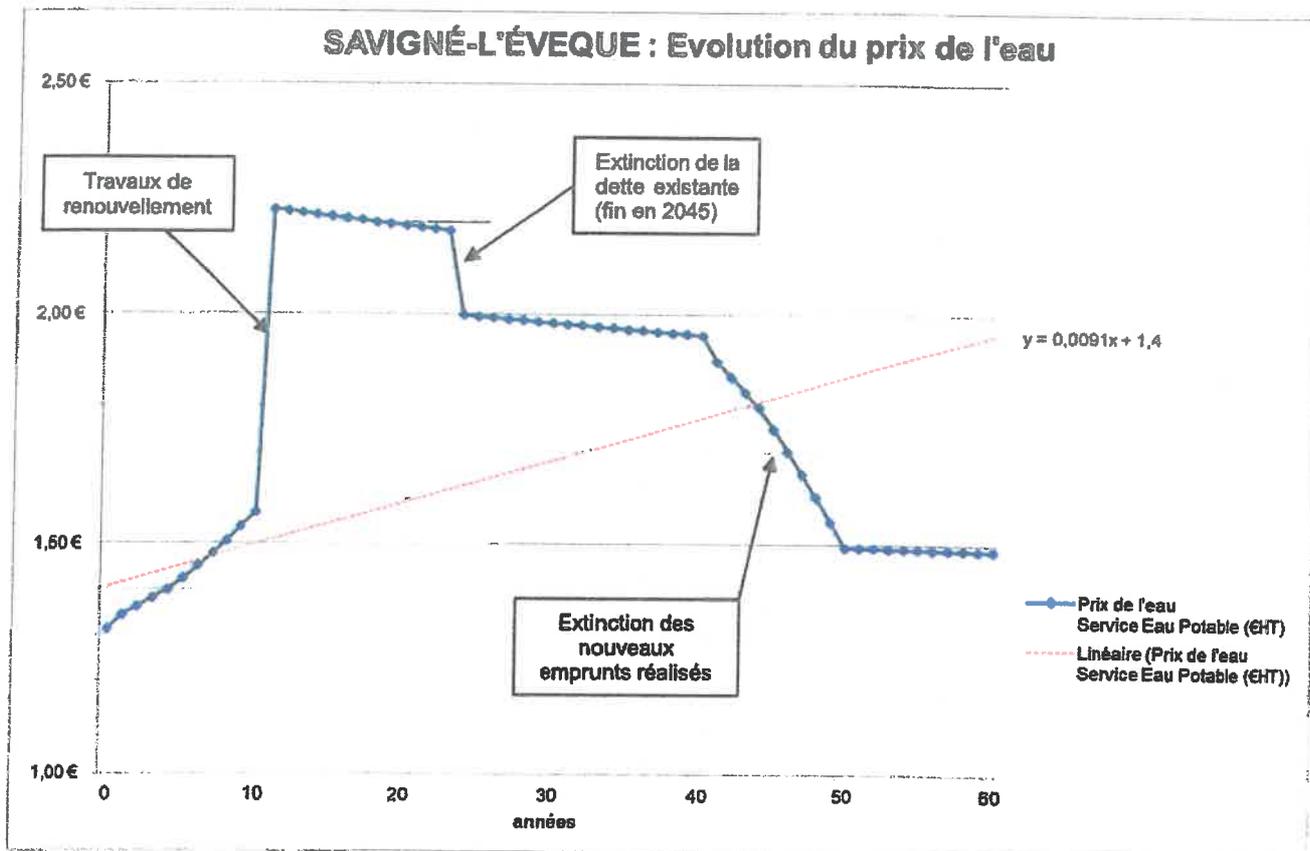


Figure 21 : Évolution du prix de l'eau suite au schéma directeur

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de courrier d'information à destination des abonnés concernés par une non-conformité confirmée

Annexe 2 : Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme CVM

Annexe 3 : Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme Gestion Patrimoniale

Annexe 4 : Schéma de fonctionnement de la décarbonation électrolytique ERCA² (Source : SUEZ)

Annexe 5 : Détail du calcul des annuités bancaires et évolution du prix de l'eau

ANNEXE 1

Modèle de courrier d'information à destination des abonnés concernés par une non-conformité confirmée

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

3) Modèle de courrier d'information d'abonnés concernés par une non-conformité confirmée (cf. situations décrites parties B et D de ce guide et en annexe 2) sans restriction de consommation

Objet : Résultats d'analyse d'eau – Non-conformité confirmée en chlorure de vinyle monomère (CVM).

P. J. : **A joindre** soit un « tableau de résultats d'analyses » soit les « Bulletins d'analyses »

Monsieur, Madame,

Dans le cadre d'un programme de vérification de la qualité de l'eau mis en œuvre par notre collectivité, en lien avec les services de l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire, des prélèvements ont été réalisés le **préciser les dates**, sur l'eau du réseau de distribution desservant votre logement.

Les analyses effectuées ont concerné la recherche du chlorure de vinyle monomère (CVM), composé chimique dont vous avez en annexe une présentation synthétique.

Les résultats des prélèvements (cf. synthèse en pièce jointe) ont conclu à une situation non conforme, du fait d'une teneur en CVM dans l'eau supérieure à 0.5 µg/L (microgramme/litre) qui est la concentration à ne pas dépasser dans l'eau d'alimentation d'un point de vue réglementaire et sanitaire.

Des actions vont être engagées, à mon initiative, dans le but d'obtenir le retour à une situation conforme dans les meilleurs délais.

De nouveaux prélèvements seront réalisés pour s'assurer de l'efficacité des actions correctives entreprises et vous serez tenus informés des résultats et des conséquences vis-à-vis de l'usage de l'eau.

En cas d'échec dans la restauration de la conformité de la qualité de l'eau distribuée, des restrictions de consommation seront prononcées conformément aux prescriptions des autorités sanitaires (instruction de la DGS du 29/04/2020).

Ceci étant, pour limiter les traces éventuelles de CVM, je vous invite à bien renouveler l'eau de la conduite avant utilisation, notamment après une période d'absence. De plus, le CVM étant volatil, le fait de porter l'eau à ébullition permet d'éliminer le CVM (cuisson d'aliments, préparation de boissons chaudes...). De même, un **stockage pendant quelques heures, à l'air libre et à température ambiante, dans une carafe propre, posée dans un endroit propre, permet de limiter la présence éventuelle de CVM dans l'eau.** (paragraphe en italique à ne maintenir dans le courrier que pour les teneurs inférieures à 1 µg/L).

23

ARS Centre-Val de Loire
Cité Colbert - 137 rue de l'Industrie Berruyer - BP 14416 - 45044 Orléans Cedex 2
Standard : 02 38 72 31 32 / Fax : 02 38 54 48 05

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

ANNEXE 2

Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme CVM

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

MSLINK	RUE	DIAM	MATERIAU	NOTE CVM	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéance
92978	LA POMMERAIE	90	PVC	82,00	17 833 €	17 833 €	178,3	Priorité 1
92996	LES BRULES	40	PVC	76,00	8 270 €	26 103 €	305,6	Priorité 1
123719	L ETANG	40	PVC	78,00	8 967 €	35 070 €	443,5	Priorité 1
91866	A DETERMINER	125	PVC	70,00	1 485 €	36 555 €	454,9	Priorité 1
111873	LEPINE	63	PVC	66,00	15 782 €	52 347 €	640,7	Priorité 1
113081	A DETERMINER	90	PVC	66,00	17 667 €	70 014 €	817,4	Priorité 1
91994	A DETERMINER	90	PVC	66,00	14 783 €	84 797 €	965,2	Priorité 1
101261	A DETERMINER	125	PVC	66,00	8 866 €	93 663 €	1033,4	Priorité 1
91818	l'hermitage	63	PVC	66,00	33 103 €	126 765 €	1422,9	Priorité 1
111781	LES PIECES	75	PVC	66,00	7 586 €	134 352 €	1507,2	Priorité 1
105579	le miroir	90	PVC	68,00	6 021 €	140 372 €	1567,4	Priorité 1
124231	MONTARGIS	90	PVC	68,00	3 688 €	144 061 €	1604,2	Priorité 1
111496	A DETERMINER	63	PVC	66,00	42 501 €	186 561 €	2104,3	Priorité 1
91986	LE POIRIER	63	PVC	66,00	8 900 €	195 461 €	2209,0	Priorité 1
113241	A DETERMINER	125	PVC	66,00	2 154 €	197 614 €	2225,5	Priorité 1
91357	MONTARGIS	90	PVC	66,00	9 829 €	207 443 €	2323,8	Priorité 1
127722	A DETERMINER	90	PVC	66,00	953 €	208 396 €	2333,3	Priorité 1
91819	le miroir	90	PVC	66,00	14 990 €	223 386 €	2483,2	Priorité 1
91458	BELLEVUE	63	PVC	66,00	3 967 €	227 353 €	2529,9	Priorité 1
91817	la commune	63	PVC	66,00	17 139 €	244 492 €	2731,5	Priorité 1
91375	LA GARENNE	63	PVC	66,00	716 €	245 208 €	2740,0	Priorité 1
99329	L ECRIVOIRE	110	PVC	66,00	18 744 €	263 952 €	2896,2	Priorité 1
104020	A DETERMINER	125	PVC	62,00	7 753 €	271 705 €	2955,8	Priorité 1
91865	L AUDIERE	50	PVC	60,00	8 684 €	280 388 €	3071,6	Priorité 1
113085	MONTARGIS	40	PVC	60,00	5 384 €	285 752 €	3154,1	Priorité 1
127406	le grand aunay	50	PVC	60,00	18 239 €	303 991 €	3397,3	Priorité 1
91090	LA BRUYERE	50	PVC	60,00	9 152 €	313 143 €	3519,3	Priorité 1
92983	L AITRE AU ROI	40	PVC	60,00	6 971 €	320 113 €	3626,6	Priorité 1
120158	RUE DIVISION LECLERC	50	PVC	60,00	2 808 €	322 921 €	3664,0	Priorité 1
91372	LA GOISLARDIERE	40	PVC	60,00	14 047 €	336 968 €	3880,1	Priorité 1
99733	le miroir	50	PVC	60,00	14 893 €	351 862 €	4078,7	Priorité 1
91895	A DETERMINER	40	PVC	60,00	2 170 €	354 031 €	4112,1	Priorité 1
113470	LE PUTEAU	40	PVC	80,00	12 632 €	366 663 €	4304,9	Priorité 1
122690	LA BELLANGERIE	50	PVC	60,00	21 523 €	388 086 €	4591,8	Priorité 1
123714	LA NOE	90	PVC	58,00	18 831 €	406 917 €	4780,1	Priorité 2
120152	LE POIRIER	63	PVC	58,00	4 544 €	411 461 €	4833,6	Priorité 2
91987	A DETERMINER	75	PVC	58,00	4 302 €	415 763 €	4881,4	Priorité 2
92992	L ECOTAY	90	PVC	58,00	15 608 €	431 371 €	5037,5	Priorité 2
112885	le miroir	90	PVC	58,00	26 639 €	460 010 €	5323,9	Priorité 2
113240	LE BOULVERT	125	PVC	58,00	25 102 €	485 112 €	5517,0	Priorité 2
111780	LE POIRIER	75	PVC	58,00	4 603 €	489 715 €	5568,1	Priorité 2
91354	LA GOBERIE	63	PVC	58,00	3 102 €	492 817 €	5804,6	Priorité 2
111487	L ECOTAY	90	PVC	58,00	6 281 €	499 079 €	5667,2	Priorité 2
111503	LA GOBERIE	63	PVC	58,00	2 370 €	501 448 €	5695,1	Priorité 2
99737	LA PETITE LOUVE	90	PVC	58,00	18 541 €	519 990 €	5880,5	Priorité 2
92977	LA POULAINERIE	90	PVC	58,00	37 845 €	557 835 €	6259,0	Priorité 2
99326	le grand aunay	90	PVC	58,00	1 932 €	559 766 €	6278,3	Priorité 2
113467	A DETERMINER	75	PVC	58,00	3 445 €	563 211 €	6318,6	Priorité 2
91891	LA SALMANDIERE	75	PVC	58,00	6 295 €	569 506 €	6366,5	Priorité 2
103949	la gemmerie	90	PVC	58,00	9 898 €	579 404 €	6496,5	Priorité 2
111488	A DETERMINER	90	PVC	58,00	19 042 €	598 446 €	6675,9	Priorité 2
91353	A DETERMINER	63	PVC	58,00	32 577 €	631 023 €	7059,1	Priorité 2
111869	MONTARGIS	90	PVC	58,00	2 409 €	633 431 €	7083,2	Priorité 2
92994	A DETERMINER	90	PVC	58,00	3 606 €	637 036 €	7119,3	Priorité 2
124232	LA MARCADERIE	90	PVC	58,00	3 509 €	640 547 €	7154,4	Priorité 2
91356	MONTARGIS	90	PVC	58,00	698 €	641 245 €	7161,4	Priorité 2
111858	MONTARGIS	90	PVC	58,00	5 479 €	646 724 €	7216,2	Priorité 2
99333	LA PETITE BARRIERE	125	PVC	58,00	25 076 €	671 800 €	7409,1	Priorité 2
103983	LES SAPIANCIERES	75	PVC	58,00	24 537 €	696 337 €	7681,7	Priorité 2
111779	LA SALMANDIERE	75	PVC	58,00	8 797 €	705 134 €	7779,4	Priorité 2
124952	LE CHATAIGNIER	63	PVC	58,00	8 395 €	713 529 €	7878,2	Priorité 2
91820	le grand aunay	90	PVC	58,00	22 426 €	735 955 €	8102,5	Priorité 2
111761	LES BOIS	63	PVC	58,00	11 800 €	747 755 €	8241,3	Priorité 2
91867	LA BASSE MORINIÈRE	63	PVC	58,00	20 033 €	767 789 €	8477,0	Priorité 2
112560	RUE DES CHATAIGNIERS	63	PVC	58,00	12 292 €	780 081 €	8621,6	Priorité 2
113466	MORTRIE	50	PVC	52,00	10 936 €	791 016 €	8767,4	Priorité 2
99340	LA BLANCHARDIERE	50	PVC	52,00	6 352 €	797 368 €	8852,1	Priorité 2
111586	LE PETIT BOISGARD	40	PVC	52,00	9 731 €	807 100 €	9001,8	Priorité 2
115055	le bois morty	50	PVC	52,00	27 561 €	834 661 €	9369,3	Priorité 2
116318	LA PLANCHETTE	50	PVC	52,00	24 510 €	859 171 €	9696,1	Priorité 2
111486	LA FISTIÈRE	50	PVC	52,00	13 111 €	872 282 €	9870,9	Priorité 2
130310	LA GRANDE MORINIÈRE	125	PVC	48,00	653 €	872 935 €	9875,9	Priorité 3
130792	LE CHALET	125	PVC	46,00	1 124 €	874 059 €	9884,6	Priorité 3
130673	LE MARAIS	160	PVC	46,00	864 €	874 923 €	9889,6	Priorité 3
126339	LES PLANCHES	125	PVC	46,00	23 016 €	897 938 €	10068,7	Priorité 3
91464	A DETERMINER	125	PVC	46,00	3 034 €	900 972 €	10090,0	Priorité 3
111495	L AITRE AU MAIRE	125	PVC	46,00	18 890 €	919 862 €	10235,3	Priorité 3
93000	L AITRE AU MAIRE	125	PVC	46,00	1 270 €	921 132 €	10245,1	Priorité 3
111590	L AITRE AU MAIRE	125	PVC	46,00	1 880 €	923 012 €	10259,6	Priorité 3
104376	A DETERMINER	125	PVC	46,00	39 841 €	962 853 €	10568,0	Priorité 3
124042	TERRE NEUVE	125	PVC	46,00	33 754 €	996 607 €	10825,7	Priorité 3
124560	A DETERMINER	125	PVC	46,00	15 877 €	1 012 483 €	10947,8	Priorité 3
91345	LA BARRIERE	110	PVC	46,00	3 935 €	1 016 418 €	10980,6	Priorité 3
122686	LA BARRIERE	125	PVC	46,00	13 489 €	1 029 906 €	11064,3	Priorité 3
111496	LA BARRIERE	110	PVC	46,00	1 568 €	1 031 474 €	11094,3	Priorité 3
124228	L EPI FLEURI	125	PVC	46,00	43 798 €	1 075 272 €	11404,2023	Priorité 3
111879	LE CHALET	125	PVC	46,00	1 040 €	1 076 310 €	11442,3	Priorité 3
99330	LA BARRIERE	110	PVC	48,00	5 398 €	1 081 708 €	11487,3	Priorité 3

MSLINK	RUE	DIAM	MATERIAU	NOTE CVM	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéances
111881	A DETERMINER	125	PVC	46,00	1 549 €	1 083 257 €	11499,2	Priorité 3
92453	LES MASLARDIERES	110	PVC	46,00	11 718 €	1 094 975 €	11696,8	Priorité 3
92270	LA GRANDE MORINIÈRE	125	PVC	46,00	6 457 €	1 101 432 €	11646,6	Priorité 3
92454	LA JOLIVERIE	110	PVC	46,00	28 762 €	1 128 194 €	11889,5	Priorité 3
91463	A DETERMINER	125	PVC	46,00	19 124 €	1 147 318 €	12016,6	Priorité 3
111878	A DETERMINER	125	PVC	46,00	10 441 €	1 157 769 €	12097,0	Priorité 3
91460	A DETERMINER	125	PVC	46,00	17 481 €	1 175 240 €	12231,4	Priorité 3
113242	CHAMP DE LA PIERRE	110	PVC	46,00	10 729 €	1 185 969 €	12320,8	Priorité 3
93132	GRANDE RUE	140	PVC	46,00	16 514 €	1 202 484 €	12427,4	Priorité 3
91868	CHAMP DE LA PIERRE	110	PVC	46,00	17 603 €	1 220 088 €	12574,1	Priorité 3
93132	GRANDE RUE	140	PVC	46,00	1 412 €	1 221 498 €	12583,2	Priorité 3
93135	RUE LEOPOLD PAIGNARD	140	PVC	46,00	9 505 €	1 231 002 €	12644,6	Priorité 3
91462	LE CHALET	125	PVC	46,00	1 984 €	1 232 987 €	12659,8	Priorité 3
113492	AV F MITTERRAND	110	PVC	46,00	28 439 €	1 259 424 €	12880,1	Priorité 3
93155	RTE DE JOUE L ABBE	110	PVC	46,00	9 061 €	1 268 486 €	12955,6	Priorité 3
91518	A DETERMINER	140	PVC	46,00	23 955 €	1 292 441 €	13110,1	Priorité 3
93154	RTE DE JOUE L ABBE	110	PVC	46,00	16 304 €	1 308 744 €	13248,0	Priorité 3
111880	LE CHALET	125	PVC	46,00	11 569 €	1 320 314 €	13335,0	Priorité 3
92459	AV F MITTERRAND	110	PVC	46,00	2 350 €	1 322 664 €	13354,6	Priorité 3
117140	RTE DE JOUE L ABBE	110	PVC	46,00	35 081 €	1 357 745 €	13648,9	Priorité 3
93151	LES PIECES	125	PVC	46,00	19 512 €	1 377 257 €	13797,0	Priorité 3
117149	LES MASLARDIERES	110	PVC	46,00	31 227 €	1 408 484 €	14057,2	Priorité 3
93144	RTE DE JOUE L ABBE	140	PVC	46,00	19 464 €	1 427 948 €	14182,8	Priorité 3
111783	RTE DE JOUE L ABBE	140	PVC	46,00	24 776 €	1 452 724 €	14342,7	Priorité 3
111776	LA POINTE	125	PVC	46,00	32 505 €	1 485 229 €	14592,7	Priorité 3
114096	LES PIECES	125	PVC	46,00	9 888 €	1 495 115 €	14688,7	Priorité 3
112986	RTE DE BEAUFAY	110	PVC	46,00	13 307 €	1 508 422 €	14779,6	Priorité 3
99743	RTE DE JOUE L ABBE	140	PVC	46,00	27 688 €	1 536 110 €	14958,3	Priorité 3
123915	AV F MITTERRAND	140	PVC	46,00	23 987 €	1 560 097 €	15113,0	Priorité 3
91821	RTE DE BEAUFAY	110	PVC	46,00	33 018 €	1 593 114 €	15388,2	Priorité 3
92463	AV F MITTERRAND	140	PVC	46,00	4 166 €	1 597 280 €	15415,0	Priorité 3
92970	LE MARAIS	160	PVC	46,00	3 199 €	1 600 479 €	15433,9	Priorité 3
92572	RUE DE VERDUN	110	PVC	46,00	23 945 €	1 624 424 €	15633,4	Priorité 3
115045	LE MARAIS	160	PVC	46,00	12 877 €	1 637 301 €	15709,1	Priorité 3
115043	LE MARAIS	160	PVC	46,00	12 947 €	1 650 248 €	15785,3	Priorité 3
92972	LA GOISLARDIERE	160	PVC	46,00	2 101 €	1 652 349 €	15797,7	Priorité 3
113076	A DETERMINER	160	PVC	46,00	3 150 €	1 655 498 €	15816,2	Priorité 3
99736	LA GOISLARDIERE	160	PVC	46,00	834 €	1 656 332 €	15821,1	Priorité 3
130311	LE PETIT PREVIÈRE	90	PVC	42,00	575 €	1 656 907 €	15826,8	Priorité 3
130223	LA BARRIERE	110	PVC	42,00	949 €	1 657 857 €	15834,8	Priorité 3
130791	LA GARENNE	90	PVC	42,00	510 €	1 658 367 €	15839,9	Priorité 3
130510	la miroir	90	PVC	42,00	729 €	1 659 096 €	15847,1	Priorité 3
130881	A DETERMINER	90	PVC	42,00	608 €	1 659 704 €	15853,2	Priorité 3
130802	LA GARENNE	110	PVC	42,00	694 €	1 660 398 €	15859,0	Priorité 3
113167	A DETERMINER	90	PVC	42,00	17 808 €	1 678 207 €	16037,1	Priorité 3
92987	LA GROIE	90	PVC	42,00	599 €	1 678 806 €	16043,1	Priorité 3
113168	LA GROIE	110	PVC	42,00	5 617 €	1 684 423 €	16089,9	Priorité 3
111585	A DETERMINER	63	PVC	42,00	10 748 €	1 695 172 €	16216,4	Priorité 3
112689	PREVIÈRE	63	PVC	42,00	11 159 €	1 706 330 €	16347,6	Priorité 3
93139	A DETERMINER	75	PVC	42,00	35 429 €	1 741 759 €	16741,3	Priorité 3
92988	A DETERMINER	110	PVC	42,00	8 935 €	1 750 694 €	16815,7	Priorité 3
119389	la gemmerie	90	PVC	42,00	20 234 €	1 770 928 €	17018,1	Priorité 3
99331	LE PETIT MONTARGIS	90	PVC	42,00	14 826 €	1 785 754 €	17166,3	Priorité 3
92989	A DETERMINER	110	PVC	42,00	982 €	1 786 736 €	17174,5	Priorité 3
111502	LES EPINAYS	63	PVC	42,00	20 137 €	1 806 873 €	17411,4	Priorité 3
103964	A DETERMINER	110	PVC	42,00	1 678 €	1 808 551 €	17425,4	Priorité 3
91344	L'AIRE AU MAIRE	63	PVC	42,00	5 704 €	1 814 255 €	17492,5	Priorité 3
111500	LE PETIT PREVIÈRE	90	PVC	42,00	2 823 €	1 817 078 €	17520,7	Priorité 3
91350	LE PETIT PREVIÈRE	90	PVC	42,00	4 431 €	1 821 509 €	17585,1	Priorité 3
91348	LE PETIT PREVIÈRE	90	PVC	42,00	2 533 €	1 824 042 €	17590,4	Priorité 3
111499	LE PETIT PREVIÈRE	90	PVC	42,00	2 632 €	1 826 673 €	17616,7	Priorité 3
91349	A DETERMINER	90	PVC	42,00	8 986 €	1 835 639 €	17706,4	Priorité 3
92975	LA LAITERIE	90	PVC	42,00	10 864 €	1 846 503 €	17815,0	Priorité 3
91890	LA MARE	75	PVC	42,00	9 706 €	1 856 210 €	17922,9	Priorité 3
91351	A DETERMINER	90	PVC	42,00	28 818 €	1 885 028 €	18211,0	Priorité 3
91352	A DETERMINER	63	PVC	42,00	23 973 €	1 909 001 €	18493,1	Priorité 3
92993	A DETERMINER	110	PVC	42,00	23 126 €	1 932 127 €	18686,8	Priorité 3
93141	A DETERMINER	90	PVC	42,00	20 477 €	1 952 603 €	18890,6	Priorité 3
97591	LA PLANCHETTE	75	PVC	42,00	7 382 €	1 959 985 €	18972,6	Priorité 3
123914	A DETERMINER	90	PVC	42,00	9 300 €	1 969 285 €	19065,6	Priorité 3
99339	BELLEGARDE	63	PVC	42,00	15 067 €	1 984 352 €	19242,8	Priorité 3
93143	A DETERMINER	90	PVC	42,00	13 327 €	1 997 679 €	19376,1	Priorité 3
92976	A DETERMINER	90	PVC	42,00	22 478 €	2 020 157 €	19600,9	Priorité 3
91347	LE TRAIT HERSENT	90	PVC	42,00	23 081 €	2 043 239 €	19831,7	Priorité 3
113461	CHE DE MORTRIE	63	PVC	42,00	23 818 €	2 067 157 €	20113,1	Priorité 3
124234	LA MARCADERIE	90	PVC	42,00	7 969 €	2 075 128 €	20192,8	Priorité 3
122691	A DETERMINER	90	PVC	42,00	12 589 €	2 087 715 €	20318,7	Priorité 3
124242	LA ROUSSELIÈRE	90	PVC	42,00	12 022 €	2 099 737 €	20438,9	Priorité 3
93142	A DETERMINER	90	PVC	42,00	9 813 €	2 109 549 €	20537,0	Priorité 3
92990	LA CROIX DE MALESSARD	90	PVC	42,00	1 059 €	2 110 608 €	20547,6	Priorité 3
122685	LE PONT DE FORGE	90	PVC	42,00	4 442 €	2 115 050 €	20592,0	Priorité 3
93137	RUE LEOPOLD PAIGNARD	110	PVC	42,00	2 328 €	2 117 378 €	20611,4	Priorité 3
91346	LA BARRIERE	110	PVC	42,00	16 087 €	2 133 466 €	20745,5	Priorité 3
111584	LA CROIX DE MALESSARD	110	PVC	42,00	6 164 €	2 139 630 €	20795,9	Priorité 3
113080	LA BIZARDIERE	90	PVC	42,00	48 509 €	2 188 139 €	21042,3	Priorité 3
101263	L'EVASSELLERIE	63	PVC	42,00	10 932 €	2 199 071 €	21166,6	Priorité 3
111773	AV F MITTERRAND	110	PVC	42,00	9 920 €	2 208 992 €	21483,2	Priorité 3
92981	LE PONT DE FORGE	90	PVC	42,00	11 544 €	2 220 536 €	21605,7	Priorité 3

MSLINK	RUE	DIAM	MATERIAU	NOTE CVM	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (ml)	Échéance
92973	A DETERMINER	90	PVC	42,00	928 €	2 221 464 €	21618,0	Priorité 3
111857	LE PETIT MONTARGIS	90	PVC	42,00	9 337 €	2 230 801 €	21711,3	Priorité 3
124040	LA CROIX DE MALESSARD	110	PVC	42,00	11 459 €	2 242 260 €	21806,8	Priorité 3
112497	RUE LEOPOLD PAIGNARD	90	PVC	42,00	26 876 €	2 269 136 €	22075,6	Priorité 3
92593	A DETERMINER	63	PVC	42,00	6 573 €	2 275 709 €	22152,9	Priorité 3
126638	A DETERMINER	63	PVC	42,00	28 070 €	2 303 779 €	22483,1	Priorité 3
92895	LA CROIX DE MALESSARD	110	PVC	42,00	9 347 €	2 313 126 €	22561,0	Priorité 3
113876	LA PASTIERE	75	PVC	42,00	8 821 €	2 321 747 €	22656,8	Priorité 3
111790	LA CHICOTIERE	90	PVC	42,00	20 447 €	2 342 195 €	22861,3	Priorité 3
113078	A DETERMINER	90	PVC	42,00	34 033 €	2 376 228 €	23201,6	Priorité 3
119391	LA FETRIE	110	PVC	42,00	31 939 €	2 408 167 €	23467,8	Priorité 3
91997	LA CHICOTIERE	90	PVC	42,00	17 896 €	2 426 163 €	23647,7	Priorité 3
91355	A DETERMINER	90	PVC	42,00	5 778 €	2 431 940 €	23705,5	Priorité 3
91888	LE BORDAGE	75	PVC	42,00	3 793 €	2 435 734 €	23747,7	Priorité 3
113077	L AUNAY	63	PVC	42,00	4 804 €	2 440 538 €	23804,2	Priorité 3
89742	LE MARTEAU	63	PVC	42,00	10 111 €	2 450 648 €	23923,1	Priorité 3
113878	A DETERMINER	90	PVC	42,00	2 541 €	2 453 189 €	23948,5	Priorité 3
93138	RUE LEOPOLD PAIGNARD	110	PVC	42,00	452 €	2 453 642 €	23952,3	Priorité 3
124239	A DETERMINER	63	PVC	42,00	11 890 €	2 465 532 €	24092,2	Priorité 3
111788	A DETERMINER	90	PVC	42,00	29 142 €	2 494 674 €	24383,6	Priorité 3
93147	A DETERMINER	125	PVC	42,00	19 871 €	2 514 545 €	24536,5	Priorité 3
124240	A DETERMINER	90	PVC	42,00	1 453 €	2 515 998 €	24551,0	Priorité 3
117148	A DETERMINER	63	PVC	42,00	9 356 €	2 525 354 €	24661,1	Priorité 3
111792	L EVASERIE	63	PVC	42,00	10 788 €	2 536 140 €	24788,0	Priorité 3
113169	A DETERMINER	110	PVC	42,00	12 031 €	2 548 171 €	24888,2	Priorité 3
91998	A DETERMINER	63	PVC	42,00	13 922 €	2 562 093 €	25052,0	Priorité 3
111794	LA GARENNE	110	PVC	42,00	33 189 €	2 595 282 €	25328,6	Priorité 3
112842	A DETERMINER	125	PVC	42,00	24 797 €	2 620 078 €	25519,3	Priorité 3
111504	LE GRAND BOUILLON	110	PVC	42,00	11 960 €	2 632 038 €	25619,0	Priorité 3
127724	A DETERMINER	63	PVC	42,00	12 831 €	2 644 870 €	25770,0	Priorité 3
91869	LES PETITS BOIS	63	PVC	42,00	12 052 €	2 656 922 €	25911,7	Priorité 3
91364	LA BARRIERE	110	PVC	42,00	1 909 €	2 658 831 €	25927,7	Priorité 3
111793	BAS MORTRIE	63	PVC	42,00	16 121 €	2 674 952 €	26117,3	Priorité 3
111791	LA CHICOTIERE	90	PVC	42,00	14 649 €	2 689 600 €	26263,8	Priorité 3
124361	RUE OCTAVE POUSSIN	90	PVC	42,00	21 194 €	2 710 795 €	26475,7	Priorité 3
103963	A DETERMINER	63	PVC	42,00	732 €	2 711 526 €	26484,3	Priorité 3
101259	A DETERMINER	110	PVC	42,00	25 490 €	2 737 017 €	26698,8	Priorité 3
111486	A DETERMINER	110	PVC	42,00	13 132 €	2 750 149 €	26806,2	Priorité 3
99740	A DETERMINER	63	PVC	42,00	11 935 €	2 762 084 €	26946,6	Priorité 3
111782	LE BORDAGE	75	PVC	42,00	7 587 €	2 769 671 €	27030,9	Priorité 3
92158	BEAULIEU	90	PVC	42,00	11 964 €	2 781 625 €	27150,5	Priorité 3
91359	LA FOSSE	110	PVC	42,00	2 748 €	2 784 373 €	27173,4	Priorité 3
112493	LE BOIS L EVEQUE	110	PVC	42,00	37 283 €	2 821 655 €	27484,0	Priorité 3
104478	BEAULIEU	63	PVC	42,00	13 794 €	2 835 449 €	27648,3	Priorité 3
128338	LA MAISON NEUVE	125	PVC	42,00	12 805 €	2 848 254 €	27744,8	Priorité 3
113465	RUE LEOPOLD PAIGNARD	110	PVC	42,00	20 800 €	2 869 054 €	27918,2	Priorité 3
92271	LA GRANDE MORINIÈRE	125	PVC	42,00	16 322 €	2 885 376 €	28043,7	Priorité 3
91360	LA FOSSE	110	PVC	42,00	9 309 €	2 894 684 €	28121,3	Priorité 3
93148	A DETERMINER	63	PVC	42,00	12 709 €	2 907 393 €	28270,8	Priorité 3
92269	LA BASSE MORINIÈRE	63	PVC	42,00	1 679 €	2 909 073 €	28290,6	Priorité 3
112623	BEAULIEU	90	PVC	42,00	27 994 €	2 937 067 €	28570,5	Priorité 3
111863	A DETERMINER	110	PVC	42,00	13 655 €	2 950 722 €	28684,3	Priorité 3
113770	LA CROIX DE MALESSARD	75	PVC	42,00	9 646 €	2 960 367 €	28791,5	Priorité 3
91884	A DETERMINER	90	PVC	42,00	5 308 €	2 965 675 €	28844,5	Priorité 3
99457	A DETERMINER	63	PVC	42,00	10 445 €	2 976 120 €	28967,4	Priorité 3
92159	BEAULIEU	90	PVC	42,00	1 941 €	2 978 061 €	28986,8	Priorité 3
101257	A DETERMINER	110	PVC	42,00	38 361 €	3 016 422 €	29306,5	Priorité 3
123706	LES BEVINIERES	75	PVC	42,00	12 953 €	3 029 375 €	29450,4	Priorité 3
111760	LE PETIT HERMITAGE	63	PVC	42,00	16 294 €	3 045 669 €	29642,1	Priorité 3
92864	A DETERMINER	90	PVC	42,00	4 588 €	3 050 257 €	29688,0	Priorité 3
91870	CHAMP DE LA PIERRE	63	PVC	42,00	13 355 €	3 063 611 €	29845,1	Priorité 3
91381	A DETERMINER	110	PVC	42,00	1 960 €	3 065 571 €	29881,4	Priorité 3
112581	IMP OCTAVE POUSSIN	90	PVC	42,00	6 058 €	3 071 630 €	29922,0	Priorité 3
93133	IMP DE L ARDOISE	63	PVC	42,00	4 539 €	3 076 169 €	29975,4	Priorité 3
91889	A DETERMINER	75	PVC	42,00	2 974 €	3 079 142 €	30008,5	Priorité 3
91378	LA CROIX DE L ORMEAU	110	PVC	42,00	8 750 €	3 087 892 €	30081,4	Priorité 3
91362	A DETERMINER	110	PVC	42,00	12 175 €	3 100 067 €	30182,8	Priorité 3
111877	A DETERMINER	125	PVC	42,00	42 469 €	3 142 536 €	30509,5	Priorité 3
128117	A DETERMINER	90	PVC	42,00	33 143 €	3 175 679 €	30841,0	Priorité 3
112139	IMP DE L ARDOISE	63	PVC	42,00	14 524 €	3 190 203 €	31011,8	Priorité 3
119393	A DETERMINER	63	PVC	42,00	15 348 €	3 205 548 €	31192,4	Priorité 3
91461	LE CHENE BOUILLE	125	PVC	42,00	19 462 €	3 225 010 €	31342,1	Priorité 3
117018	RUE DE VERDUN	63	PVC	42,00	4 940 €	3 229 950 €	31400,2	Priorité 3
93136	RUE LEOPOLD PAIGNARD	110	PVC	42,00	4 001 €	3 233 951 €	31433,5	Priorité 3
92267	IMP DE L ARDOISE	63	PVC	42,00	3 042 €	3 236 993 €	31469,3	Priorité 3
92458	IMP OCTAVE POUSSIN	63	PVC	42,00	8 888 €	3 245 882 €	31573,9	Priorité 3
113464	RUE LEOPOLD PAIGNARD	110	PVC	42,00	2 411 €	3 248 292 €	31594,0	Priorité 3
111762	CHAMP DE LA PIERRE	75	PVC	42,00	7 527 €	3 255 819 €	31677,6	Priorité 3
111875	LA GARENNE	63	PVC	42,00	2 011 €	3 257 830 €	31701,3	Priorité 3
91369	A DETERMINER	90	PVC	42,00	5 331 €	3 263 161 €	31754,8	Priorité 3
127721	LA GRENOUILLERE	75	PVC	42,00	6 138 €	3 269 300 €	31822,8	Priorité 3
124233	LA CROIX DE L ORMEAU	110	PVC	42,00	17 848 €	3 287 147 €	31971,5	Priorité 3
104375	LE CHALET	125	PVC	42,00	31 484 €	3 318 642 €	32213,8	Priorité 3
91371	A DETERMINER	90	PVC	42,00	11 401 €	3 330 043 €	32327,8	Priorité 3
91459	BELLEVUE	63	PVC	42,00	3 379 €	3 333 422 €	32342,1	Priorité 3
92571	RUE ALPHONSE LAVALLEE	63	PVC	42,00	9 466 €	3 342 888 €	32377,4	Priorité 3
91358	A DETERMINER	90	PVC	42,00	18 456 €	3 361 344 €	32463,5	Priorité 3
113463	RUE DE L ARDOISE	63	PVC	42,00	2 462 €	3 363 806 €	32502,4	Priorité 3

MSLINK	RUE	DIAM	MATERIAU	NOTE CVM	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéance
92394	LEPINE	90	PVC	42,00	19 970 €	3 383 775 €	32892,1	Priorité 3
92460	IMP OCTAVE POUSSIN	90	PVC	42,00	4 297 €	3 388 073 €	32935,1	Priorité 3
91888	LA VIGNE	75	PVC	42,00	19 321 €	3 407 394 €	33149,8	Priorité 3
101262	RTE DE MALESSARD	90	PVC	42,00	22 913 €	3 430 306 €	33378,9	Priorité 3
117132	RUE ALPHONSE LAVALLEE	63	PVC	42,00	7 853 €	3 438 159 €	33471,3	Priorité 3
93134	A DETERMINER	63	PVC	42,00	1 337 €	3 439 495 €	33487,0	Priorité 3
91885	AV F MITTERRAND	110	PVC	42,00	6 409 €	3 445 904 €	33540,4	Priorité 3
111872	LE GUIGNIER	90	PVC	42,00	18 664 €	3 464 559 €	33727,0	Priorité 3
111785	CHERE	75	PVC	42,00	6 904 €	3 471 463 €	33803,7	Priorité 3
122687	LA GARENNE	63	PVC	42,00	1 393 €	3 472 856 €	33820,1	Priorité 3
91374	BELLEVUE	90	PVC	42,00	20 868 €	3 493 843 €	34029,9	Priorité 3
111876	BELLEVUE	63	PVC	42,00	1 200 €	3 495 043 €	34044,0	Priorité 3
127720	A DETERMINER	90	PVC	42,00	13 572 €	3 508 615 €	34179,8	Priorité 3
92991	A DETERMINER	110	PVC	42,00	946 €	3 509 562 €	34187,7	Priorité 3
112562	RUE DES NOYERS	63	PVC	42,00	9 345 €	3 518 906 €	34297,6	Priorité 3
124237	LE PETIT BOISQUETIN	110	PVC	42,00	24 999 €	3 543 906 €	34505,9	Priorité 3
92569	RUE DES CHATAIGNIERS	110	PVC	42,00	1 721 €	3 545 627 €	34520,3	Priorité 3
91993	LE PETIT MONT CHEVRIE	90	PVC	42,00	6 281 €	3 551 908 €	34583,1	Priorité 3
104373	BELLEVUE	90	PVC	42,00	11 223 €	3 563 131 €	34695,3	Priorité 3
99738	A DETERMINER	90	PVC	42,00	15 545 €	3 578 676 €	34850,8	Priorité 3
117016	RUE DES NOYERS	63	PVC	42,00	7 562 €	3 586 238 €	34939,7	Priorité 3
92462	RUE DES NOYERS	90	PVC	42,00	131 €	3 586 369 €	34941,0	Priorité 3
91373	LA GARENNE	90	PVC	42,00	14 476 €	3 600 845 €	35085,8	Priorité 3
92584	LE MESNIL	90	PVC	42,00	983 €	3 601 828 €	35095,6	Priorité 3
104477	A DETERMINER	90	PVC	42,00	29 999 €	3 631 827 €	35395,6	Priorité 3
127723	RUE DES CHATAIGNIERS	110	PVC	42,00	24 556 €	3 656 383 €	35600,2	Priorité 3
91999	A DETERMINER	90	PVC	42,00	6 389 €	3 662 772 €	35684,1	Priorité 3
91996	CHERE	90	PVC	42,00	12 959 €	3 675 731 €	35783,7	Priorité 3
112565	RUE DES NOYERS	90	PVC	42,00	2 285 €	3 678 016 €	35816,6	Priorité 3
111777	LA POINTE	75	PVC	42,00	4 143 €	3 682 159 €	35862,6	Priorité 3
99741	RUE DE VERDUN	63	PVC	42,00	4 868 €	3 687 027 €	35918,9	Priorité 3
122689	CHERE	90	PVC	42,00	1 330 €	3 688 357 €	35933,2	Priorité 3
91887	LA POINTE	75	PVC	42,00	1 898 €	3 690 255 €	35954,3	Priorité 3
91992	A DETERMINER	90	PVC	42,00	1 598 €	3 691 853 €	35970,2	Priorité 3
112563	RUE DES NOYERS	90	PVC	42,00	4 816 €	3 696 666 €	36018,4	Priorité 3
111874	LA GARENNE	90	PVC	42,00	6 612 €	3 703 278 €	36084,5	Priorité 3
117017	RUE DES NOYERS	90	PVC	42,00	17 724 €	3 721 003 €	36261,7	Priorité 3
130087	RUE DIVISION LECLERC	63	PVC	42,00	1 187 €	3 722 190 €	36275,7	Priorité 3
124715	A DETERMINER	90	PVC	42,00	420 €	3 722 610 €	36279,9	Priorité 3
113875	CHERE	90	PVC	42,00	405 €	3 723 015 €	36284,0	Priorité 3
92570	A DETERMINER	63	PVC	42,00	1 131 €	3 724 146 €	36297,3	Priorité 3
111787	A DETERMINER	90	PVC	42,00	20 833 €	3 744 978 €	36505,6	Priorité 3
130084	RUE DIVISION LECLERC	90	PVC	42,00	750 €	3 745 729 €	36513,1	Priorité 3
111881	A DETERMINER	90	PVC	42,00	858 €	3 746 587 €	36521,7	Priorité 3
111774	RUE ALPHONSE LAVALLEE	110	PVC	42,00	1 860 €	3 748 446 €	36537,2	Priorité 3
93157	RUE DIVISION LECLERC	90	PVC	42,00	1 572 €	3 750 018 €	36552,9	Priorité 3
92393	LE BREGEON	63	PVC	42,00	1 770 €	3 751 788 €	36573,7	Priorité 3
115042	LE BREGEON	63	PVC	42,00	6 782 €	3 758 570 €	36653,5	Priorité 3
92578	RUE ALPHONSE LAVALLEE	75	PVC	42,00	778 €	3 759 346 €	36682,1	Priorité 3
92582	A DETERMINER	110	PVC	42,00	1 109 €	3 760 455 €	36671,4	Priorité 3
111786	LE PETIT MONT CHEVRIE	90	PVC	42,00	8 627 €	3 769 082 €	36757,6	Priorité 3
99336	A DETERMINER	90	PVC	42,00	21 686 €	3 790 768 €	36974,5	Priorité 3
124714	A DETERMINER	90	PVC	42,00	2 532 €	3 793 300 €	36999,8	Priorité 3
93145	LE CHENE VERT	160	PVC	38,00	49 385 €	3 842 684 €	37280,3	Priorité 3
130353	A DETERMINER	40	Inconnu	36,00	1 €	3 842 685 €	37290,3	Priorité 3
113469	A DETERMINER	40	PVC	36,00	15 129 €	3 857 814 €	37623,1	Priorité 3
92974	LA LAITERIE	50	PVC	36,00	13 281 €	3 871 095 €	37700,1	Priorité 3
111778	LE BORDAGE	40	PVC	36,00	2 772 €	3 873 867 €	37742,8	Priorité 3
111789	A DETERMINER	40	PVC	36,00	4 544 €	3 878 411 €	37812,7	Priorité 3
119747	A DETERMINER	50	PVC	36,00	11 388 €	3 889 799 €	37964,5	Priorité 3
92982	RIACHENE	40	PVC	36,00	4 314 €	3 894 113 €	38030,9	Priorité 3
111505	LE PONT DE FORGE	40	PVC	36,00	997 €	3 895 109 €	38046,2	Priorité 3
113084	A DETERMINER	40	PVC	36,00	10 477 €	3 905 586 €	38207,4	Priorité 3
101258	A DETERMINER	50	PVC	36,00	5 600 €	3 911 187 €	38282,1	Priorité 3
111589	MALESSARD	50	PVC	36,00	5 337 €	3 916 523 €	38353,3	Priorité 3
124041	LA CROIX DE MALESSARD	50	PVC	36,00	845 €	3 917 368 €	38384,5	Priorité 3
124727	LE POMMIER	32	PVC	36,00	4 844 €	3 922 212 €	38439,0	Priorité 3
124228	LA FUMERAIE	40	PVC	36,00	8 188 €	3 930 400 €	38565,0	Priorité 3
92594	LE POMMIER	50	PVC	36,00	10 280 €	3 940 681 €	38702,1	Priorité 3
92984	LES PETITS BOIS	50	PVC	36,00	11 661 €	3 952 342 €	38857,6	Priorité 3
91370	LE CHENE SEC	40	PVC	36,00	8 518 €	3 960 860 €	38988,6	Priorité 3
111862	LA FOSSE	50	PVC	36,00	4 842 €	3 965 702 €	39053,2	Priorité 3
101265	LA MAISON NEUVE	40	PVC	36,00	4 881 €	3 970 583 €	39125,2	Priorité 3
111871	A DETERMINER	50	PVC	36,00	7 170 €	3 977 753 €	39220,8	Priorité 3
104372	A DETERMINER	40	PVC	36,00	4 581 €	3 982 113 €	39291,0	Priorité 3
113351	RUE DIVISION LECLERC	50	PVC	36,00	5 191 €	3 987 305 €	39360,2	Priorité 3
93038	RUE DIVISION LECLERC	50	PVC	36,00	2 864 €	3 989 968 €	39395,7	Priorité 3
112138	RUE MARCHANDE	40	PVC	36,00	1 834 €	3 991 802 €	39423,9	Priorité 3
113887	RUE DIVISION LECLERC	50	PVC	36,00	2 508 €	3 994 310 €	39457,3	Priorité 3
117134	A DETERMINER	40	PVC	36,00	2 625 €	3 996 935 €	39497,7	Priorité 3
120151	LES MASLARDIERES	63	PVC	34,00	11 155 €	4 008 091 €	39629,0	Priorité 3

Accusé de réception en préfecture
072-217203296-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

ANNEXE 3

**Tableau de notation multicritère des canalisations – Programme
Gestion Patrimoniale**

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (ml)	Échéance
113459	RUE DIVISION LECLERC	600	32 624 €	32 624 €	343,4	Priorité 1
123562	RUE DIVISION LECLERC	300	14 087 €	46 711 €	491,7	Priorité 1
112564	AV F MITTERRAND	160	16 761 €	63 472 €	644,1	Priorité 1
101747	RUE MARCHANDE	160	4 887 €	68 360 €	695,5	Priorité 1
98824	RUE MARCHANDE	150	2 682 €	71 042 €	723,7	Priorité 1
93039	RUE DIVISION LECLERC	150	5 989 €	77 031 €	786,8	Priorité 1
122688	LA POINTE	120	8 091 €	85 121 €	860,3	Priorité 1
117135	Ruelle du Pont Trocard	120	7 020 €	92 141 €	942,9	Priorité 1
127729	RUELLE DES TERTRES	120	4 716 €	96 857 €	998,4	Priorité 1
113079	LA BIZARDIERE	120	8 971 €	105 828 €	1092,8	Priorité 1
113067	RUE DIVISION LECLERC	90	716 €	106 544 €	1100,4	Priorité 2
120154	RUE ALPHONSE LAVALLEE	80	5 431 €	111 975 €	1133,3	Priorité 2
122382	RUE ALPHONSE LAVALLEE	80	9 867 €	121 842 €	1193,1	Priorité 2
92575	RUE ALPHONSE LAVALLEE	80	10 963 €	132 804 €	1259,5	Priorité 2
92573	RUE ALPHONSE LAVALLEE	80	11 837 €	144 641 €	1331,3	Priorité 2
119745	LA BIZARDIERE	60	7 483 €	152 124 €	1410,0	Priorité 2
113888	NUYET	60	17 887 €	170 012 €	1688,9	Priorité 2
117019	A DETERMINER	60	15 723 €	185 734 €	1773,9	Priorité 2
130309	GRANDE RUE	60	1 183 €	186 917 €	1786,3	Priorité 2
104010	LA MAHOTIERE	60	2 422 €	189 340 €	1811,8	Priorité 2
113769	A DETERMINER	60	2 405 €	191 745 €	1837,2	Priorité 2
111784	RUE DU TAILLIS	60	9 078 €	200 823 €	1919,7	Priorité 2
111873	LEPINE	60	0 €	200 823 €	1919,7	Programme CVM
92000	LA GARENNE	60	25 600 €	226 423 €	2220,9	Priorité 2
92579	LA POINTE	60	22 533 €	248 956 €	2486,0	Priorité 2
124239	A DETERMINER	48	0 €	248 956 €	2486,0	Programme CVM
113351	RUE DIVISION LECLERC	48	0 €	248 956 €	2486,0	Programme CVM
91871	RUE DES CAILLES	48	21 424 €	270 380 €	2700,2	Priorité 3
91865	L AUDIERE	48	0 €	270 380 €	2700,2	Programme CVM
124713	RUE DU TAILLIS	45	8 615 €	278 995 €	2790,9	Priorité 3
117133	RUE ALPHONSE LAVALLEE	40	18 330 €	297 326 €	2902,0	Priorité 3
104011	LA POINTE	40	4 019 €	301 344 €	2938,5	Priorité 3
98457	LA JUSTICE	40	19 034 €	320 379 €	3111,5	Priorité 3
101469	RUE ALPHONSE LAVALLEE	40	2 983 €	323 361 €	3129,6	Priorité 3
91999	A DETERMINER	40	0 €	323 361 €	3129,6	Programme CVM
91360	LA FOSSE	40	0 €	323 361 €	3129,6	Programme CVM
92574	RUE ALPHONSE LAVALLEE	40	9 614 €	332 975 €	3187,9	Priorité 3
92464	RUE ALPHONSE LAVALLEE	40	603 €	333 579 €	3191,5	Priorité 3
92461	RUE ALPHONSE LAVALLEE	40	15 918 €	349 496 €	3288,0	Priorité 3
122685	LE PONT DE FORGE	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
104375	LE CHALET	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
113241	A DETERMINER	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
111858	MONTARGIS	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
112497	RUE LEOPOLD PAIGNARD	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
91365	A DETERMINER	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
93157	RUE DIVISION LECLERC	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
93136	RUE LEOPOLD PAIGNARD	32	0 €	349 496 €	3288,0	Programme CVM
119920	A DETERMINER	30	104 800 €	454 296 €	3812,0	Priorité 3
118045	LE MARAIS	30	0 €	454 296 €	3812,0	Programme CVM
127727	RUE ALPHONSE LAVALLEE	30	7 077 €	461 373 €	3854,9	Priorité 3
99335	RUE DU TAILLIS	30	3 930 €	465 303 €	3890,6	Priorité 3
100676	A DETERMINER	30	81 824 €	547 127 €	4299,8	Priorité 3
112619	RUE JEAN MOULIN	30	7 609 €	554 736 €	4345,9	Priorité 3
112491	LE GRAND MONTCHEVRIER	30	20 244 €	574 980 €	4447,1	Priorité 3
91991	RUE DU TAILLIS	30	3 756 €	578 736 €	4481,2	Priorité 3
92160	LA GRANDE PIECE	30	4 151 €	582 887 €	4502,0	Priorité 3
92154	A DETERMINER	30	27 716 €	610 604 €	4640,6	Priorité 3
92452	LE GRAND MONTCHEVRIER	30	26 025 €	636 629 €	4770,7	Priorité 3
120163	A DETERMINER	27	14 290 €	650 919 €	4929,5	Priorité 4
120158	RUE DIVISION LECLERC	24	0 €	650 919 €	4929,5	Programme CVM
119747	A DETERMINER	24	0 €	650 919 €	4929,5	Programme CVM
119396	LE PETIT NUYET	24	28 424 €	679 343 €	5213,7	Priorité 4
122687	LA GARENNE	24	0 €	679 343 €	5213,7	Programme CVM
113887	RUE DIVISION LECLERC	24	0 €	679 343 €	5213,7	Programme CVM
117141	LES NOYERS	24	12 537 €	691 880 €	5339,1	Priorité 4
130087	RUE DIVISION LECLERC	24	0 €	691 880 €	5339,1	Programme CVM
124237	LE PETIT BOISQUETIN	24	0 €	691 880 €	5339,1	Programme CVM
124041	LA CROIX DE MALESSARD	24	0 €	691 880 €	5339,1	Programme CVM
127406	le grand aunay	24	0 €	691 880 €	5339,1	Programme CVM
104492	LE PETIT NUYET	24	12 422 €	704 302 €	5463,3	Priorité 4
104372	A DETERMINER	24	0 €	704 302 €	5463,3	Programme CVM
103983	LES SAPIANCIERES	24	0 €	704 302 €	5463,3	Programme CVM
103963	A DETERMINER	24	0 €	704 302 €	5463,3	Programme CVM
111772	RUE DES CAILLES	24	878 €	705 180 €	5472,1	Priorité 4
111765	RUE DES CAILLES	24	1 474 €	706 654 €	5486,8	Priorité 4
111505	LE PONT DE FORGE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
99339	BELLEGARDE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
99340	LA BLANCHARDIERE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
113466	MORTRIE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
111862	LA FOSSE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
111789	A DETERMINER	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
111781	LES PIECES	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
112562	RUE DES NOYERS	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM

Accuse de réception en préfecture
672-21723296-20230412-2023-0401-E
Date de validité de la délibération : 17/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 27/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéance
112138	RUE MARCHANDE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
112139	IMP DE L ARDOISE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
111876	BELLEVUE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
91887	LA POINTE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
91888	LA VIGNE	24	0 €	706 654 €	5486,8	Programme CVM
91883	RUE DES CAILLES	24	1 770 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92269	LA BASSE MORINIÈRE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Priorité 4
91344	L AITRE AU MAIRE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
91458	BELLEVUE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
93133	IMP DE L ARDOISE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
93134	A DETERMINER	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
93038	RUE DIVISION LECLERC	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92984	LES PETITS BOIS	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92576	RUE ALPHONSE LAVALLEE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92570	A DETERMINER	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92571	RUE ALPHONSE LAVALLEE	24	0 €	708 424 €	5504,5	Programme CVM
92408	aulnay	24	20 135 €	728 558 €	5705,9	Priorité 4
92394	LEPINE	24	0 €	728 558 €	5705,9	Programme CVM
92864	A DETERMINER	24	0 €	728 558 €	5705,9	Programme CVM
99735	RUE ST BARTHELEMY	20	891 €	729 449 €	5714,0	Priorité 4
113890	SOUFFLALEAU	18	16 519 €	745 968 €	5908,3	Priorité 4
113883	RUE PIERRE NOUCHET	18	1 535 €	747 503 €	5928,8	Priorité 4
117142	CHALLONGES	18	16 873 €	764 376 €	6097,5	Priorité 4
127726	IMP DE CHERE	18	888 €	765 264 €	6108,0	Priorité 4
124353	IMP CROIX AUX PRETRES	18	11 665 €	776 929 €	6245,2	Priorité 4
112490	A DETERMINER	18	8 596 €	785 524 €	6340,7	Priorité 4
93158	LA RONCE	18	19 152 €	804 676 €	6532,2	Priorité 4
93153	RUE PIERRE NOUCHET	18	8 319 €	812 995 €	6630,1	Priorité 4
92449	A DETERMINER	18	1 052 €	814 047 €	6641,8	Priorité 4
122699	CHERE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113875	CHERE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
117140	RTE DE JOUE L ABBE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
130084	RUE DIVISION LECLERC	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
124240	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
124233	LA CROIX DE L ORMEAU	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
124226	L EPI FLEURI	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
123914	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
123915	AV F MITTERRAND	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
127723	RUE DES CHATAIGNIERS	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
127720	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
124714	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
104375	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
104373	BELLEVUE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111590	L AITRE AU MAIRE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111498	LA BARRIERE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111499	LE PETIT PREVIÈRE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
99333	LA PETITE BARRIERE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
101261	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
112986	RTE DE BEAUFAY	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
112623	BEAULIEU	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113465	RUE LEOPOLD PAIGNARD	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113464	RUE LEOPOLD PAIGNARD	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113242	CHAMP DE LA PIERRE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113240	LE BOULVERT	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111863	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
112493	LE BOIS L EVEQUE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111881	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
111874	LA GARENNE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91992	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91997	LA CHICOTIÈRE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91364	LA BARRIERE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91361	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91362	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91356	MONTARGIS	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91359	LA FOSSE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91866	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91821	RTE DE BEAUFAY	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91518	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91461	LE CHENE BOUILLE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91462	LE CHALET	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91464	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91373	LA GARENNE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
91374	BELLEVUE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
93000	L AITRE AU MAIRE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92991	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92993	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92987	LA GROIE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92989	A DETERMINER	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92990	LA CROIX DE MALESSARD	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
93137	RUE LEOPOLD PAIGNARD	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
93138	RUE LEOPOLD PAIGNARD	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92463	AV F MITTERRAND	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92459	AV F MITTERRAND	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
92454	LA JOLIVERIE	16	0 €	814 047 €	6641,8	Programme CVM
113460	RUE DE LA PELOUSE	15	4 444 €	818 491 €	6756,1	Programme CVM
120156	RUE DE L ABBE NEPVEU	12	6 210 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
120152	LE POIRIER	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM

Accusé de réception en préfecture
012-247239259-20230412-2023_040-DE
Date de transmission : 17/04/2023 10:41
Date de réception en préfecture : 17/04/2023 11:06

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (ml)	Échéance
120161	LES MASLARDIERES	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
119393	A DETERMINER	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
123706	LES BEVINIERES	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
122690	LA BELLANGERIE	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
115042	LE BREGEON	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
115043	LE MARAIS	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
113876	LA PASTIERE	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
117148	A DETERMINER	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
117144	CHALLONGES	12	0 €	824 700 €	6756,1	Programme CVM
117134	A DETERMINER	12	10 962 €	835 662 €	6924,8	Priorité 4
117018	RUE DE VERDUN	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
117132	RUE ALPHONSE LAVALLEE	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
116318	LA PLANCHETTE	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
117016	RUE DES NOYERS	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
130353	A DETERMINER	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
128638	A DETERMINER	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
124228	LA FUMERAIE	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
123719	L ETANG	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
128118	LES NOYERS	12	0 €	835 662 €	6924,8	Programme CVM
127721	LA GRENOUILLE	12	9 042 €	844 704 €	7015,2	Priorité 4
127724	A DETERMINER	12	0 €	844 704 €	7015,2	Programme CVM
124727	LE POMMIER	12	0 €	844 704 €	7015,2	Programme CVM
124352	LE CHATAIGNIER	12	0 €	844 704 €	7015,2	Programme CVM
111486	LA FISTIERE	12	0 €	844 704 €	7015,2	Programme CVM
105427	RUE DES BECASSINES	12	0 €	844 704 €	7015,2	Programme CVM
104478	BEAULIEU	12	19 109 €	863 813 €	7206,3	Priorité 4
111774	RUE ALPHONSE LAVALLEE	12	0 €	863 813 €	7206,3	Programme CVM
111767	RUE DES BECASSINES	12	0 €	863 813 €	7206,3	Programme CVM
111770	RUE DES CAILLES	12	1 087 €	864 901 €	7217,2	Priorité 4
111763	RUE DES CAILLES	12	1 701 €	866 602 €	7234,2	Priorité 4
111764	RUE DES FAISANS	12	11 712 €	878 314 €	7351,3	Priorité 4
111766	RUE DES FAISANS	12	4 807 €	883 121 €	7399,4	Priorité 4
111760	LE PETIT HERMITAGE	12	3 864 €	886 985 €	7438,0	Priorité 4
111761	LES BOIS	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111762	CHAMP DE LA PIERRE	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111585	A DETERMINER	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111586	LE PETIT BOISGARD	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111589	MALESSARD	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111502	LES EPINAYS	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111503	LA GOBERIE	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
111496	A DETERMINER	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
99457	A DETERMINER	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
101263	L EVASELLERIE	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
101265	LA MAISON NEUVE	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
101258	A DETERMINER	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
99742	LE MARTEAU	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
99739	RUE DES FAISANS	12	0 €	886 985 €	7438,0	Programme CVM
99740	A DETERMINER	12	109 €	887 094 €	7438,9	Priorité 4
99741	RUE DE VERDUN	12	0 €	887 094 €	7438,9	Programme CVM
99733	le miroir	12	0 €	887 094 €	7438,9	Programme CVM
99736	LA GOISLARDIERE	12	0 €	887 094 €	7438,9	Programme CVM
113074	LA GOISLARDIERE	12	0 €	887 094 €	7438,9	Programme CVM
113076	A DETERMINER	12	41 807 €	928 901 €	7684,9	Priorité 4
112689	PREVIERE	12	0 €	928 901 €	7684,9	Programme CVM
113770	LA CROIX DE MALESSARD	12	0 €	928 901 €	7684,9	Programme CVM
113469	A DETERMINER	12	0 €	928 901 €	7684,9	Programme CVM
113470	A DETERMINER	12	0 €	928 901 €	7684,9	Programme CVM
113767	RUE DU PARC	12	0 €	928 901 €	7684,9	Programme CVM
113467	A DETERMINER	12	4 204 €	933 105 €	7734,3	Priorité 4
113461	CHE DE MORTRIE	12	0 €	933 105 €	7734,3	Programme CVM
113463	RUE DE L ARDOISE	12	0 €	933 105 €	7734,3	Programme CVM
113350	RUE DE L ABBE NEPVEU	12	0 €	933 105 €	7734,3	Programme CVM
113084	A DETERMINER	12	10 349 €	943 455 €	7837,8	Priorité 4
113085	MONTARGIS	12	0 €	943 455 €	7837,8	Programme CVM
111795	LA MORINIÈRE	12	0 €	943 455 €	7837,8	Programme CVM
111792	L EVASERIE	12	10 332 €	953 786 €	7941,1	Priorité 4
111793	BAS MORTRIE	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111785	CHERE	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111779	LA SALMANDIERE	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111780	LE POIRIER	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111782	LE BORDAGE	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111775	LA MORINIÈRE	12	0 €	953 786 €	7941,1	Programme CVM
111777	LA POINTE	12	5 189 €	958 976 €	7993,0	Priorité 4
111778	LE BORDAGE	12	0 €	958 976 €	7993,0	Programme CVM
112560	RUE DES CHATAIGNIERS	12	0 €	958 976 €	7993,0	Programme CVM
112135	A DETERMINER	12	0 €	958 976 €	7993,0	Programme CVM
111875	LA GARENNE	12	7 878 €	966 854 €	8071,8	Priorité 4
111871	A DETERMINER	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91995	A DETERMINER	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91988	LE BORDAGE	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91990	LA BRUYERE	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91890	LA MARE	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91891	LA SALMANDIERE	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91986	LE POIRIER	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91987	A DETERMINER	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91889	A DETERMINER	12	0 €	966 854 €	8071,8	Programme CVM
91882	RUE JEAN MOULIN	12	17 748 €	984 602 €	8219,7	Priorité 4

Accusé de réception en préfecture
072-21780739-20230412-2023-040-00-CVM
Date de transmission : 12/04/2023
Date de réception en préfecture : 14/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (ml)	Échéance
91884	A DETERMINER	12	0 €	884 602 €	8219,7	Programme CVM
91878	RUE DES BECASSINES	12	1 931 €	886 533 €	8235,8	Priorité 4
91880	RUE DES BECASSINES	12	161 €	886 694 €	8237,1	Priorité 4
91881	RUE JEAN MOULIN	12	875 €	887 668 €	8245,2	Priorité 4
91874	RUE DES PERDRIX	12	12 775 €	1 000 443 €	8373,0	Priorité 4
91875	RUE DES BECASSINES	12	1 681 €	1 002 124 €	8389,8	Priorité 4
91876	RUE DES BECASSINES	12	1 577 €	1 003 701 €	8405,6	Priorité 4
91870	CHAMP DE LA PIERRE	12	0 €	1 003 701 €	8405,6	Programme CVM
91873	RUE DES FAISANS	12	7 250 €	1 010 951 €	8478,1	Priorité 4
92287	IMP DE L ARDOISE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91998	A DETERMINER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91352	A DETERMINER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91353	A DETERMINER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91354	LA GOBERIE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91867	LA BASSE MORINIÈRE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91869	LES PETITS BOIS	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91817	la commune	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91818	l'hermitage	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91459	BELLEVUE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91372	LA GOISLARDIÈRE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91375	LA GARENNE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
91370	LE CHENE SEC	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92996	LES BRULES	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92982	RIACHENE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92983	L AITRE AU ROI	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92978	LA POMMERAIE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
97591	LA PLANCHETTE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
93148	A DETERMINER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
93139	A DETERMINER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92458	IMP OCTAVE POUSSIN	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92393	LE BRÉGEON	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92970	LE MARAIS	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92972	LA GOISLARDIÈRE	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92594	LE POMMIER	12	0 €	1 010 951 €	8478,1	Programme CVM
92591	A DETERMINER	12	6 766 €	1 017 716 €	8545,7	Priorité 4
92592	A DETERMINER	12	354 €	1 018 071 €	8549,3	Priorité 4
92593	A DETERMINER	12	0 €	1 018 071 €	8549,3	Programme CVM
92587	CHALLONGES	12	14 600 €	1 032 671 €	8695,3	Priorité 4
120157	BOIS GALLAS	9	8 806 €	1 041 477 €	8812,7	Priorité 4
120155	LES BAS NOYERS	9	6 227 €	1 047 704 €	8908,5	Priorité 4
117150	IMP LOUIS LEROUGE	9	5 257 €	1 052 960 €	8970,3	Priorité 4
113874	L HERMITAGE	9	4 076 €	1 057 036 €	9024,7	Priorité 4
117147	A DETERMINER	9	16 455 €	1 073 491 €	9277,8	Priorité 4
115055	le bois morty	9	0 €	1 073 491 €	9277,8	Programme CVM
128119	L HERMITAGE	9	7 080 €	1 080 571 €	9381,1	Priorité 4
127725	BOIS GALLAS	9	4 200 €	1 084 770 €	9410,5	Priorité 4
124717	IMP DE CHERE	9	7 262 €	1 092 032 €	9496,0	Priorité 4
104479	LE PETIT AUTREVILLE	9	9 674 €	1 101 707 €	9625,0	Priorité 4
104481	L HERMITAGE	9	1 792 €	1 103 499 €	9652,5	Priorité 4
97906	LES JEUNOIRES	9	12 935 €	1 116 434 €	9825,0	Priorité 4
101266	A DETERMINER	9	14 465 €	1 130 899 €	9995,2	Priorité 4
113077	L AUNAY	9	0 €	1 130 899 €	9995,2	Programme CVM
112621	L HERMITAGE	9	5 891 €	1 136 790 €	10073,7	Priorité 4
113873	BOIS GALLAS	9	15 765 €	1 152 555 €	10259,2	Priorité 4
112486	A DETERMINER	9	23 092 €	1 175 647 €	10515,8	Priorité 4
112489	A DETERMINER	9	12 317 €	1 187 964 €	10652,6	Priorité 4
91886	LA MORIONNIÈRE	9	11 731 €	1 199 696 €	10783,0	Priorité 4
91872	RUE DES FAISANS	9	17 490 €	1 217 186 €	10988,7	Priorité 4
92157	L HERMITAGE	9	1 417 €	1 218 603 €	11007,6	Priorité 4
93036	RUE DE L ABBE NEPVEU	9	2 990 €	1 221 593 €	11047,5	Priorité 4
92974	LA LAITERIE	9	0 €	1 221 593 €	11047,5	Programme CVM
93160	LE PETIT NUJET	9	10 787 €	1 232 380 €	11213,5	Priorité 4
92450	A DETERMINER	9	13 657 €	1 246 037 €	11365,2	Priorité 4
92583	LE MESNIL	9	3 574 €	1 249 611 €	11412,9	Priorité 4
119391	LA FETRIE	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
123714	LA NOE	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
122691	A DETERMINER	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
122686	LA BARRIÈRE	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
114096	LES PIECES	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
113878	A DETERMINER	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
117149	LES MASLARDIÈRES	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
117017	RUE DES NOYERS	8	0 €	1 249 611 €	11412,9	Programme CVM
132318	RUE DE LA LIBÉRATION	8	23 661 €	1 273 272 €	11565,5	Priorité 4
130802	LA GARENNE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
130791	LA GARENNE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
130792	LE CHALET	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
130311	LE PETIT PREVIÈRE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
130223	LA BARRIÈRE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
130310	LA GRANDE MORINIÈRE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124242	LA ROUSSELIÈRE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124234	LA MARCADERIE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124231	MONTARGIS	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124232	LA MARCADERIE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124040	LA CROIX DE MALESSARD	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124042	TERRE NEUVE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
128117	A DETERMINER	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
127722	A DETERMINER	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
126338	LA MAISON NEUVE	8	0 €	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM

Accusé de réception en préfecture
012-21716995-20230412-2023-044-DE
Date de l'information : 17/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (mi)	Échéance
126339	LES PLANCHES	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124715	A DETERMINER	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124560	A DETERMINER	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
124361	RUE OCTAVE POUSSIN	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
105579	le miroir	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
111485	A DETERMINER	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
104477	A DETERMINER	8	0€	1 273 272 €	11565,5	Programme CVM
104476	RUE DIVISION LECLERC	8	2 685 €	1 275 937 €	11565,5	Programme CVM
104020	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Priorité 4
103964	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111584	LA CROIX DE MALESSARD	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111504	LE GRAND BOUILLON	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111500	LE PETIT PREVIERE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111487	L ECOTAY	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111488	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
111495	L AITRE AU MAIRE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99336	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99330	LA BARRIERE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99331	LE PETIT MONTARGIS	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99326	le grand aunay	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99329	L ECRIVOIRE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
101262	RTE DE MALESSARD	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
101259	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
101257	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99743	RTE DE JOUE L ABBE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99738	A DETERMINER	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
99737	LA PETITE LOUVE	8	0€	1 275 937 €	11581,2	Programme CVM
113069	RUE ST GERMAIN	8	7 029 €	1 282 966 €	11622,5	Programme CVM
112842	A DETERMINER	8	0€	1 282 966 €	11622,5	Priorité 4
112985	le miroir	8	0€	1 282 966 €	11622,5	Programme CVM
112563	RUE DES NOYERS	8	0€	1 282 966 €	11622,5	Programme CVM
112565	RUE DES NOYERS	8	0€	1 282 966 €	11622,5	Programme CVM
113768	RUE DES SOLIERS	8	0€	1 282 966 €	11622,5	Programme CVM
113462	AV F MITTERRAND	8	17 876 €	1 300 842 €	11737,9	Priorité 3
113167	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
113168	LA GROIE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
113169	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111859	MONTARGIS	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111861	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111857	LE PETIT MONTARGIS	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111791	LA CHICOTIERE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111794	LA GARENNE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111787	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111788	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111790	LA CHICOTIERE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111783	RTE DE JOUE L ABBE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111786	LE PETIT MONT CHEVRIE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111776	LA POINTE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
112561	IMP OCTAVE POUSSIN	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111879	LE CHALET	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111880	LE CHALET	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111877	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111878	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
111872	LE GUIGNIER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
91993	LE PETIT MONT CHEVRIE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
91994	A DETERMINER	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
92270	LA GRANDE MORINIÈRE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
92271	LA GRANDE MORINIÈRE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
92159	BEAULIEU	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
92158	BEAULIEU	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
91996	CHERE	8	0€	1 300 842 €	11737,9	Programme CVM
91363	RUE DIVISION LECLERC	8	16 630 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91357	MONTARGIS	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Priorité 4
91358	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91348	LE PETIT PREVIERE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91349	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91350	LE PETIT PREVIERE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91351	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91345	LA BARRIERE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91346	LA BARRIERE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91347	LE TRAIT HERSENT	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91868	CHAMP DE LA PIERRE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91819	le miroir	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91820	le grand aunay	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91463	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91376	LA CROIX DE L ORMEAU	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91460	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91369	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
91371	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93132	GRANDE RUE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93135	RUE LEOPOLD PAIGNARD	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92995	LA CROIX DE MALESSARD	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92992	L ECOTAY	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92994	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92988	A DETERMINER	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92981	LE PONT DE FORGE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93154	RTE DE JOUE L ABBE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93155	RTE DE JOUE L ABBE	8	0€	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM

ACCUSE DE RECEPTION en préfecture
072-257205798 - 2023-0412-2023-0412
Date de réception : 17/04/2023
Date de réception en préfecture : 17/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (mi)	Échéance
93151	LES PIECES	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93144	RTE DE JOUE L ABBE	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93145	LE CHENE VERT	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93147	A DETERMINER	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93141	A DETERMINER	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93142	A DETERMINER	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
93143	A DETERMINER	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92572	RUE DE VERDUN	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92462	RUE DES NOYERS	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92569	RUE DES CHATAIGNIERS	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92460	IMP OCTAVE POUSSIN	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92453	LES MASLARDIERES	8	0 €	1 317 472 €	11876,4	Programme CVM
92396	LE MARAIS	8	4 550 €	1 322 021 €	11903,2	Priorité 4
119748	LE PETIT PREVIERE	6	25 819 €	1 347 840 €	12247,4	Priorité 4
119395	A DETERMINER	6	6 060 €	1 353 900 €	12308,0	Priorité 4
119394	RUE JEAN MOULIN	6	52 184 €	1 406 084 €	12742,9	Priorité 4
117151	RUE GERVAIS LEBERT	6	13 008 €	1 419 092 €	12851,3	Priorité 4
119389	la gemmerie	8	0 €	1 419 092 €	12851,3	Programme CVM
123690	A DETERMINER	6	31 222 €	1 450 313 €	13163,5	Priorité 4
113889	LA RONCE	6	8 550 €	1 458 864 €	13249,0	Priorité 4
113877	LA PETITE METAIRIE	6	3 949 €	1 462 813 €	13309,8	Priorité 4
117146	A DETERMINER	6	21 689 €	1 484 502 €	13526,7	Priorité 4
117143	LE MESNIL	6	16 143 €	1 500 645 €	13688,1	Priorité 4
117145	A DETERMINER	6	20 234 €	1 520 879 €	13890,4	Priorité 4
117138	LE MESNIL	6	18 115 €	1 538 993 €	14071,6	Priorité 4
117136	A DETERMINER	6	34 388 €	1 573 382 €	14358,2	Priorité 4
117137	LE MESNIL	6	12 246 €	1 585 628 €	14480,6	Priorité 4
130881	A DETERMINER	6	0 €	1 585 628 €	14480,6	Programme CVM
130446	LA RONCE	6	1 020 €	1 586 647 €	14490,8	Priorité 4
130510	le miroir	6	0 €	1 586 647 €	14490,8	Programme CVM
130673	LE MARAIS	6	0 €	1 586 647 €	14490,8	Programme CVM
128122	RUE JEAN MOULIN	6	30 761 €	1 617 408 €	14644,8	Priorité 4
124718	LA GRANDE PIERCE	6	2 293 €	1 619 701 €	14665,5	Priorité 4
104856	A DETERMINER	6	6 032 €	1 625 733 €	14725,8	Priorité 4
104491	LE MESNIL	6	19 094 €	1 644 828 €	14916,7	Priorité 4
104493	A DETERMINER	6	14 541 €	1 659 368 €	15062,1	Priorité 4
104494	RUE JEAN MOULIN	6	31 243 €	1 690 611 €	15218,4	Priorité 4
104374	LA CROIX VERTE	6	5 915 €	1 696 526 €	15287,9	Priorité 4
103949	la gemmerie	6	0 €	1 696 526 €	15287,9	Programme CVM
111771	RUE JEAN MOULIN	6	19 408 €	1 715 934 €	15449,7	Priorité 4
111773	AV F MITTERRAND	8	0 €	1 715 934 €	15449,7	Programme CVM
111768	RUE DES BECASSINES	6	2 860 €	1 718 794 €	15473,5	Priorité 4
111769	RUE DES FAISANS	6	3 313 €	1 722 106 €	15501,1	Priorité 4
111501	LE PATIS FROID	6	28 498 €	1 750 604 €	15881,1	Priorité 4
99334	RUE DES BECASSINES	6	7 775 €	1 758 379 €	15958,8	Priorité 4
99337	LE GRAND MONTCHEVRIER	6	6 708 €	1 765 087 €	16025,9	Priorité 4
99327	ZA L'EPINE	6	18 759 €	1 783 846 €	16136,3	Priorité 4
102522	RUE JEAN MOULIN	6	2 314 €	1 786 159 €	16149,9	Priorité 4
113078	A DETERMINER	6	0 €	1 786 159 €	16149,9	Programme CVM
113080	LA BIZARDIERE	6	0 €	1 786 159 €	16149,9	Programme CVM
113081	A DETERMINER	6	0 €	1 786 159 €	16149,9	Programme CVM
113075	A DETERMINER	6	43 230 €	1 829 389 €	16404,2	Priorité 4
113073	A DETERMINER	6	1 637 €	1 831 026 €	16423,4	Priorité 4
113348	RUE GERVAIS LEBERT	6	3 833 €	1 834 860 €	16461,8	Priorité 4
113349	RUE DE L ABBE NEPVEU	6	9 954 €	1 844 814 €	16561,3	Priorité 4
111796	A DETERMINER	6	15 952 €	1 860 766 €	16720,8	Priorité 4
112492	LA FOUCAUDIERE	6	9 667 €	1 870 433 €	16849,7	Priorité 4
91885	AV F MITTERRAND	6	0 €	1 870 433 €	16849,7	Programme CVM
91879	RUE DES BECASSINES	6	3 453 €	1 873 886 €	16878,5	Priorité 4
91877	RUE DES BECASSINES	6	6 176 €	1 880 062 €	16940,2	Priorité 4
92279	LE CHERAIS	6	242 €	1 880 304 €	16943,5	Priorité 4
92001	A DETERMINER	6	12 730 €	1 893 034 €	17070,8	Priorité 4
93037	RUE PIERRE NOUCHET	6	4 044 €	1 897 077 €	17111,2	Priorité 4
92977	LA POULAINERIE	6	0 €	1 897 077 €	17111,2	Programme CVM
92973	A DETERMINER	6	0 €	1 897 077 €	17111,2	Programme CVM
92976	LA LAITERIE	6	0 €	1 897 077 €	17111,2	Programme CVM
92976	A DETERMINER	6	0 €	1 897 077 €	17111,2	Programme CVM
93159	LA RONCE	6	11 026 €	1 908 103 €	17203,1	Priorité 4
93150	A DETERMINER	6	5 131 €	1 913 235 €	17263,5	Priorité 4
92971	LE MARAIS	6	34 435 €	1 947 670 €	17466,0	Priorité 4
92860	RUE ST BARTHELEMY	6	569 €	1 948 239 €	17473,6	Priorité 4
92859	RUE ST GERMAIN	6	1 181 €	1 949 420 €	17489,3	Priorité 4
92595	RUE JEAN MOULIN	6	30 453 €	1 979 872 €	17641,6	Priorité 4
92596	RUE JEAN MOULIN	6	1 816 €	1 981 689 €	17650,7	Priorité 4
92590	A DETERMINER	6	15 051 €	1 996 740 €	17801,2	Priorité 4
92589	LE MESNIL	6	1 452 €	1 998 192 €	17815,7	Priorité 4
92582	A DETERMINER	6	0 €	1 998 192 €	17815,7	Programme CVM
92584	LE MESNIL	6	0 €	1 998 192 €	17815,7	Programme CVM
119821	A DETERMINER	4	17 448 €	2 015 640 €	17990,2	Priorité 4
119575	RUE ST BARTHELEMY	4	8 828 €	2 024 468 €	18042,1	Priorité 4
119577	RUE DE LA PELOUSE	4	7 819 €	2 032 288 €	18092,6	Priorité 4
119514	RUE DIVISION LECLERC	4	7 161 €	2 039 449 €	18138,8	Priorité 4
119392	RUE DU MILLENAIRE	4	2 725 €	2 042 174 €	18156,4	Priorité 4
119390	LOT LA X AUX PRETRES	4	1 478 €	2 043 651 €	18160,4	Priorité 4
123650	Les Cerisiers	4	31 682 €	2 075 333 €	18450,4	Priorité 4
121045	RUE MARCHANDE	4	2 948 €	2 078 281 €	18450,4	Priorité 4
120325	GRANDE RUE	4	375 €	2 078 656 €	18450,4	Priorité 4

Accusé de réception en préfecture : 072-21703289-20230112-2023-0415-DE
Date de l'émission : 17/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéance
120326	GRANDE RUE	4	297 €	2 078 954 €	18462,1	Priorité 4
120321	GRANDE RUE	4	2 719 €	2 081 673 €	18478,1	Priorité 4
115039	IMP DE BEAUFEU	4	18 030 €	2 099 702 €	18628,4	Priorité 4
115041	RUE DE COELON	4	11 204 €	2 110 906 €	18740,4	Priorité 4
115035	LOT LA X AUX PRETRES	4	11 262 €	2 122 169 €	18834,3	Priorité 4
115036	LOT LA X AUX PRETRES	4	14 647 €	2 136 815 €	18956,3	Priorité 4
115037	LOT LA X AUX PRETRES	4	885 €	2 137 700 €	18963,7	Priorité 4
114097	A DETERMINER	4	14 086 €	2 151 787 €	19104,6	Priorité 4
114098	FERME DE MONTBERGIS	4	11 968 €	2 163 755 €	19224,3	Priorité 4
113884	RUE DIVISION LECLERC	4	5 116 €	2 168 871 €	19257,3	Priorité 4
113879	RUE DE MORTEVILLE	4	1 485 €	2 170 356 €	19269,6	Priorité 4
116317	RTE DE BALLON	4	13 035 €	2 183 390 €	19400,0	Priorité 4
115723	IMP DE BEAUFEU	4	3 347 €	2 186 737 €	19427,9	Priorité 4
132317	RUE DE LA LIBERATION	4	342 €	2 187 079 €	19430,7	Priorité 4
132319	RUE DE LA LIBERATION	4	1 748 €	2 188 827 €	19442,0	Priorité 4
132320	RUE DE LA LIBERATION	4	51 €	2 188 877 €	19442,4	Priorité 4
132316	RUE DE LA LIBERATION	4	17 905 €	2 206 782 €	19557,9	Priorité 4
128123	RUE DE LA PELOUSE	4	848 €	2 207 630 €	19565,0	Priorité 4
137229	LA GRANDE PIECE	4	19 664 €	2 227 295 €	19743,8	Priorité 4
124238	RTE DE BALLON	4	36 724 €	2 264 018 €	20049,8	Priorité 4
124236	LA MARCADERIE	4	59 549 €	2 323 568 €	20434,0	Priorité 4
123763	RUE DU 11 NOVEMBRE	4	13 154 €	2 336 722 €	20511,4	Priorité 4
105388	LE MESNIL	4	6 475 €	2 343 197 €	20576,1	Priorité 4
103950	GRANDE RUE	4	1 549 €	2 344 746 €	20585,2	Priorité 4
99338	A DETERMINER	4	5 892 €	2 350 638 €	20634,3	Priorité 4
99332	A DETERMINER	4	2 034 €	2 352 672 €	20647,4	Priorité 4
99328	RUE ST BARTHELEMY	4	3 039 €	2 355 711 €	20665,3	Priorité 4
98839	GRANDE RUE	4	1 693 €	2 357 404 €	20675,3	Priorité 4
98840	RUE ALPHONSE LAVALLEE	4	1 020 €	2 358 424 €	20681,3	Priorité 4
98836	GRANDE RUE	4	1 341 €	2 359 765 €	20692,5	Priorité 4
98832	GRANDE RUE	4	1 769 €	2 361 534 €	20702,9	Priorité 4
101264	RUE DE LA PELOUSE	4	6 584 €	2 368 128 €	20757,8	Priorité 4
101260	RUE DU MILLENAIRE	4	677 €	2 368 805 €	20762,2	Priorité 4
99820	RUE DE LA PELOUSE	4	1 579 €	2 370 383 €	20771,5	Priorité 4
99821	RUE DIVISION LECLERC	4	1 553 €	2 371 936 €	20787,0	Priorité 4
113070	RUE ST BARTHELEMY	4	1 105 €	2 373 041 €	20793,5	Priorité 4
113071	LA MAHOTIERE	4	19 172 €	2 392 212 €	20906,3	Priorité 4
113066	PL DE L EGLISE	4	630 €	2 392 843 €	20911,5	Priorité 4
113068	PL DE L EGLISE	4	10 403 €	2 403 246 €	20972,7	Priorité 4
113064	RUE DU 11 NOVEMBRE	4	2 738 €	2 405 984 €	20995,5	Priorité 4
113468	A DETERMINER	4	20 078 €	2 426 062 €	21162,8	Priorité 4
111864	RUE DIVISION LECLERC	4	6 309 €	2 432 372 €	21200,0	Priorité 4
111865	RUE DIVISION LECLERC	4	553 €	2 432 825 €	21204,6	Priorité 4
111860	LA MARCADERIE	4	1 232 €	2 434 157 €	21212,5	Priorité 4
112136	RUE DE LA PELOUSE	4	4 478 €	2 438 635 €	21241,4	Priorité 4
111869	RUE DU MILLENAIRE	4	3 507 €	2 442 142 €	21264,0	Priorité 4
111870	RUE DU MILLENAIRE	4	1 485 €	2 443 627 €	21273,6	Priorité 4
91989	NUYET	4	2 417 €	2 446 044 €	21287,8	Priorité 4
92277	LOT LA X AUX PRETRES	4	1 995 €	2 448 039 €	21304,5	Priorité 4
92274	LOT LA X AUX PRETRES	4	1 633 €	2 449 672 €	21318,1	Priorité 4
92276	LOT LA X AUX PRETRES	4	2 018 €	2 451 690 €	21334,9	Priorité 4
92265	RUE DE LA PELOUSE	4	4 514 €	2 456 204 €	21364,0	Priorité 4
92266	RUE DE LA PELOUSE	4	22 025 €	2 478 230 €	21506,1	Priorité 4
92268	LE CHERAIS	4	17 669 €	2 495 899 €	21682,8	Priorité 4
92263	RUE DE LA PELOUSE	4	8 781 €	2 504 679 €	21739,4	Priorité 4
92153	HARAS DE LA CHAUSSEE	4	14 053 €	2 518 733 €	21880,0	Priorité 4
91365	RUE DU MILLENAIRE	4	1 258 €	2 519 991 €	21888,1	Priorité 4
91367	RUE DU MILLENAIRE	4	2 202 €	2 522 193 €	21902,3	Priorité 4
86277	LA MARCADERIE	4	876 €	2 523 069 €	21908,0	Priorité 4
91759	ETIVAL	4	19 621 €	2 542 690 €	22104,2	Priorité 4
91760	A DETERMINER	4	25 216 €	2 567 905 €	22356,3	Priorité 4
91517	RUE DES SOLIERS	4	13 544 €	2 581 449 €	22443,7	Priorité 4
91758	A DETERMINER	4	32 309 €	2 613 759 €	22766,8	Priorité 4
97592	RTE DE BALLON	4	11 367 €	2 625 126 €	22880,5	Priorité 4
92451	LA FORGE	4	30 188 €	2 655 312 €	23132,0	Priorité 4
92407	la chataignere	4	33 509 €	2 688 820 €	23467,1	Priorité 4
92392	RUE DE LA LIBERATION	4	992 €	2 689 813 €	23475,4	Priorité 4
92861	RTE DE BEAUFAY	4	8 938 €	2 698 749 €	23533,0	Priorité 4
92857	PL DE L EGLISE	4	3 812 €	2 702 561 €	23564,8	Priorité 4
92858	RUE DU 11 NOVEMBRE	4	3 298 €	2 705 857 €	23584,2	Priorité 4
92855	RUE ST BARTHELEMY	4	11 852 €	2 717 709 €	23653,9	Priorité 4
92586	RTE DE MALESSARD	4	10 038 €	2 727 747 €	23754,3	Priorité 4
92585	RUE ALPHONSE LAVALLEE	4	1 731 €	2 729 478 €	23768,7	Priorité 4
119743	LA PETITE BRUYERE	3	7 210 €	2 736 688 €	23853,5	Priorité 4
120328	GRANDE RUE	3	422 €	2 737 111 €	23858,5	Priorité 4
120319	GRANDE RUE	3	511 €	2 737 621 €	23865,3	Priorité 4
120316	Rue du Beguinage	3	11 064 €	2 748 685 €	23995,5	Priorité 4
113880	A DETERMINER	3	10 307 €	2 758 992 €	24116,7	Priorité 4
115054	HARAS DE LA CHAUSSEE	3	36 882 €	2 795 874 €	24550,6	Priorité 4
124235	LA MARCADERIE	3	4 348 €	2 800 222 €	24608,6	Priorité 4
123964	LA MARCADERIE	3	3 052 €	2 803 274 €	24649,3	Priorité 4
124726	CHALLONGES	3	683 €	2 803 958 €	24658,4	Priorité 4
124557	LA FOSSE	3	8 483 €	2 812 421 €	24658,9	Priorité 4
105580	RUE DE LA FERRIERE	3	3 974 €	2 816 395 €	24660,4	Priorité 4
98838	GRANDE RUE	3	4 837 €	2 821 232 €	24660,4	Priorité 4
98829	Rue du Beguinage	3	1 872 €	2 823 104 €	24890,4	Priorité 4
98830	Rue du Beguinage	3	1 831 €	2 825 035 €	24920,2	Priorité 4

Accusé de réception en préfecture
072-23089291-20230412-20230406
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 17/04/2023

256-2023

MSLINK	RUE	NOTE	Prix travaux valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (m)	Échéance
98456	Rue de la Distillerie	3	11 805 €	2 836 841 €	25051,3	Priorité 4
98828	Rue du Beguinage	3	2 435 €	2 839 276 €	25088,8	Priorité 4
112690	PREVIÈRE	3	21 465 €	2 860 741 €	25341,3	Priorité 4
112622	FERME DE MONTBERGIS	3	2 169 €	2 862 909 €	25370,2	Priorité 4
112141	A DETERMINER	3	3 042 €	2 865 951 €	25406,0	Priorité 4
92156	RTE DE JOUE L ABBE	3	725 €	2 866 676 €	25417,2	Priorité 4
89528	Lot les Tertres	3	10 958 €	2 877 634 €	25538,9	Priorité 4
89527	Lot les Tertres	3	14 883 €	2 892 517 €	25704,3	Priorité 4
93156	RUE DE LA PERRIERE	3	4 314 €	2 896 831 €	25755,1	Priorité 4
93146	A DETERMINER	3	5 132 €	2 901 963 €	25834,0	Priorité 4
92588	CHALLONGES	3	6 872 €	2 908 835 €	25925,6	Priorité 4
120314	Rue de la Distillerie	2	570 €	2 909 405 €	25929,3	Priorité 4
119744	ZA L'EPINE	2	48 167 €	2 957 562 €	26330,6	Priorité 4
119576	GRANDE RUE	2	1 664 €	2 959 227 €	26340,4	Priorité 4
119742	A DETERMINER	2	18 291 €	2 977 518 €	26448,0	Priorité 4
119574	GRANDE RUE	2	5 738 €	2 983 256 €	26482,8	Priorité 4
123715	LA NOE	2	182 869 €	3 166 125 €	27445,2	Priorité 4
123716	LA NOE	2	412 €	3 166 538 €	27447,4	Priorité 4
123717	LA NOE	2	745 €	3 167 283 €	27451,3	Priorité 4
123689	RUE DE LA PERRIERE	2	7 443 €	3 174 726 €	27513,4	Priorité 4
122692	A DETERMINER	2	14 105 €	3 188 831 €	27596,3	Priorité 4
121043	GRANDE RUE	2	21 456 €	3 210 287 €	27722,6	Priorité 4
120324	GRANDE RUE	2	41 149 €	3 251 436 €	28065,5	Priorité 4
120320	Centre de Secours	2	1 559 €	3 252 995 €	28078,4	Priorité 4
120323	GRANDE RUE	2	2 926 €	3 255 921 €	28102,8	Priorité 4
120315	GRANDE RUE	2	13 756 €	3 269 678 €	28183,8	Priorité 4
120317	RUE DU MILLENAIRE	2	5 341 €	3 275 019 €	28228,3	Priorité 4
120318	GRANDE RUE	2	24 752 €	3 299 771 €	28373,9	Priorité 4
115044	ZA L'EPINE	2	28 758 €	3 328 528 €	28613,6	Priorité 4
115038	LOT LA X AUX PRETRES	2	1 172 €	3 329 701 €	28623,3	Priorité 4
115040	A DETERMINER	2	432 €	3 330 133 €	28625,8	Priorité 4
115034	LOT LA X AUX PRETRES	2	4 178 €	3 334 311 €	28660,6	Priorité 4
113886	RUE DE LA PERRIERE	2	10 529 €	3 344 840 €	28748,4	Priorité 4
113882	A DETERMINER	2	1 996 €	3 346 835 €	28760,1	Priorité 4
113885	IMPASSE DE LA PIERRE	2	7 954 €	3 359 970 €	28891,5	Priorité 4
113881	RUE DE MORTEVILLE	2	1 856 €	3 367 924 €	28957,8	Priorité 4
117139	RUE JEAN MOULIN	2	1 856 €	3 369 881 €	28969,3	Priorité 4
115724	Les Cerisiers	2	4 877 €	3 374 857 €	29010,7	Priorité 4
116725	RUE DE BEAUFEU	2	4 363 €	3 379 221 €	29047,1	Priorité 4
115726	RUE JEAN MOULIN	2	5 682 €	3 384 903 €	29080,5	Priorité 4
115046	ZA L'EPINE	2	25 344 €	3 410 248 €	29229,6	Priorité 4
115056	RUE DU 11 NOVEMBRE	2	10 295 €	3 420 543 €	29290,2	Priorité 4
130831	GRANDE RUE	2	670 €	3 421 213 €	29294,1	Priorité 4
130749	RUE DE LA PELOUSE	2	816 €	3 421 829 €	29299,2	Priorité 4
130794	LE CHERAIS	2	968 €	3 422 797 €	29305,5	Priorité 4
130569	Les Cerisiers	2	604 €	3 423 401 €	29310,5	Priorité 4
130319	ZA L'EPINE	2	603 €	3 424 004 €	29315,5	Priorité 4
130416	Les Cerisiers	2	645 €	3 424 649 €	29320,9	Priorité 4
130288	ZA L'EPINE	2	917 €	3 425 566 €	29326,3	Priorité 4
128408	LOT LA X AUX PRETRES	2	5 516 €	3 431 082 €	29372,3	Priorité 4
128120	RUE ALPHONSE LAVALLEE	2	10 028 €	3 441 110 €	29431,3	Priorité 4
128121	GRANDE RUE	2	20 822 €	3 461 932 €	29553,8	Priorité 4
137230	LA GRANDE PIECE	2	4 530 €	3 466 463 €	29591,5	Priorité 4
124241	LE PETIT MONTARGIS	2	15 400 €	3 481 862 €	29690,9	Priorité 4
124243	LES PLANCHES	2	9 076 €	3 490 939 €	29749,4	Priorité 4
124244	LES PLANCHES	2	10 112 €	3 501 050 €	29827,2	Priorité 4
124229	LA FUMERAIE	2	100 123 €	3 601 174 €	30473,2	Priorité 4
124230	LA FUMERAIE	2	967 €	3 602 141 €	30479,4	Priorité 4
124225	L EPI FLEURI	2	2 863 €	3 605 004 €	30503,3	Priorité 4
124227	LA FUMERAIE	2	38 716 €	3 643 720 €	30753,0	Priorité 4
123761	RTE DU MANS	2	6 573 €	3 650 293 €	30807,8	Priorité 4
123718	LA NOE	2	29 977 €	3 680 270 €	30965,6	Priorité 4
123720	LA NOE	2	43 933 €	3 724 203 €	31196,8	Priorité 4
123760	LEPINE	2	7 393 €	3 731 596 €	31270,7	Priorité 4
127728	Rue du Beguinage	2	22 609 €	3 754 205 €	31459,2	Priorité 4
124725	RUE ALPHONSE LAVALLEE	2	7 560 €	3 761 766 €	31522,2	Priorité 4
124558	LE GRAND BOUILLON	2	1 239 €	3 763 005 €	31530,1	Priorité 4
124559	LE GRAND BOUILLON	2	84 979 €	3 847 983 €	32078,4	Priorité 4
124561	LES PLANCHES	2	51 646 €	3 899 630 €	32411,6	Priorité 4
104855	RUE DE MORTEVILLE	2	3 202 €	3 902 832 €	32438,3	Priorité 4
104118	RUE DE LA PELOUSE	2	13 427 €	3 916 258 €	32550,2	Priorité 4
104371	RUE DU MILLENAIRE	2	22 974 €	3 939 232 €	32698,4	Priorité 4
98837	GRANDE RUE	2	58 061 €	3 997 293 €	33039,9	Priorité 4
98833	GRANDE RUE	2	3 803 €	4 001 096 €	33063,0	Priorité 4
98834	Centre de Secours	2	5 725 €	4 006 822 €	33110,7	Priorité 4
98835	GRANDE RUE	2	28 322 €	4 033 144 €	33265,5	Priorité 4
98831	LE CALVAIRE	2	35 642 €	4 068 786 €	33475,2	Priorité 4
101748	RUE MARCHANDE	2	1 617 €	4 070 403 €	33488,7	Priorité 4
101749	GRANDE RUE	2	2 140 €	4 072 542 €	33501,2	Priorité 4
103298	RUE ST BARTHELEMY	2	614 €	4 073 156 €	33504,9	Priorité 4
101746	GRANDE RUE	2	5 609 €	4 078 765 €	33537,8	Priorité 4
99822	GRANDE RUE	2	14 400 €	4 093 166 €	33622,6	Priorité 4
113072	A DETERMINER	2	1 659 €	4 094 825 €	33632,3	Priorité 4
112987	LOT LA X AUX PRETRES	2	15 469 €	4 110 294 €	33701,0	Priorité 4
113085	RUE ST BARTHELEMY	2	576 €	4 110 870 €	33701,0	Priorité 4
112620	A DETERMINER	2	92 200 €	4 203 071 €	34307,0	Priorité 4
113786	RUE DE LA PERRIERE	2	7 611 €	4 210 682 €	34370,4	Priorité 4

Accusé de réception en préfecture
072-217592285-20230412-2023-00004
Date de dépôt : 17/04/2023
Date de réception en préfecture : 17/04/2023

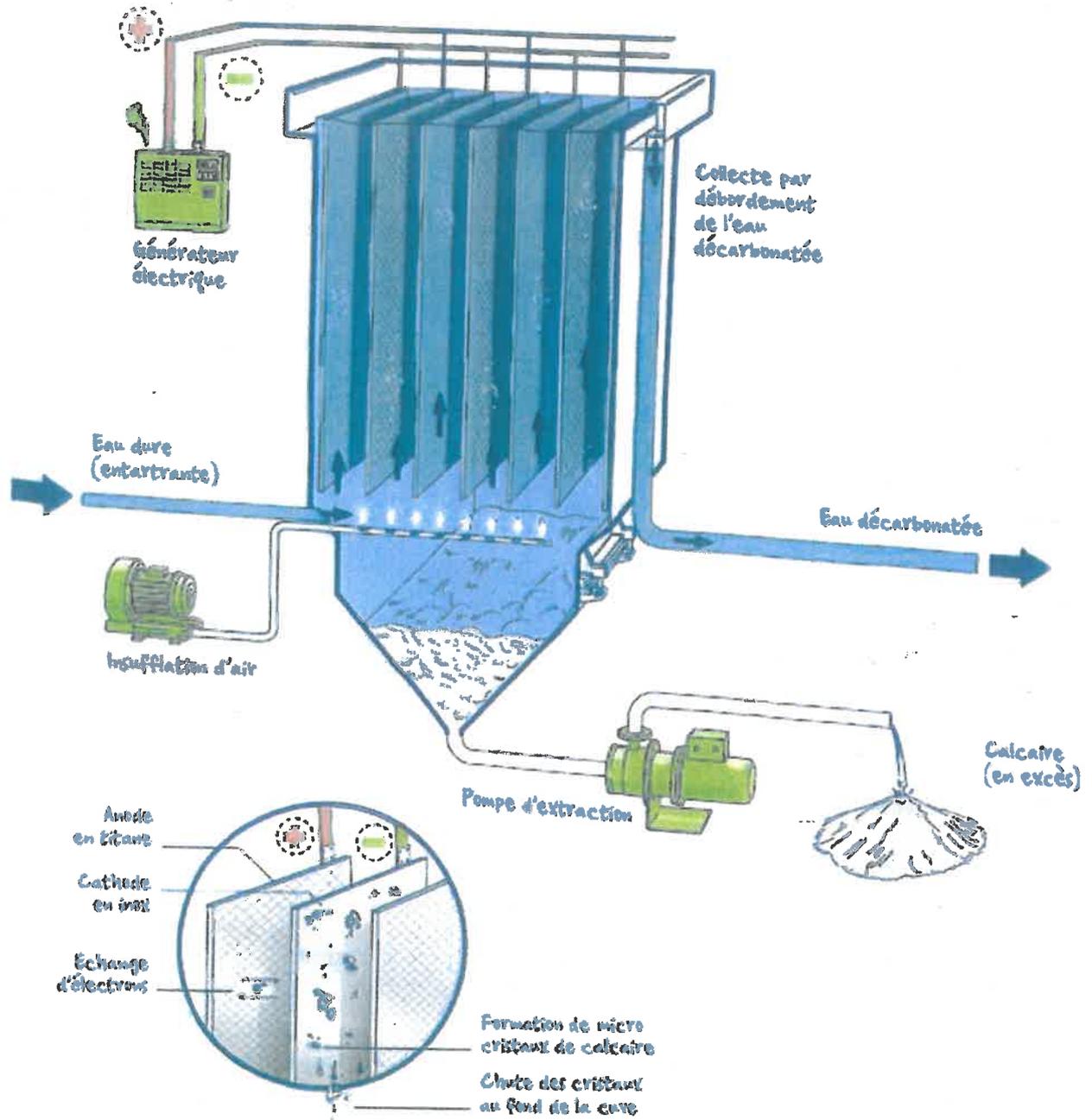
MSLINK	RUE	NOTE	Prix tronçon valeur à neuf (€)	Montant cumulé (€)	Longueur cumulée (ml)	Échéance
113082	LOT LA X AUX PRETRES	2	10 332 €	4 221 015 €	34456,5	Priorité 4
113083	LOT LA X AUX PRETRES	2	10 213 €	4 231 228 €	34541,6	Priorité 4
111866	RUE DU MILLENAIRE	2	23 566 €	4 254 793 €	34693,6	Priorité 4
112140	RTE DE JOUE L ABBE	2	84 655 €	4 339 448 €	35239,8	Priorité 4
112137	RUE DE LA PELOUSE	2	988 €	4 340 436 €	35248,0	Priorité 4
111867	RUE DU MILLENAIRE	2	6 115 €	4 346 550 €	35287,5	Priorité 4
111868	RUE DU MILLENAIRE	2	3 673 €	4 350 223 €	35311,2	Priorité 4
92278	LOT LA X AUX PRETRES	2	6 658 €	4 356 881 €	35366,7	Priorité 4
92389	A DETERMINER	2	14 945 €	4 371 826 €	35454,6	Priorité 4
92273	LOT LA X AUX PRETRES	2	3 523 €	4 375 349 €	35483,9	Priorité 4
92275	LOT LA X AUX PRETRES	2	7 222 €	4 382 570 €	35544,1	Priorité 4
92272	A DETERMINER	2	1 214 €	4 383 784 €	35551,3	Priorité 4
92264	RUE DE LA PELOUSE	2	2 132 €	4 385 916 €	35572,6	Priorité 4
92155	RTE DE JOUE L ABBE	2	3 536 €	4 389 452 €	35602,0	Priorité 4
91366	RUE DU MILLENAIRE	2	10 658 €	4 400 110 €	35670,8	Priorité 4
89529	Lot les Tertres	2	21 807 €	4 421 917 €	35852,5	Priorité 4
89530	Lot les Tertres	2	13 881 €	4 435 798 €	35942,1	Priorité 4
89531	Lot les Tertres	2	14 293 €	4 450 091 €	36034,3	Priorité 4
89525	Lot les Tertres	2	2 414 €	4 452 505 €	36054,4	Priorité 4
89526	Lot les Tertres	2	11 790 €	4 464 295 €	36152,7	Priorité 4
91516	RUE DE LA PERRIERE	2	12 433 €	4 476 728 €	36256,3	Priorité 4
91368	RUE DU MILLENAIRE	2	1 227 €	4 477 955 €	36264,2	Priorité 4
93131	A DETERMINER	2	15 496 €	4 493 450 €	36364,2	Priorité 4
92979	LOT LA X AUX PRETRES	2	2 032 €	4 495 483 €	36381,1	Priorité 4
92980	LOT LA X AUX PRETRES	2	10 029 €	4 505 511 €	36464,7	Priorité 4
97380	rue des bigarreaux	2	11 475 €	4 516 987 €	36560,3	Priorité 4
97593	RUE DE LA LIBERATION	2	7 317 €	4 524 304 €	36607,6	Priorité 4
97263	A DETERMINER	2	5 342 €	4 529 647 €	36652,0	Priorité 4
97378	Les Cerisiers	2	5 312 €	4 534 959 €	36696,3	Priorité 4
97379	Les Cerisiers	2	13 222 €	4 548 181 €	36806,5	Priorité 4
93152	A DETERMINER	2	1 226 €	4 549 407 €	36813,7	Priorité 4
93149	RUE DE MORTEVEILLE	2	25 621 €	4 575 028 €	37027,2	Priorité 4
83140	RUE DE LA PELOUSE	2	4 263 €	4 579 291 €	37062,7	Priorité 4
92577	GRANDE RUE	2	7 225 €	4 586 516 €	37105,2	Priorité 4
92395	ZA L'EPINE	2	12 264 €	4 598 780 €	37207,4	Priorité 4
92397	ZA L'EPINE	2	9 999 €	4 608 779 €	37266,2	Priorité 4
92390	A DETERMINER	2	3 965 €	4 612 744 €	37289,6	Priorité 4
92391	A DETERMINER	2	8 918 €	4 621 663 €	37363,9	Priorité 4
92862	LA MAHOTIERE	2	1 211 €	4 622 874 €	37371,0	Priorité 4
92863	LA MAHOTIERE	2	1 023 €	4 623 897 €	37377,0	Priorité 4
92856	PL DE L EGLISE	2	6 183 €	4 630 081 €	37428,6	Priorité 4
92578	GRANDE RUE	2	13 507 €	4 643 587 €	37508,0	Priorité 4
92580	GRANDE RUE	2	10 842 €	4 654 429 €	37571,8	Priorité 4
92581	A DETERMINER	2	4 999 €	4 659 428 €	37613,4	Priorité 4

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

ANNEXE 4

Schéma de fonctionnement de la décarbonation électrolytique ERCA² (Source : SUEZ)

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



Accusé de réception en préfecture
 072-217203298-20230412-2023-040-DE
 Date de télétransmission : 17/04/2023
 Date de réception préfecture : 17/04/2023

ANNEXE 5

Détail du calcul des annuités bancaires et évolution du prix de l'eau

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

CALCUL DES CHARGES ANNUELLES

EMPRUNT BANCAIRES

année	1	durée	taux annuel	annuités
	134 107,00 €	40 ans	2,5%	4 904,12 €
	76 874,32 €	40 ans	2,5%	2 930,40 €
	77 061,70 €	40 ans	2,5%	3 047,13 €
	80 131,55 €	40 ans	2,5%	3 168,52 €
	112 023,69 €	40 ans	2,5%	4 995,75 €
	116 486,29 €	40 ans	2,5%	4 637,05 €
	121 126,66 €	40 ans	2,5%	4 821,78 €
	125 951,89 €	40 ans	2,5%	5 013,86 €
	137 569,34 €	40 ans	2,5%	5 476,51 €
	139 200,00 €	40 ans	2,5%	5 545,20 €

RENOUVELLEMENT (2032 - 2081)

Année	Renouvellement canalisations (prise en compte de 30% subventions pour le programme CVM)						TOTAL
	Programme CVM			Gestion patrimoniale			
	montant	durée	dotation/an	montant	durée	dotation/an	
11			46 200,00 €			93 000,00 €	139 200,00 €

TABLEAU DE REMBOURSEMENT

année	prêt année 1	prêt année 2	prêt année 3	prêt année 4	prêt année 5	prêt année 6	prêt année 7	prêt année 8	prêt année 9	prêt année 10	Total annuités bancaires	Dotation renouvellement	Total charges
1	4 904 €										4 904 €	- €	4 904 €
2	4 904 €	2 930 €									7 835 €	- €	7 835 €
3	4 904 €	2 930 €	3 047 €								10 882 €	- €	10 882 €
4	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €							14 050 €	- €	14 050 €
5	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €						19 046 €	- €	19 046 €
6	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €					23 683 €	- €	23 683 €
7	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €				28 505 €	- €	28 505 €
8	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €			33 519 €	- €	33 519 €
9	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €		38 995 €	- €	38 995 €
10	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	- €	44 540 €
11	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
12	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
13	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
14	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
15	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
16	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
17	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
18	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
19	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
20	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
21	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
22	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
23	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
24	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
25	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
26	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
27	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
28	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
29	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
30	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
31	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
32	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
33	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
34	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
35	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
36	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
37	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
38	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
39	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
40	4 904 €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
41	- €	2 930 €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	44 540 €	115 164 €	159 705 €
42	- €	- €	3 047 €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	39 636 €	110 260 €	116 563 €
43	- €	- €	- €	3 169 €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	36 706 €	107 330 €	110 703 €
44	- €	- €	- €	- €	4 996 €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	33 659 €	104 283 €	104 608 €
45	- €	- €	- €	- €	- €	4 637 €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	30 490 €	101 114 €	98 271 €
46	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 822 €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	25 494 €	96 118 €	88 280 €
47	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 014 €	5 477 €	5 545 €	20 857 €	91 481 €	78 006 €
48	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 477 €	5 545 €	16 036 €	86 660 €	69 362 €
49	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 477 €	5 545 €	11 022 €	81 648 €	59 334 €

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Année	Total charges des travaux prévus	assiette	impact au m ³	Prix de l'eau Service Assainissement (€HT)
52	37 291,00 €	206048 m ³	0,18 €	1,49 €
53	37 291,00 €	206815 m ³	0,18 €	1,49 €
54	37 291,00 €	207582 m ³	0,18 €	1,49 €
55	37 291,00 €	208349 m ³	0,18 €	1,49 €
56	37 291,00 €	209116 m ³	0,18 €	1,49 €
57	37 291,00 €	209883 m ³	0,18 €	1,49 €
58	37 291,00 €	210650 m ³	0,18 €	1,49 €
59	37 291,00 €	211417 m ³	0,18 €	1,49 €
60	37 291,00 €	212184 m ³	0,18 €	1,49 €

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

260 - 2023

Accusé de réception en préfecture
072-217203296-20230412-2023-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

261 - 2023



République Française
Département Sarthe
Commune de Savigné l'Évêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	/

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Hélène par M. BOUTTIER Jean-Claude.
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-041 - 3 - Point d'informations communautaires - Présentation du pacte financier et fiscal de la communauté de communes du Gesnois Bilurien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme
En mairie, le 16/04/2023
Le Maire
Isabelle





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mangers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Héliène par M. BOUTTIER Jean-Claude,
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-042 – 4 – ATS - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Dans le cadre de l'organisation de son 40^{ème} anniversaire le samedi 1^{er} juillet 2023, l'association ATS a sollicité le concours financier de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de soutenir financièrement l'organisation de cette manifestation et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ATS.

Considérant que la commune contribue financièrement à ce projet et quelle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention,

Considérant que l'association ATS s'engage à organiser son 40^{ème} anniversaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour)

► **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association ATS

262 - 2023

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette subvention,
- ▶ **IMPUTE** cette somme au budget ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire
Isabelle



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-042-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Hélène par M. BOUTTIER Jean-Claude.
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-043 – 5 - Renouvellement de l'adhésion à l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux.

Considérant la pénurie de médecins,

Vu les statuts de l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux dont le but est de défendre l'accès aux soins des citoyens en luttant contre les déserts médicaux, d'organiser une réflexion sur la démographie médicale et de participer aux groupes de travail sur la démographie médicale dans les différentes instances.

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 concernant l'adhésion de la commune de Savigné l'Évêque à l'association de Citoyens contre les Déserts Médicaux,

Madame Le Maire propose de renouveler cette adhésion de la commune de Savigné l'Évêque à l'association de Citoyens contre les Déserts Médicaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 voix pour)

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à l'association de Citoyens contre les Déserts Médicaux et de verser une cotisation annuelle de 50 €,

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-043-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

263 - 2023

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion,
- ▶ **INSCRIT** à cet effet au budget de la commune la somme de 50 € pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 13/04/2023
Le Maire
Isabelle



Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-043-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

264 - 2023



République Française
Département Sarthe
Commune de Savigné l'Évêque

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 12 Avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	18	21

Vote
A la majorité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 6

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Mamers
Le : 14/04/2023
Et
Publication ou notification du :
14/04/2023

L'an 2023, le 12 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Savigné l'Évêque s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame LEMEUNIER Isabelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/04/2023.

Présents : Mme LEMEUNIER Isabelle, Maire, M. LATIMIER Martial, M. DURAND Boris, Mme LÉCUREUR Stéphanie, M. MOTTAY Jean Luc, M. COURTABESSIS Alain, Mme LE JAN Marguerite, Mme BERGER Michelle, M. MÉNESTRIER David, M. MORIN Tony, M. BRETON-SOULAT Christophe, Mme DOBER Sandrine, M. DUVEAU Florian, M. DE PAPE Laurent, Mme TRAVERS-CORBION Françoise, M. BOUTTIER Jean-Claude, M. RÉTIF Olivier, M. DENIAU Teddy.

Mme MIGNOT Claude par M. LATIMIER Martial,
M. TESTARD Bruno par M. DURAND Boris,
Mme PEREZ Élodie par Mme LÉCUREUR Stéphanie,
M. PAULIN Bertrand par M. MOTTAY Jean Luc,
Mme TEGEL Jeanne par Mme LE JAN Marguerite,
Mme DUBOIS Flore par M. COURTABESSIS Alain,
M. LECROC Guillaume par M. BRETON-SOULAT Christophe,
Mme LE CONTE Hélène par M. BOUTTIER Jean-Claude.
M. PENNETIER Stéphane par M. RÉTIF Olivier.

A été nommé(e) secrétaire : Mme DOBER Sandrine.

2023-044 – 6 – Exercice du Droit de Prémption Urbain par la communauté de communes - renonciation partielle à la délégation de l'exercice du droit de prémption.

L'EPFL Mayenne-Sarthe est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui a pour compétence de procéder pour le compte de ses membres à toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Il peut exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de prémption et de priorité définis par le Code de l'urbanisme.

Concernant le droit de prémption urbain, la délégation peut porter sur un ou plusieurs secteurs des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

Source de contentieux abondant, le droit de prémption urbain doit toujours s'exercer avec la plus grande rigueur pour lui donner un cadre sécurisé.

Lorsqu'il est envisagé de déléguer le droit de prémption urbain à l'EPFL Mayenne-Sarthe, il convient de laisser le soin à l'Etablissement de gérer l'ensemble de la procédure d'instruction des Déclarations d'Intentions d'Aliéner (DIA), avec le temps matériel nécessaire (demandes de communication de documents et de visite, etc...).

Accusé de réception en préfecture
072-217203298-20230412-2023-044-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de recours à l'EPFL afin de constituer une réserve foncière sur le secteur du centre-bourg.

La collectivité souhaite ainsi confier à l'EPFL la gestion du Droit de Prémption Urbain sur un secteur à enjeu en termes de maîtrise foncière pour le développement de la commune. Les parcelles concernées sont listées-ci-dessous :

Référence cadastrale	Surface (m ²)
AL 57	394 m ²
AL 56	1 049 m ²
AL 55	2 807 m ²
AL 69	10 609 m ²
AL 70	17 779 m ²
AI 155	4 886 m ²
AI 154	620 m ²
AI 153	511 m ²
AI 99	302 m ²

La Communauté de communes est compétente en matière de Droit de Prémption Urbain (DPU) depuis le transfert de la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil communautaire a délibéré en date du 15 décembre 2022 suite à l'approbation du PLUiH pour instaurer le Droit de Prémption Urbain (DPU) et déléguer aux communes l'exercice de ce DPU selon des périmètres définis.

La collectivité souhaite renoncer partiellement à la délégation du Droit de Prémption Urbain sur le secteur concerné par la liste des parcelles ci-dessus afin que la communauté de communes puisse le déléguer à l'EPFL Mayenne-Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour et 6 abstentions)

(Mmes TRAVERS-CORBION Françoise, LE CONTE Hélène, Mrs BOUTTIER Jean-Claude, RÉTIF Olivier, PENNETIER Stéphane et DENIAU Teddy).

- ▶ **APPROUVE** le fait de renoncer partiellement à la délégation, par la communauté de communes, du DPU sur les parcelles précitées,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et années susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire
Isabelle LEMEUNIER

